

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.
Téléph. SÉCUR 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

A nos Adhérents	353
Liste des Souscripteurs	354
Sur une politique d'abandon	354
L'affaire des terrains de Bombay, par Paul MARTIN ..	358
Finances indochinoises, par G.	364
Le Congrès panasiatique de Nagasaki, par Albert MAYBON (suite et fin)	368
L'Equilibre du Pacifique, par le commandant G. BES- NARD	372
Indochine. — Déclarations de M. Varenne. — Manifes- tations de l'opinion annamite. — Emprunt indochi- nois. — La souscription volontaire. — La perte des récoltes au Tonkin	377
Levant. — A la Société des Nations. — La tournée d'inspection du nouveau Haut-Commissaire. — Réouverture de la route de Bagdad par Damas et Palmyre. — Une tournée de M. de Reffye dans les territoires du Nord. — En Transjordanie. — Rela- tions de la Turquie avec la Russie soviétique. — A l'Assemblée nationale d'Angora	379
Extrême-Orient. — Siam. La coopération agricole. — Un succès de l'industrie française	381
Chine. — La campagne du Yangtsé. — La politique de Canton. — La dénonciation unilatérale des traités ...	382
Japon. — Mort du baron Megata. — Contre les « Idées dangereuses ». — En face de la Question chinoise. — Relations commerciales avec l'Afrique	386
Asie Anglaise. — Dans les Etats indigènes. — Planta- tions de thé	388
Bibliographie	
Table des matières publiées dans l'Asie française	389
CARTE	
Les terrains contestés de Bombay	358

A NOS ADHÉRENTS

Au moment où se clôt l'année 1926 et où va s'ouvrir une année nouvelle, le Comité de l'Asie française tient à remercier ses adhérents de lui être demeurés fidèles, malgré toutes les difficultés causées par la crise économique et financière consécutive à la Grande Guerre, et de lui avoir conservé leur concours.

Il espère qu'ils voudront bien, dans l'avenir, continuer à l'encourager et à le soutenir par leur appui moral et par leur souscription. Ce n'est pas, en effet, aux heures que nous traversons, alors que l'influence française est battue en brèche en Asie, sur les rivages de la mer Méditerranée comme sur les côtes du Pacifique, que notre Comité peut et doit réduire son action; il doit l'intensifier au contraire et travailler de toutes ses forces à lutter contre ceux qui, d'un côté comme de l'autre, voudraient substituer d'autres influences à l'action civilisatrice et morale de notre pays, et qui entreprennent de lutter contre elle jusque dans notre Indochine.

C'est pourquoi il importe que notre Comité grandisse; plus il groupera de membres, et plus il disposera de moyens d'action, et plus aussi il sera écouté. Que nos amis se fassent donc les propagandistes du Comité de l'Asie française, qu'ils parlent de nous, de notre programme, de l'œuvre déjà accomplie, de l'œuvre que nous nous efforçons de mener à bien. En dépit de tous nos efforts pour nous faire connaître, nous sommes encore ignorés de beaucoup; combien d'adhésions nouvelles peut nous valoir une propagande systématique de nos amis! Nous comptons sur leur bonne volonté, sur leur patriotisme pour nous amener de nouveaux membres.

La chose leur sera d'autant plus facile que, malgré les hausses périodiquement répétées des frais de papier, d'impression, de gravure et aussi des frais d'affranchissement, le Comité de

L'Asie française n'a pas voulu modifier le taux des souscriptions ni imposer un nouveau sacrifice à ses adhérents. Avant tout, en effet, il tient à conserver le concours de ceux qui, depuis plus d'un quart de siècle, n'ont cessé de lui faire confiance et qui lui ont permis, durant tout ce temps, d'exister et d'agir. Pour ceux qui viennent maintenant à nous, en 1927, comme pour ceux qui y sont venus en 1926, le chiffre minimum de la cotisation annuelle demeure donc de 40 francs, et ce chiffre minimum est réduit à 35 francs pour les officiers de terre et de mer et pour les fonctionnaires diplomatiques et coloniaux, comme aussi pour les membres de l'enseignement.

Quant à nos adhérents des années antérieures, nous les prions eux-mêmes de prendre en considération la situation nouvelle que créent à notre Comité les charges toujours croissantes qui pèsent sur lui, en particulier la publication de la revue ; que, dans la mesure du possible, ils se rapprochent du prix minimum de 40 francs demandé par nous à nos nouveaux adhérents ! Ainsi nous aideront-ils à passer la période de crise que la France traverse aujourd'hui.

Rappelons ici, une fois encore, que le prix de vente d'un numéro isolé de la revue est de 4 francs pour tout acheteur français.

Rappelons aussi que le prix de l'abonnement annuel est de 45 francs pour les abonnements nouveaux à servir soit en France, soit aux colonies, aux libraires et commissionnaires, aux cercles, bibliothèques, services et groupements divers, tant civils que militaires.

Pour l'étranger, le tarif des abonnements et des numéros isolés varie suivant le change. Le Secrétariat fournira, à cet égard, toutes indications nécessaires à ceux qui les lui demanderont.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS D'AOUT, SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE

Docteur Bussière, à Pékin; Comtesse de Montfort, à Cannes; chacun 100 fr.....Fr.	200
*Destailats, à Yunnanfou; A. Sfer, à Héliopolis; *Cercle de la Duchesse d'Aoste, à Mogadiscio; chacun 60 fr.	180
*Ed. Cambuzat, à Mongana; Albert Bodard, Consul général à Batavia; chacun 50 fr.....	100
Bibliothèque publique, à Tunis; Sechart, à Paris; Gouvernement de l'Indochine, à Hanoï; Bibliothèque des Officiers de Tuyen-Quang; Société de géographie du Havre; Bibliothèque du Ministère du Travail, à Paris; Union économique de Syrie, à Paris; Cercle Sino-Français, à Pékin; Bibliothèque des Officiers du 3 ^e R.I.C., à Rochefort-sur-mer; Bibliothèque de l'École d'application d'artillerie, à Fontainebleau; *Bi-	

A reporter..... 480

Report.....	480
bibliothèque municipale de Cherbourg; Cercle des Officiers, à Tientsin; Ficker, à Paris; chacun 45 francs	585
Sallandrouze de Lamornaix, à Paris; Bibliothèque des officiers du 9 ^e R.I.C., à Hanoï; Ed. Clavery, ministre plénipotentiaire, à Bogota; Tissot, à Hanoï; Toulemonde, à Roubaix; Mme Fournier, à Paris; Terrail, à Lyon; Brillouin, à Paris; Société de chalandage et remorquage, à Haïphong; *Cte L. de Sercey, à Paris; chacun 40 fr.....	400
Lieutenant de vaisseau du Jonchay, en Chine; Guiguen, à Skoun; Le Bailly, à Montlhéry; Commandant Besnard, secteur postal 403; Cercle des Officiers, à Metz; Capitaine Rapp, à Montauban; Lieutenant-Colonel Boris, à Paris; Bibliothèque de Kompong-Cham; *Cte B. de Beaumont, à Noyant; Toufik Bey Natour, à Beyrouth; Lieutenant Lanusse, à Vic-de-Bigorre; Alliance française, à Shanghai; Villelongue, à Lyon; P. Virof, à Paris, 2 cotisations; chacun 35 francs	585
Capitaine Arbousset, à Lao-Kay; Commandant Jacottet, à Paris; P. Pellet, à Paris; Wilbois, à Paris; Denis frères, à Bordeaux; Vte de Dampierre, à Paris; G. Capus, à Boulogne; Daulay, à Hanoï; chacun 30 fr.....	240
Colonel Blanc, Toul; Dautremer, à Bièvres; Le Gallen, à Paris; Carré, à Paris; Marquis, à Paris; chacun 25 fr.....	125
Total.....Fr.	2.415

Nota. — Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des adhérents nouveaux.

SUR UNE POLITIQUE D'ABANDON

Les associations qui, comme notre Comité, ont poussé le gouvernement à revendiquer le Mandat pour la Syrie et le Liban ont des raisons bien inattendues d'être fières de leur œuvre. Voici, en effet, que ses plus passionnés détracteurs lui prêtent une valeur que jamais les partisans du Mandat Syrien n'auraient songé à lui donner. Ce Mandat, qui, d'après ces détracteurs, n'est pour la France qu'une couronne d'épines, qui ne lui vaut et ne saurait lui valoir que des sacrifices qu'un régime de désintéressement obligatoire et une terre ingrate ne paieront jamais, peut, pour peu que nous voulions bien en faire l'objet d'un troc, nous assurer en Europe des avantages inestimables. Tel est le miracle que pourrait réaliser un abandon de ce que certains n'ont cessé de présenter comme une non-valeur.

Les Puissances qui nous remplaceraient au Levant — on a nommé l'Angleterre et l'Italie — seraient en effet disposées à nous payer notre renonciation au Mandat syrien par l'adoption d'une politique conforme à nos intérêts dans les question qui nous affectent le plus. C'est la thèse

que l'on a vu soutenir ici et là dans la presse et même dans une de nos grandes revues. On en a fait assez de bruit pour qu'un organe comme le nôtre ne puisse se dispenser d'examiner ce que sont ces bâtons flottants.

**

La majorité, semble-t-il, de ceux qui tendraient à faire un marché avec le Mandat Syrien y voient un gâteau de miel à livrer à l'appétit de l'Italie mussolinienne. Ils n'indiquent d'ailleurs pas nettement de quelle monnaie celle-ci nous le paierait. Beaucoup d'entre eux pensent seulement qu'il faut donner quelque chose à une nation dont la population est surabondante. Pour un peu ils s'associeraient au souci angoissant que certains journaux italiens prêtent au Duce qui se dirait chaque matin : « Il y a aujourd'hui douze cents Italiens de plus ! » Leur état d'esprit montre ce que peut produire une affirmation sans cesse répétée, comme celle de la presse italienne qui clame tous les jours les besoins de l'Italie surpeuplée, et qui provoque des acquiescements parfaitement dépourvus d'esprit critique. D'autres préconisent l'abandon de la Syrie à l'Italie en obéissant à une conception mythique. Ils rêvent d'un « bloc latin ». Personne ne saurait préciser sur quelles bases et avec quel ciment il serait construit, mais c'est un de ces mots trop nombreux qui tiennent lieu d'idées.

Où les uns et les autres ont-ils vu que la communauté des origines ait jamais pu suppléer à la communauté des intérêts, que les liens politiques soient assurés par des digestions reconnaissantes et non par le besoin de s'associer pour défendre ou acquérir quelque chose en s'aidant l'un l'autre. C'est-à-dire qu'il n'y a pas à parler en l'espèce de démographie italienne ou de « bloc latin », mais de ce que la France et l'Italie peuvent avoir ou non d'intérêts communs. C'est seulement en se plaçant sur ce terrain positif que l'on se met en situation d'examiner utilement ce que peut être en réalité la Syrie dans les relations franco-italiennes.

L'Italie a le même intérêt que nous à maintenir, au moins dans l'Europe Centrale, le statut territorial résultant des derniers traités de paix. Ayant annexé dans la haute vallée de l'Adige une assez nombreuse population de langue allemande et qu'aucune tradition n'unissait à ses voisins du sud, elle a toutes les raisons de ne pas vouloir d'une incorporation de l'Autriche à l'Allemagne. Il y a encore quelques mois son intérêt à cet égard lui était rappelé par une campagne que menait la presse allemande contre les mesures énergiques d'italianisation prises par le gouvernement de Rome dans le Tyrol méridional.

L'annexion de l'Autriche au Reich, qui établirait un contact direct entre l'Allemagne et l'Italie, donnerait un aspect directement allemand à la question de la nationalité et de la

culture des populations du haut Adige. C'est donc une éventualité que la politique de nos voisins doit s'efforcer d'écarter autant que la nôtre qui ne peut qu'être opposée à l'*anschluss* à la fois pour lui-même et parce qu'il serait l'origine de la remise en question de tout le statut présent de l'Europe centrale.

Nous avons donc, en ce qui concerne cette partie du continent, des intérêts assez identiques à ceux de l'Italie pour n'avoir pas à lui acheter sa bonne volonté pour une politique conservatrice qui doit être sienne aussi naturellement que nôtre. Et l'on ne voit pas que la nature des intérêts que l'Italie peut raisonnablement vouloir soutenir dans les Balkans doive la mettre en opposition avec la France.

Mais si, dans la plupart des questions d'Europe, les deux puissances n'ont pas à se contrecarrer lorsque, même, elles n'ont pas intérêt à marcher d'accord, la situation acquise par la France dans certaines terres méditerranéennes s'oppose à celle que l'Italie voudrait acquérir. C'est une pensée qui paraît obséder nos voisins transalpins. Ils ne se sont guère résignés à notre présence en Tunisie. Ils voudraient revenir sur notre situation dans ce pays par une politique de nationalité qui, en attendant mieux, ferait remplir par une vie italienne un cadre politique français. C'est sans doute en grande partie cette situation qui explique cette hostilité pour ainsi dire de prédilection que nous témoignent trop d'Italiens dans les moments d'excitation patriotique, et vaut, par exemple à nos Consuls, des manifestations qui sont en général épargnées aux autres puissances.

En dehors des arguments d'histoire qui entretiennent ces sentiments, on invoque la nécessité pour l'Italie d'avoir un exutoire pour le trop-plein de sa population et on trouve tout naturel — certains Français se montrent même assez disposés à l'admettre — que cet exutoire soit établi à nos dépens.

Il faudrait cependant commencer par y voir clair et par se demander quel est le lien qui existe entre les besoins réels de l'Italie et les regards que nombre de dirigeants de son opinion jettent sur les pays méditerranéens que couvre notre drapeau. Il ne suffit pas que l'Italie soit surpeuplée pour que le remède se trouve dans des pays que nous dominons. On nous rappelle, sans doute, que la population de l'Italie augmente de plus de quatre cent mille individus par an. Il est certain que c'est une situation qui peut devenir grave pour un pays qui n'a pas de charbon et peu de matières premières permettant le développement d'une grosse industrie lourde. Les eût-il, d'ailleurs, que la situation ne serait pas beaucoup plus facile. Les perspectives s'ouvriraient-elles beaucoup plus brillantes s'il y avait en Europe une énorme machine industrielle de plus, alors que déjà l'Europe voit tous les jours se poser plus nettement la question de sa suprématie industrielle, menacée par les industries que s'efforcent de créer sur leurs terri-

toires les pays d'outre-mer qui ne se contentent pas le moins du monde d'être les producteurs de matières premières qu'ils rachètent ensuite ouvriées à leurs frères aînés d'Europe. L'échec évident de la politique économique fermée qu'une école anglaise voulait donner pour base à la consolidation de l'Empire britannique est une des marques du tournant auquel est arrivée l'Europe qui était, jusqu'à ces dernières années, à l'exception des États-Unis, la seule partie industrialisée du monde. La solution de la question que pose la démographie de l'Italie n'est que dans un ralentissement de la natalité, se produisant là comme il a commencé à se produire dans tout l'Occident, et dans l'émigration de tous les éléments qui ne peuvent pas vivre d'une utilisation plus complète de la terre italienne, que l'on s'efforce à l'heure actuelle de purger de ses derniers marais, et des industries qui sont en situation de prospérer naturellement en Italie.

Mais cette émigration, ce ne sont pas des pays dépendant de la France qui pourraient l'absorber. La Tunisie ? Pour se rendre compte de ses capacités réelles à cet égard il suffit de renverser sur une carte de la Régence une carte à la même échelle de la Sicile. Tout le nord de la Tunisie, c'est-à-dire la région fertile, en est recouverte. Il n'en faudrait pas plus pour montrer que notre protectorat ne saurait être un champ d'épandage convenant à une émigration à grand débit, même si on ne rappelait pas qu'il contient déjà deux millions d'habitants, concentrés en grande partie dans la zone fertile du Nord dont la superficie ne dépasse pas très largement celle de la grande île méditerranéenne.

Toute l'Afrique du Nord elle-même, avec sa bande relativement étroite de terres fertiles, séparant le désert de la côte et portant déjà quelque onze millions d'habitants, n'est pas une vaste réserve pour l'émigration. Elle peut recevoir tous les ans quelques milliers de colons qui se casent ça et là au milieu d'une population déjà relativement abondante laquelle n'utilise pas encore le pays à sa pleine capacité. Mais elle ne saurait donner de la place au soleil à des centaines de milliers d'émigrants. On doit faire la même observation en ce qui concerne la Syrie et le Liban qui n'ont que 150.000 kilomètres carrés, pour une bonne moitié désertiques, et une population de plus de deux millions et demi d'individus. A moins d'admettre le massacre des habitants, élément que personne ne prétend encore introduire ou plutôt réintroduire dans les pratiques qui constituent le droit des gens, on ne voit pas comment l'Afrique du Nord ou la Syrie résoudraient la question qui se pose pour l'Italie, et que seules des immensités comme celles de l'Argentine et du Brésil peuvent, au moins partiellement, résoudre.

Ce ne sont pas les dominations politiques de la France qui privent l'Italie des débouchés qu'elle réclame pour ses émigrants, d'autant que ceux-ci sont largement accueillis en France

et dans nos dépendances d'outre-mer. Et lorsque l'on examine ainsi les éléments du problème, on en arrive à penser qu'il s'établit dans l'esprit de nos voisins une certaine confusion entre l'impérialisme et le problème de l'émigration qui sert à le justifier.

Nous écrivons d'ailleurs le mot impérialisme sans aucune nuance de blâme. La France a eu un impérialisme et elle doit trouver tout naturel que les autres peuples aient le leur, du moment où ils se sentent les épaules assez solides pour le supporter. Nous voulons seulement que cet impérialisme se concilie avec la situation que nous sommes décidés à maintenir.

*
**

La première manière d'assurer cette conciliation, c'est de prendre une attitude qui ne laisse pas le moindre doute sur notre décision. Il ne faut pas que les peuples en quête d'expansions aient le sentiment que c'est de notre côté qu'ils trouveront la digue de moindre résistance. Le leur laisser croire serait précisément glisser à des conflits. Il est nécessaire que l'on sache que nous barrerons la route à toute politique qui tendrait à nous ravir une partie de notre patrimoine, soit par une amputation politique, soit par une entreprise consistant à établir chez nous des groupes qui seraient soutenus et travaillés de manière à y rester indéfiniment des corps étrangers et à nous préparer l'application de la morale de la fable « la lice et sa compagne ».

Cela posé, rien n'empêche la France, qui ne prétend à aucun droit éminent sur les terres barbares et inutilisées qui se trouvent encore dans le monde, de signer à l'Italie telle ou telle déclaration de désintéressement que nos voisins pourraient désirer. Nous n'avons pas à prétendre les empêcher de se constituer un domaine par leurs efforts et leurs sacrifices, comme l'ont fait les autres nations déjà pourvues. C'est à nos voisins et non à nous-mêmes de déterminer dans quelle région ils désireraient obtenir une complète liberté d'action, mais, s'il serait peu convenable de faire la liste de celles où ils pourraient agir, il est assez facile de concevoir comment elle pourrait être dressée.

Cette attitude de bonne volonté n'a rien à voir avec l'agitation de ces quémandeurs d'amitié, qui ne peuvent nous mener qu'à des froissements ou même à des conflits, que leur politique bonnasse soit inspirée ou non par le mirage du « bloc latin ». Ils ne réussissent qu'à poser les questions tout autrement qu'elles devraient normalement se poser et à réaliser ce paradoxe de nous mettre dans l'attitude de demandeurs alors que c'est nous qui serions sollicités à céder quelque chose. Ils pourraient d'ailleurs s'instruire en étudiant l'effet qu'ils produisent sur des partenaires beaucoup plus fins qu'eux-mêmes et qui font la petite bouche devant ce que l'on a pris l'initiative de leur proposer. Fi du Mandat syrien, semblent dire certains journaux italiens en réponse à des sugges-

sions d'abandon qui, par une admirable contradiction, s'accompagnent souvent du dénigrement le plus complet de ce dont on voudrait faire un cadeau au voisin contre récompense.

Même s'il nous était moralement et juridiquement possible de faire une marchandise de nos responsabilités syriennes et libanaises, cette abdication ne ferait qu'encourager la demande d'une autre abdication plus grave et, on ne saurait trop le répéter, elle ne contribuerait pas d'une manière appréciable à la solution du problème de l'émigration italienne.

C'est ailleurs qu'en Syrie et au Liban, et même que dans tous les pays que nous avons payés de notre sang et transformés par nos efforts, que doivent regarder les Italiens et surtout les Français, soucieux des relations entre les deux pays.

**

Quant aux partisans d'un abandon du Mandat syrien à l'Empire britannique, ils commencent, pour montrer que nous en obtiendrons beaucoup, par attribuer aux Anglais un très vif désir de nous remplacer dans ce pays. C'est en parlant de cette idée que l'on a vu soutenir des extravagances comme l'opinion selon laquelle le franc aurait baissé sous une pression anglaise tendant à nous contraindre à sortir de Syrie. On reconnaît là l'esprit systématique et aveugle du parti-pris. Rien de plus douteux, en effet, que le désir des Anglais de nous remplacer en Syrie et au Liban. Que certains spécialistes anglais des choses de l'Orient l'aient désiré et y aient tendu, c'est incontestable. Il se peut même qu'à une certaine époque le gouvernement de Londres, ou au moins quelques-uns de ses membres, aient été disposés à bénéficier de la faiblesse de la France si elle se laissait faire par les machinations de ces spécialistes. Mais nous sommes déjà loin de ce temps-là. L'Angleterre, comme nous, et même à certains égards plus que nous, a subi l'épreuve et appris la leçon de l'après-guerre. Il se pourrait bien qu'il y ait maintenant autant et même plus d'Anglais, parmi ceux-là mêmes qui se soucient des choses de l'Orient, pour trouver tutélaire notre présence en Syrie, pour voir un avantage à ce qu'une autre puissance européenne soit dans le Levant, y maintenant avec l'Angleterre les résultats de la guerre, que pour vouloir aggraver les responsabilités de leur pays en l'isolant en Orient.

C'est cependant une orientation générale de la politique britannique en notre faveur que prétendent déterminer les Français qui préconisent comme une haute sagesse l'abandon de notre Mandat syrien et libanais au profit de l'Angleterre. Pour eux, il ne s'agit de rien moins que d'acheter la bonne volonté britannique dans les questions qui touchent à nos intérêts vitaux dans le continent européen et, notamment, sur le Rhin.

Ici, l'on est dans le domaine de l'illusion pure.

Se représente-t-on l'Empire britannique renversant, pour obtenir dans une partie de l'Orient un avantage, qu'un très grand nombre d'Anglais seraient disposés à considérer comme tout au moins problématique, la politique européenne qu'il a été amené à adopter en vertu de sa constitution même? Croit-on que les Dominions, dont l'opinion pèse si fortement à Londres, seraient disposées à élargir les responsabilités européennes qu'elles n'acceptent que si difficilement? Que pouvons-nous demander à l'Angleterre en dehors de la garantie qu'elle a donnée au statu quo territorial à l'ouest de l'Allemagne en se faisant partie à la politique de Locarno? Qu'elle se prête à une prolongation de cette autre garantie qu'est l'occupation du Rhin, garantie plus utile peut-être d'ailleurs pour détourner les Allemands d'un attentat au statu quo autrichien ou polonais que pour décourager une agression à l'ouest qui n'est pas et ne peut être dans les idées présentes de l'Allemagne? Que l'Empire britannique donne au statu quo de l'Europe centrale sa garantie qu'il n'a voulu donner, et encore en lui imposant des formes particulières, qu'en ce qui concerne le maintien des frontières à l'ouest?

On peut soutenir que ce serait l'intérêt bien entendu de l'Angleterre; qu'elle ne pourra empêcher de compromettre sa sécurité future par une politique qui, prétendant limiter son action à l'ouest, attendrait pour s'émouvoir que cette sécurité fût virtuellement compromise par des modifications affectant déjà une grande partie du continent européen qu'il ne dépend pas du Gouvernement de Londres de compartimenter en zones d'intérêt britannique de seconde et de première classe. Cela est, sans doute, vrai, mais la question dont nous avons à nous occuper ici n'est pas celle là. Il ne s'agit pas de savoir ce que l'Angleterre aurait évidemment intérêt à faire, mais ce qu'on peut raisonnablement la considérer comme disposée à faire. Si on se place sur ce terrain réaliste, on ne peut considérer que comme un enfantillage le concept d'après lequel, pour se faire céder le Mandat syrien, l'Angleterre altérerait la politique continentale à laquelle, menée comme elle l'est par ses habitudes d'esprit, ses soucis coloniaux — et avant tout celui du consentement de ses Dominions, — elle se tient obstinément depuis la fin de la guerre.

Ce n'est pas la perspective d'avantages discutables dans une partie de l'Orient, où elle n'a, pour le moins, rien à craindre de notre présence, mais bien un changement complet de ses idées, une illumination de son esprit sur les conséquences possibles de certaines altérations européennes qui ne lui paraissent aujourd'hui que d'intérêt lointain et secondaire, qui pourraient faire revenir le gouvernement de Londres sur la politique restreinte qu'il pratique en Europe.

Il ne faut donc se faire aucune illusion: si nous ouvrons avec les Anglais la question de

Syrie, ce ne pourrait être que sur le terrain colonial. Nous pourrions prétendre, en mettant les choses au mieux, à certains remembrements de territoires africains, et encore la chose serait très délicate, les intérêts créés depuis plus de trente ans dans chacun des deux empires africains leur rendant, à l'un comme à l'autre, bien difficile tout abandon de quelque importance. Nous obtiendrions peut-être quelques lambeaux de territoires tropicaux. On a quelque peine à croire qu'un tel avantage, pour une puissance déjà largement riche en terres à coton, à cacao, à café, à bois des tropiques, etc., etc., puisse entrer en ligne de compte avec les conséquences que nous ferait subir, particulièrement dans l'Afrique du Nord, l'abandon du Mandat syrien.

**

Un organe comme le nôtre, bien qu'il se soit créé pour la défense des intérêts de la France dans une certaine partie du Monde, les voit dans la hiérarchie des affaires nationales, dans l'ensemble de la vie du pays. Il ne mettrait donc pas le Mandat de la France pour la Syrie et le Liban en balance avec l'œuvre que notre pays poursuit depuis bientôt un siècle dans l'Afrique du Nord et encore moins avec sa sécurité en Europe. Mais on ne voit pas en quoi une abdication dans le Levant servirait l'une ou l'autre, et l'on voit très bien, par contre, comment elle pourrait leur nuire à toutes deux. Nous n'avons aucune raison valable de donner en Syrie plus qu'ailleurs l'idée que nous commençons une liquidation.

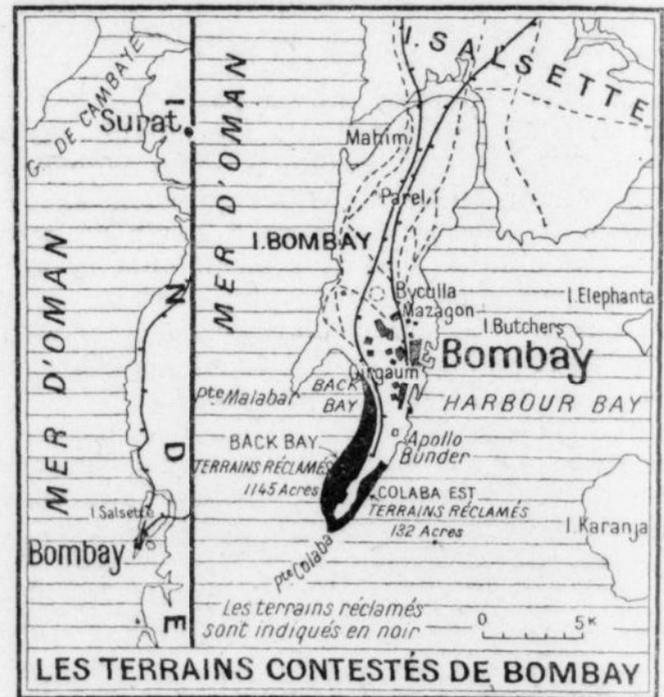
Dans ce qui a été dit plus haut, il n'a été presque exclusivement question que de l'intérêt de la France. Mais il faut, en terminant, invoquer aussi celui des populations, dont une bonne partie représentent une vieille clientèle de la France, que nous devons aider à acquérir leur majorité politique, selon le devoir que donne au Mandataire l'article 22 du Pacte de la Société des Nations. Il est clair que nous ne saurions moralement en faire l'objet d'un marchandage, surtout pas pour que leur pays devienne le terrain de colonisation d'une abondante émigration européenne. Enfin, le statut juridique de notre œuvre en Syrie et au Liban écarte toute possibilité d'un troc. Sans doute, la situation qu'occupe la France en Syrie et au Liban, fondée sur tout le passé, lui est d'abord venue du consentement des principales puissances alliées réunies à San-Remo. Mais depuis lors elle a pris la forme d'un Mandat accepté et impliquant des responsabilités définies envers la Société des Nations. Il n'est donc pas de ces choses qui en droit puissent devenir l'objet d'un marché.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

L'AFFAIRE DES TERRAINS DE BOMBAY

Une controverse assez vive agite depuis quelque temps l'opinion publique à Bombay : un expert très connu est mis en cause, les autorités rejettent sur lui toute la responsabilité d'une entreprise mal engagée, il se défend de son mieux, la presse prend parti. Il s'agit, il est vrai, d'une dépense assez coquette ; on parle de 11 crores, soit 8 millions 1/2 de livres sterling.

Depuis longtemps, Bombay cherche à s'agrandir ; on a songé à gagner du terrain en rectifiant la côte de la presqu'île de Colaba. De 1897 à 1912, il n'y eut pas moins de dix-neuf projets étudiés ; à ce moment, lord Sydenham en soumit un au gouvernement de l'Inde. Les tra-



vaux prévus étaient vraiment gigantesques : construire le long de la côte de la Back Bay un mur long de 6 1/2 kil. englobant une superficie de 460 hectares, et combler cet espace avec 19 millions de mètres cubes de matériaux dragués dans le port et amenés par tuyaux, à l'état semi-liquide, à travers la péninsule de Colaba. L'ingénieur chargé des études préliminaires déclara :

Il est absolument établi qu'on peut trouver (dans le port) plus de trois fois la quantité de matériaux nécessaire ; plus de la moitié se prête admirablement (*is eminently suitable*) au but envisagé, dans des conditions économiques de transport.

Telle fut aussi la conclusion du premier conseiller technique du Gouvernement. Après la guerre, ce projet, très légèrement modifié, fut repris. On demanda à sir George Buchanan de

faire un rapport, et on lui remit tout le dossier. De son propre aveu, il se contenta d'adopter les conclusions de ses prédécesseurs, sans les vérifier ; voici textuellement ce qu'il dit dans une lettre au *Times* en date du 10 avril dernier :

On me dit que l'affaire était urgente, car des syndicats privés, appuyés par des maisons de banque sérieuses, faisaient des demandes de concession. Il m'était évidemment impossible de passer un an à faire de nouvelles études du fond ; je déclarai dans mon rapport que, supposant l'arpentage et les sondages exacts — et je ne voyais aucune raison de douter de leur exactitude — j'acceptais les conclusions (de mes prédécesseurs) tant pour la quantité que pour la qualité des matériaux.

Les travaux devaient durer cinq ans et coûter 367 lakhs (£ 2.825.000). En septembre 1921, l'administration du port de Bombay et la marine royale indienne, qu'on avait peut-être omis de consulter, s'opposèrent à ce qu'on draguât toute la partie du port fixée en 1912 ; il fallait donc renoncer à 11.780.000 mètres cubes de matériaux particulièrement appropriés. On résolut alors de tirer une partie des terres de la Back Bay elle-même, et les travaux continuèrent dans ce sens. En 1924, il fallut suspendre les dragages, car on se heurtait à certains droits de pêche.

**

Entre temps, le projet rencontrait une opposition de plus en plus vive dans la population. Au boom de 1919 sur les terrains avait succédé une période de marasme, et certaines personnes s'alarmèrent de voir une énorme quantité d'emplacements à bâtir jetée brusquement sur le marché. Une résolution en conseil réclama une enquête sur les méthodes suivies par le *Development Department*, chargé de l'exécution de ces travaux et de beaucoup d'autres. Le Gouvernement accepta cette proposition ; mais, au lieu de nommer une commission spéciale, il confia l'enquête à un comité consultatif déjà existant. Celui-ci institua un sous-comité. Sir George Buchanan se plaint de n'avoir pas été tenu au courant pendant son séjour à Bombay, du 24 octobre 1924 au 7 janvier 1925, et de n'avoir appris la nomination de ce sous-comité, qu'après son retour en Angleterre ; il n'a, dit-il, connu le rapport que par les journaux de Londres. Il met en doute l'indépendance de ce sous-comité : le président en était le directeur du *Development Department* et président du comité consultatif, un des membres était le conseil financier du directeur. Quoi qu'il en soit, le sous-comité arriva aux conclusions suivantes : l'entreprise ne peut pas être achevée en moins de vingt ans et coûtera 11 crores (£8.470.000) ; il faut terminer trois sections, dont le Gouvernement de l'Inde a promis d'acheter l'une ; les principales causes de l'échec, au moins partiel, du projet sont le prix excessif de la main-d'œuvre et des machines, et le rendement insuffisant des pompes.

Ce rapport avait été déposé au début de janvier dernier ; celui du comité consultatif suivit un mois après. Il est double : la majorité (8 membres) accepte l'achèvement proposé de trois sections, mais propose de faire contrôler les devis par une commission d'ingénieurs ; un membre demande même la nomination d'une nouvelle commission qui étudierait à nouveau toute l'affaire. La minorité (6 membres) est d'avis d'achever seulement la partie destinée aux bâtiments militaires. Tous s'efforcent d'établir les responsabilités : pour la majorité, le Gouvernement a manqué de prudence, il aurait dû consulter la Marine et l'Administration du port, et utiliser l'expérience qu'a cette dernière des dragues aspirantes ; mais elle ajoute :

Cependant, sir George Buchanan est un expert renommé, il passe pour avoir une grande expérience des opérations de dragage ; à lui incombe donc la principale responsabilité de l'embarras dans lequel se trouve aujourd'hui le Gouvernement.

La minorité va beaucoup plus loin : elle propose de consulter un avocat sur la responsabilité de sir George Buchanan ; mais le Gouvernement a été d'une légèreté extraordinaire en s'embarquant dans une telle entreprise sans renseignements suffisants ; si une municipalité en faisait autant, on la suspendrait :

Nous ne voulons pas user du langage qu'emploieraient les actionnaires d'une société dont les promoteurs se seraient joués d'eux comme les conseils et les fonctionnaires du Gouvernement se sont joués des contribuables. En Angleterre, le ministère aurait été renversé par la Chambre des Communes.

A ces attaques véhémentes, sir George Buchanan répond non moins vigoureusement : les chiffres et les conclusions du sous-comité sont erronés, *suppressio veri, suggestio falsi*. Le succès de l'entreprise dépend des résultats du dragage ; or la drague est excellente, mais a été « terriblement mal maniée » ; le travail, il est vrai, est difficile, la mousson ne permet de le poursuivre que six mois par an, les ouvriers n'ont pas encore eu le temps de s'y adapter. Cependant, les chiffres donnés par le comité prouvent que la drague a fourni, en 1923-24, 51 % du rendement prévu, et 43 % en 1924-25 ; encore n'a-t-on pas tenu compte de la seconde drague qui devait être mise en service dans la Back Bay, ni des améliorations récemment réalisées (1). La fausseté des chiffres du sous-comité a été reconnue par le gouverneur : en ouvrant le Conseil législatif, le 22 mars dernier, il a dit :

On est déjà en train de réviser les chiffres du rapport du comité consultatif ; la perspective est beaucoup plus favorable qu'ils ne le laisseraient supposer ; on peut espérer que la section 8 sera remise à l'autorité militaire et payée par elle un an plus tôt que ne l'indique le rapport.

(1) Le *Times of India* nie ces améliorations.

Sir George Buchanan résume ainsi la situation financière : à la suite des modifications apportées au plan à cause des réclamations des autorités du port et de la Marine, le Gouvernement de Bombay accepta un devis de 770 lakhs ; à la fin de 1925, on en avait dépensé 390 ; il reste donc une somme de 380 lakhs, suffisante pour achever l'entreprise, car il ne manque plus que 565 m. pour que le mur soit terminé. Mais il est avéré que le système de la construction en régie n'est ni économique ni satisfaisant. Un passage de la lettre de sir George a vivement ému l'opinion publique à Bombay ; nous nous en voudrions d'en priver nos lecteurs :

Pendant des années, j'ai lutté contre l'extravagance et l'incapacité du Gouvernement dans cette affaire ; j'ai fait remarquer en février 1922, et répété plus fortement encore en avril, qu'il n'était tenu aucune comptabilité des dépenses (1) et qu'il était impossible dans ces conditions de faire des économies : j'attendis près d'un an une réponse (1). J'ai protesté contre l'achat de machines coûteuses dont beaucoup n'ont jamais servi.

O supériorité tant vantée des Anglo-Saxons ! Que ne dirait-on pas, si des faits de ce genre se passaient dans l'une de nos colonies ?

*
**

Le Gouvernement de Bombay ne fit pas siennes les conclusions du rapport du comité consultatif, mais demanda l'avis d'un éminent ingénieur-conseil, sir Alexander Gibb. Celui-ci estima qu'il fallait arrêter le dragage dans la Back Bay à la fin de la saison, terminer la section 8 (à l'extrémité de la presqu'île de Colaba) en y déposant de la glaise, arrêter ensuite le dragage dans le port et vendre le matériel ; tous les matériaux extraits jusqu'ici se sont trouvés ou trop durs pour que le rendement de la drague fût suffisant, ou trop mous pour combler le terrain.

Le Gouvernement, avant de prendre une décision définitive, désira consulter à nouveau sir Alexander ; mais il était résolu à terminer la section 8, destinée à l'autorité militaire, et les sections 1 et 2, à l'autre extrémité, en faisant appel à des entrepreneurs privés pour remplir l'espace dragué, avec de la terre et non plus avec des matériaux de dragage.

Une commission d'ingénieurs vérifiait les chiffres sur lesquels le sous-comité avait basé son rapport. En mai dernier, le gouvernement de Bombay demanda au Gouvernement de l'Inde de nommer, en vertu de ses pouvoirs « de surveillance, de direction et de contrôle », un comité d'enquête auquel serait soumis le rapport de la commission instituée par le gouvernement de Bombay. Ce comité, dont le secrétaire d'Etat approuva la nomination et la composition, comprenait sir Grimwood Mears, *chief justice* d'Allahabad, président ; Sir Mokshagundam Visves-

(1) C'est nous qui soulignons.

varaya, autrefois divan de Mysore et président de la commission d'enquête économique de 1925 ; Sir Frederick Hopkinson, qui a construit le barrage de Sennar sur le Nil Bleu ; M. Billimoria ; et M. R. B. Ewbank, membre du *Civil Service*, secrétaire. Il se réunit à Bombay, le 3 août ; le président rappela que le Comité devrait indiquer s'il fallait abandonner le projet, ou l'exécuter en partie, ou en totalité avec ou sans modifications. Nous résumons les dépositions des témoins entendus au cours des diverses séances :

M. A.-W.-W. Mackie, secrétaire du « *Development Department* » : Tous les documents confidentiels ou non, relatifs à cette affaire, seront remis au Comité d'enquête.

— Le capitaine E.-J. Headlam, directeur de la « *Royal Indian Marine* » : Sir George Buchanan a négligé de se renseigner auprès de la Marine sur la possibilité de draguer en grand et sur la nature des fonds.

— Sir Lawless Hepper, directeur du « *Development Department* » : Sir George Buchanan, peu au courant des conditions locales, a surestimé le nombre d'heures pendant lesquelles on pourrait utiliser la drague, comptant sur un rendement annuel de 5 millions de yards cubes, alors qu'on ne peut dépasser 2 millions ; il a cru, ce qui est faux, que 5 millions de yards cubes de terres draguées donneraient la même quantité de remblais ; il est responsable, conjointement avec sir John Biles, des dessins de la drague, reconnue défectueuse.

— Rao Bahadur Chitale Satara, membre du Conseil Législatif : Le gouvernement n'a pas laissé au Conseil le temps d'examiner le côté financier du projet ; la discussion n'a duré que dix minutes. On pourra terminer l'entreprise au moins en partie ; les travaux ont été entrepris sur l'initiative de lord Lloyd, alors gouverneur de Bombay, mais, s'il avait vu le mauvais fonctionnement de la drague, il les eût immédiatement fait interrompre.

— M. C.-W.-E. Arbuthnot, membre de la Commission de révision des comptes : Cette commission a travaillé pendant trois mois ; les remblais en matériaux de dragage reviennent à 11,88 annas (1 sh. 1 penny 1/2) le yard cube, contre 2 roupies 14 annas (4 sh. 3 pence 3/4) pour les remblais en matériaux secs.

— M. Elgée, ingénieur en chef du « *Development Department* » : Cette administration possède une drague coûteuse, le salaire des ouvriers est élevé. On emploie le mieux possible le temps disponible ; cependant les repas prennent environ 1/4 des heures de travail. On aurait dû fournir aux constructeurs de l'énorme drague des données précises sur le sol du port ; sir George Buchanan n'avait pas sur ce point d'autres renseignements que le relevé fait par M. Kidd avant la guerre. En quatre ans on dépensa un million de livres st. en matériel avant de savoir quels matériaux on rencontrerait.

— M. E.-M. Duggan, sous-secrétaire au ministère des Travaux Publics : Ce ministère s'occupait des travaux jusqu'à la fin de 1918 et aurait pu continuer, comme il le fit pour le barrage de Soukkour ; en 1914, M. Kidd écrivit qu'il ne croyait pas qu'on pût tirer de la Back Bay une quantité suffisante de matériaux utilisables, vu la situation exposée de la baie et l'irrégularité des fonds (le témoin donna lecture de ces lettres).

— M. H.-P. Mody et M. B.-G. Horniman, de la municipalité de Bombay : Le gouvernement de Bombay est resté muet pendant que le « *Development Department* »

(1) C'est nous qui soulignons.

se moquait de l'intérêt public ; on ne saurait condamner trop sévèrement sa conduite. La municipalité conseilla de continuer les travaux sous le contrôle d'un comité consultatif où seraient représentés divers corps publics responsables ; le Gouvernement de l'Inde, qui « à la dernière » approuva le projet, est coupable et devrait rembourser au gouvernement de Bombay les avances consenties par celui-ci. (Sir Frederic Hopkinson protesta contre la violence de ces attaques ; M. Mody répliqua : « la puissante personnalité du chef du gouvernement forcé au silence, au début de l'entreprise, la municipalité et les autres corps publics de Bombay ».)

— M. J.-A. Kay, président de la commission consultative nommée par le gouvernement de Bombay : Cette commission est d'avis de terminer les sections 1, 2 et 8 (ce qui réduirait les dépenses de 142 lakhs, soit 1.065.000 livres st.), de renoncer à la section 7, et d'examiner soigneusement le cas des sections 5 et 6 ; jusqu'à présent (1^{er} juillet 1926) on a dépensé environ (1) 591 lakhs (£ 4.452.500) ; on pourrait vendre le matériel environ (1) 25 lakhs (£ 187.500). Bombay ne reçoit pas du Gouvernement de l'Inde sa juste part des recettes générales (M. Billimoria partage cet avis) ; si le résultat de l'entreprise était un fort accroissement des charges de la Présidence, ce serait très grave.

— M. R.-H.-A. Delves, chef du « Bombay Improvement Trust » : Il faut achever les sections 1, 2 et 8, et attendre pour les autres.

— M. K.-F. Nariman, swarajiste notoire, ayant incriminé sir Lawless Hepper et d'autres fonctionnaires du Development Department, ceux-ci furent à nouveau entendus. M. T. Harvey, ingénieur, déclara vouloir poursuivre M. Nariman en diffamation ; sir Lawless qualifia les allégations de ce swarajiste de « commérages de marché », il n'y a jamais eu d'irrégularités dans les adjudications.

— M. Cowasji Jehangir, membre du Conseil Exécutif : Aucun document n'indique que lord Lloyd et le gouvernement aient consulté d'autre expert que sir George Buchanan, mais ils avaient sous les yeux le rapport présenté en 1911 par MM. Lowther, Kidd et C^{ie} ; en juillet 1920, en réponse à une question de Lord Lloyd, le secrétaire d'Etat déclara que sir George Buchanan jugeait possible de commencer les travaux aux deux bouts à la fois : c'était, dit le témoin, pour obtenir le plus tôt possible les terrains convoités par l'autorité militaire. En ce qui concerne l'achat par le gouvernement du dragueur Kalu, rien ne prouve qu'un expert ait été consulté sur le prix, ni qu'un certificat de bon état ait été fourni. Rien ne prouve non plus que le gouvernement se soit informé auprès des autorités du port ou de la Marine, ni qu'il ait vérifié le devis de sir George Buchanan se montant à 367 lakhs (£ 2.752.500), ni que sir George en ait jamais fourni le détail.

— Sir Lawless Hepper, interrogé à nouveau les 4 et 5 août, dit qu'à son avis l'insuccès du projet était dû uniquement à l'exécution défectueuse des dragages. M. Billimoria lui demanda s'il ne considérait pas comme une négligence « presque criminelle » de laisser le public dans l'ignorance de l'état véritable des choses quand on s'aperçut (en 1924) qu'on allait à un fiasco ; sir Lawless répondit « qu'il n'était pas chargé de renseigner le public sur des questions administratives, que c'était l'affaire du gouvernement de Bombay. Celui-ci l'aurait blâmé s'il avait pris sur lui de dire la vérité dans ses rapports ».

— « Mais, objecta M. Billimoria, ces rapports signalaient des « progrès continus » ? » — Réponse : « La construction du mur avançait d'une façon satisfaisante, les dragues fonctionnaient, sir Georges Buchanan avait demandé

qu'on ne jugeât pas l'entreprise sur les résultats de la première année ».

— M. C.-R. Brims, ingénieur en chef adjoint du Development Department (c'est lui qui proposa de draguer dans la Back Bay) : La drague était hors de service plus d'un tiers du temps et n'a jamais pu fonctionner 24 heures consécutives.

Le comité entendit encore d'autres témoins, puis quitta Bombay, à la fin d'août, pour se rendre en Angleterre ; le président, souffrant de la malaria et d'insomnies, fut obligé d'aller prendre quelques jours de repos à Allahabad et ne put s'embarquer que le 11 septembre.

**

Arrivée à Londres le 11 septembre, la commission se mit au travail dès le 15, sans attendre l'arrivée de son président. Elle entendit d'abord sir Henry Lawrence, ministre des Finances du gouvernement de Bombay d'avril 1921 à mars 1926. Sir Visvesvaraya attira son attention sur l'écart considérable entre les évaluations successives des dépenses — 367 lakhs au début, 702 en 1922, 1.100 aujourd'hui : n'aurait-on pas dû avertir le public ? Le témoin répondit : Le comité consultatif pouvait se procurer tous les renseignements, le gouvernement considérait cela comme une publicité suffisante ; le chiffre de 702 lakhs figurait dans le budget soumis, au printemps de 1923, au Conseil législatif et fut accepté par lui ; à ce moment les travaux marchaient d'une façon satisfaisante, les déboires ne commencèrent qu'avec la mise en service de la drague, en décembre 1923. Il faut terminer l'entreprise, car on manque de terrains ; il importe aussi de concentrer les établissements militaires, actuellement disséminés : « On ne doit pas perdre de vue que les troubles peuvent éclater ; ce jour-là, les plus violents adversaires du projet seraient les premiers à se réfugier dans le nouveau quartier militaire ». Quand l'industrie cotonnière redeviendra prospère, les industriels emploieront leurs bénéfices à acheter des terrains.

**

Entre temps, le gouvernement de Bombay demanda à la commission de lui envoyer des instructions provisoires, avant le dépôt de son rapport, pour assurer la continuation des travaux pendant la belle saison. Avant même l'arrivée de son président, la commission a télégraphié les instructions suivantes :

1. Terminer les sections 1, 2 et 8, la première en draguant dans la Black Bay (la drague fonctionnant avec trois équipes par jour), la section 8 en la comblant avec de la terre, la section 2 par le moyen le plus économique ; construire les parapets des sections 1 et 8 ; achever les conduites de drainage des sections 1 et 2.

2. Pour la section 7, la surface est de 654.000 yards carrés (545.000 mq) et le cube de remblai de 2.050.000 yards cubes (1.560.000 mc) ; le meilleur système serait de la combler avec des matériaux dragués, au prix de 8 annas le yard cube, d'autant plus qu'on ne pourrait congédier le personnel d'ingénieurs qu'après six mois de

(1) C'est nous qui soulignons (Rédaction).

préavis ; mais on ignore à quelle date et à quel prix on pourrait vendre le terrain ainsi conquis : la commission laisse donc au gouvernement de Bombay le soin de prendre une décision.

3. Il importe de trouver immédiatement de nouvelles carrières pour obtenir de la pierre en plus grande quantité et meilleur marché.

4. Le président de la commission approuvera certainement ces décisions.

Au reçu de cette dépêche, le gouvernement de Bombay a décidé de continuer à combler les sections 1, 2 et 8, et de commencer la section 7.

*
**

Sir Grimwood Mears arriva à Londres le 25 septembre ; les auditions de témoins continuèrent.

Sir John Biles, directeur de la firme de constructeurs navals ingénieurs-conseils du haut-commissaire pour l'Inde, a dessiné les plans de la drague *Sir George Lloyd* et présidé aux essais ; selon lui, elle fonctionnait très bien et remplissait les conditions fixées par sir George Buchanan, la faiblesse du rendement provient de la mauvaise qualité des matériaux ; il n'est pas d'usage pour les constructeurs de garantir le rendement d'une drague ; il reconnaît avoir reçu comme rémunération 1 % du prix, sir George Buchanan en a touché autant (les dragues ont coûté 1.850.000) ; les essais ont été sérieux ; il est faux que la commande ait été passée en hâte pour obvier au chômage, les constructeurs n'ont pas versé de pot-de-vin pour l'obtenir.

Sir Maurice Haward, ministre de l'Intérieur au Conseil exécutif de Bombay de janvier 1921 à janvier 1926, exposa le côté financier de l'affaire : il vaut mieux sacrifier encore 6 crores pour achever les travaux que de perdre les 5 déjà dépensés ; un fond d'amortissement de 20 lakhs (£ 150.000) est inscrit au budget de cette année.

Sir Louis Kershaw, sous-secrétaire d'Etat adjoint pour l'Inde, expliqua dans quelles conditions le secrétaire d'Etat (M. Montagu) en conseil approuva le projet en 1920 : les travaux de la Back Bay ne devaient être qu'une partie d'une vaste entreprise d'urbanisme dont le coût était estimé à 30 crores (£ 22.500.000) ; suivant l'usage, le ministère de l'Inde étudia le projet aux points de vue administratif et financier, mais n'examina pas le côté technique.

M. L. W. Lewis, ingénieur en chef des travaux, du début à juillet 1924, n'a fait qu'exécuter les ordres en commençant le mur aux deux bouts ; « s'il avait été le maître, il aurait peut-être agi autrement ». La drague *Sir George Lloyd* n'a pas donné le rendement prévu.

Le président fit remarquer au témoin que le rendement à la fin de la première saison n'ayant pas dépassé 10 % des prévisions, il aurait dû donner au directeur des renseignements « répétés, précis et même alarmants » ; la réponse fut qu'on « avait souvent discuté l'affaire ».

En 1912, M. W. Kidd, de la maison Lowther, Kidd and Co, était d'avis que les dépenses s'élevaient à 325 lakhs ; en 1919 sir George Buchanan les évalue à 367 ; or, d'après le lieutenant-colonel S. S. W. Paddon, directeur général de l'*India Store Department*, le prix du matériel nécessaire était 2 3/4 fois plus élevé en 1919 qu'en 1912.

M. Lewis, entendu à nouveau, fut invité à préciser sa déclaration de la veille. Le mal, dit-il, est venu de ce que l'autorité était divisée entre Londres et Bombay ; il devait servir deux maîtres, le *Development Department* et MM. Meik et Buchanan. On a commandé 35.000 pieds

(plus de 10 kilomètres) de tuyaux, soit 3 1/2 fois la longueur prévue au début.

*
**

Une importance toute particulière s'attache à la déposition de lord Lloyd ; en voici le résumé :

Quand il devint gouverneur de Bombay, M. Montagu, qui revenait de son voyage dans l'Inde, appela son attention sur l'urgence de la question des logements : en 1911, 80 % de la population vivait dans des logements d'une seule pièce, en 1919 il manquait 64.000 logements, 250.000 ouvriers étaient sans domicile. La situation des classes moyennes n'était pas meilleure, les terrains de jeux étaient complètement insuffisants, on tournait la loi sur les loyers, les autorités militaires se plaignaient d'être à l'étroit. Il fallait aviser. Le projet d'urbanisme dans la Cité, l'aménagement du nord de l'île par l'*Improvement Trust*, le lotissement d'une partie de Salsette n'étaient que des palliatifs ; on résolut de procéder au comblement partiel de la Back Bay, envisagé dès 1907 ; en 1917, un groupe d'hommes d'affaires, « les meilleurs juges des besoins du moment et de l'avenir », avaient formé un syndicat à cet effet. En octobre 1918, le gouvernement de lord Willingdon demanda au secrétaire d'Etat d'envoyer à Bombay « le meilleur expert possible » ; lord Lloyd renouvela cette requête en avril 1919 et ajouta que, si l'on ne trouvait personne en Angleterre, il ferait appel à sir George Buchanan. Celui-ci semblait parfaitement qualifié ; il avait rectifié avec succès le cours d'une rivière à Rangoo, réorganisé le port de Bassorah durant la guerre, dirigé de vastes opérations de dragage en Mésopotamie.

L'augmentation des prix entre 1912 et 1919 n'aurait-elle pas dû amener le gouvernement de Bombay à trouver l'estimation de sir George trop faible ? — Non : si la maison Kidd se déclarait prête à exécuter les travaux au prix de 325 lakhs, avec un dépassement maximum de 5 % et une prime de 20 % sur les économies possibles, c'est qu'elle espérait réaliser un bénéfice ; on pouvait donc compter sur une dépense maxima de 400 lakhs. D'ailleurs, c'est surtout après le dépôt du devis de sir George que les prix montèrent ; la roupie atteignit 2 sh. 11 pence en 1920 ; le gouvernement voulait la stabiliser à 2 sh. alors qu'elle valait 1 sh. 4 pence en 1912.

Sir F. Hopkinson pose au témoin une question insidieuse : « Pensez-vous réellement que sir George a travaillé loyalement ? » Lord Lloyd couvrit complètement l'expert :

Je remercie sir Lawless Hepper et sir George Buchanan de la sincérité de leurs efforts ; tant qu'il n'aura pas été prouvé qu'ils ne la méritent pas, je continuerai à leur accorder ma pleine confiance.

— Cette réponse, dit sir M. Visvesvariya, fait honneur à votre bon cœur.

— Et aussi à mon intelligence, j'espère.

Le ministère des Travaux Publics n'aurait-il pas pu et dû exécuter les travaux ? — Non, il n'était pas outillé pour une œuvre de cette envergure ; le *Development Department* ne reçut aucun pouvoir extraordinaire, il utilisa autant que possible le personnel des Travaux Publics, le conseiller financier était un fonctionnaire du gouvernement de l'Inde, toutes les dépenses furent contrôlées ; MM. Meik et Buchanan dressaient les plans, le directeur était responsable vis-à-vis du gouvernement de leur bonne exécution ; « sir Lewless Hepper était, en quelque sorte,

chargé de la partie stratégique, sir George de la partie tactique ».

Dans sa déposition, sir Leslie Hudson, au nom de la Chambre de Commerce de Bombay, s'est plaint qu'on n'ait point consulté l'opinion publique; on aurait opéré « derrière un rideau de secret officiel ». — Oui, parfois, au début, mais cela était nécessaire; le rapport de sir George n'a pas été communiqué à la Chambre de Commerce; mais le Conseil Législatif a eu toutes facilités pour examiner l'affaire chaque année au moment de la discussion du budget.

Les travaux ont été entrepris au profit des masses qui vivent actuellement dans des conditions à peine convenables pour des animaux; Bombay est la première ville de l'Inde, la seconde de l'Empire, mais l'état des logements y est une honte pour l'administration britannique.

**

L'audition de sir George Buchanan dura plusieurs jours. Il fit l'historique de l'affaire depuis 1865; jamais projet n'a été tant examiné et discuté; depuis 1917, toutes les propositions faites par des firmes et des syndicats ont été basées sur le rapport de M. Kidd; celui-ci ayant fait 1.300 sondages, il (sir George) jugea inutile de recommencer: lord Lloyd lui avait accordé sa confiance absolue. Si, après le commencement des travaux, on a dû songer à tirer une partie des matériaux de la Back Bay elle-même au lieu de les prendre dans le port, c'est que les autorités de ce dernier ont protesté. Il y a là un point obscur, le président de la Commission l'a souligné: « Le paragraphe 28 de la loi sur le port de Bombay a donné au *Port Trust* la propriété de tout le sol du port, et personne ne semblait s'en douter, le *Development Department* se proposait de prendre 30 millions de yards cubes de matériaux qui appartenaient à quelqu'un d'autre ». Sir George a approuvé « d'une façon générale » l'acquisition de la drague *Kalu*, mais « n'a jamais pensé qu'on l'achèterait sans l'examiner à fond » (elle a coûté 100.000 livres). La drague *Sir-George-Lloyd* aurait pu fourrir le travail prévu; c'est « l'élément humain » qui s'est montré au-dessous de sa tâche. Il faut renvoyer le personnel et recourir à l'entreprise privée; si l'on avait accordé une prime au rendement, les résultats auraient été différents.

Pourquoi a-t-on commencé le mur aux deux bouts, ce qui a nécessité l'achat de 270 wagons supplémentaires, à £ 375 pièce, pour transporter la pierre? — Parce que les autorités militaires avaient hâte d'occuper les terrains conquis à la pointe de Coloba. Sir George, consulté par le secrétaire d'Etat, répondit que la chose était faisable mais que le coût en serait fortement accru (on a dépensé actuellement £ 1.500.000 et il reste 550 m. à construire). — Ce mur a-t-il été bien fait? Le comité de Bombay prétend que, pendant la première saison des travaux, 40 % des remblais, et 55 % durant la seconde ont filtré à travers. — Le projet a été bien établi; si la construction avait été soignée, il n'y aurait pas eu de fuites; sir George n'était pas chargé de l'exécution. — A-t-il eu tort d'appeler « molle » (*soft*) la glaise que les experts précédents indiquaient comme étant « ferme et onctueuse » (*stiff and unctuous*)? — Pour prouver que *stiff* ne veut pas dire

hard, il cita le Dictionnaire d'Oxford et... le livre de cuisine de Mrs Beeter.

Les dépenses ont de beaucoup dépassé les prévisions: mais l'état d'esprit qui régnait alors à Bombay était tel que les questions d'argent semblaient sans importance, on comptait vendre très cher les terrains conquis sur la mer; qu'importait un million de plus de livres st. pour une surface de 450 ha?

Personne ne pouvait prévoir en 1919 l'augmentation mondiale des prix ni la dépréciation de la roupie: la drague *Sir George Lloyd* devait coûter £ 451.000, il fallut la payer plus de 650.000 avec la roupie au taux de 15 à la liv. st. au lieu de 12. Il n'est pas exact que les travaux aient été commencés avec trop de hâte: on avait établi un plan général et un devis « administratif », on devait fournir des plans et des devis détaillés à mesure que les travaux avançaient. « Cette manière de faire est courante ».

Sir George Buchanan étant tombé malade, son audition fut interrompue le 4 novembre et reprise le 12.

Dans quelles conditions a-t-on accepté l'offre de la maison Simons pour la fourniture de la drague *Sir George Lloyd*? — MM. Meik et Buchanan l'ont approuvée comme étant la plus avantageuse; le directeur-général des approvisionnements l'a acceptée sans consulter sir George. Celui-ci a été pleinement satisfait des essais de la drague sur la Clyde, acceptés par sir John Biles, ingénieur naval conseil du Haut-Commissaire. Les ingénieurs ont été choisis par le Haut-Commissaire sur avis de MM. Meik et Buchanan, mais sir George ne pouvait pas savoir s'ils étaient à la hauteur de leur tâche; les ouvriers ont été recrutés à Bombay. On devait travailler, avec trois équipes, 24 heures par jour, dont 15 à pomper; mais le *Development Department* n'était pas pressé. L'ingénieur en chef a écrit quatre fois au gouvernement de Bombay pour obtenir l'autorisation d'engager un plus grand nombre d'ouvriers: il n'a pas reçu de réponse. On ne peut pas forcer une administration à agir, du moins je ne le puis pas (1). — Sir George nourrissait-il de l'animosité contre M. Lewis, l'ingénieur en chef? — Non, il le connaissait depuis longtemps et l'estimait hautement quand il le recommanda, mais ses forces physiques et mentales baissèrent beaucoup à dater de 1922, et dès lors sir George fit tout son possible pour que la direction des travaux fût confiée à des mains plus capables, il en parla deux fois au gouverneur: il n'est donc pas juste de lui reprocher ce dont est coupable M. Lewis.

**

Entre temps, M. Halcrow, associé de MM. Meik et Buchanan, avait exposé les impressions recueillies par lui au cours de son séjour à Bombay, du 1^{er} au 20 janvier 1922: il fut peu satisfait de ce qu'il vit; le *Development Department* n'admettait aucune intervention de MM. Meik et Buchanan; les sous-ingénieurs ne recevaient aucun renseignement sur l'ensemble des travaux; chacun opérait dans un compartiment étanche; il n'y avait point de conférences. Sur 24 grues, cinq seulement étaient en service. Qui, au fond, dirigeait les travaux, qui donc est responsable? — M. Halcrow dit « Nous avons dressé les plans, nous surveillions l'exécution,

(1) C'est nous qui soulignons.

dont était chargé le *Development Department* ». Mais, dans sa déposition, sir Lawless Hepper, le directeur, a affirmé que jamais le *Department* n'est intervenu dans l'exécution, sauf pour le mur ; à quoi M. Halcrow répond :

Aucun ingénieur ni entrepreneur ne peut être tenu responsable de l'exécution s'il n'a pas sous ses ordres tous les employés et tous les ouvriers et s'il ne peut engager ou renvoyer qui bon lui semble. Je n'ai rien vu qui pût me faire croire qu'on eût jamais eu d'autre intention que de donner au seul *Development Department* la direction des travaux.

Dualité de commandement, telle est sans doute la vraie cause des modifications de plans, des attermoissements, des augmentations de dépenses et des déboires.

**

Les choses en sont là. Nous avons exposé l'affaire en détail, parce qu'elle jette une vive lumière sur les méthodes administratives du « premier peuple colonisateur du monde ». Il ne nous appartient pas d'établir les responsabilités, nous ne le pourrions pas ; d'ailleurs, remarque le *Times of India*, « ces efforts seraient aussi vains que ceux des Alliés pour déterminer les responsables de la guerre ». Nous nous bornerons à constater que les Anglais jouent vraiment de malheur dans leurs grands travaux coloniaux : ceux du nouveau port de Takoradi, dans la Côte de l'Or, d'abord exécutés en régie, ont dû être confiés à l'entreprise privée, à la suite de mécomptes analogues à ceux de Bombay.

Paul MARTIN.

Finances indochinoises

L'Asie française a signalé naguère à ses lecteurs la situation budgétaire assez difficile de 1925 : les premiers résultats de cet exercice laissaient en effet entrevoir dans les recettes du budget général un déficit inquiétant, qui semblait devoir atteindre 4 à 5 millions de piastres en fin d'exercice. La situation, sans être réellement critique, était sérieuse et le problème financier s'imposait à l'attention du gouvernement général. Toutefois, au cours de l'année, s'est réalisé un redressement, qu'espéraient ceux qui connaissent les immenses ressources de l'Indochine, et l'exercice s'est clos par un excédent d'un peu plus de 2 millions de piastres.

Cet heureux résultat ne doit pas faire perdre de vue les raisons qui ont mis un instant en péril l'équilibre budgétaire de 1925. L'Indochine a connu, depuis la fin de la guerre jusqu'à 1922, une période de prospérité budgétaire unique. La caisse de réserve du budget général, enrichie déjà des économies faites pendant la guerre et après la guerre sur le chapitre des grands tra-

vaux suspendus faute de personnel et de matériel, s'est gonflée d'excédents inespérés dus à d'excellentes récoltes et à l'augmentation de valeur des produits d'exportation, et a bénéficié des sommes considérables provenant de la liquidation du cours forcé. Grâce à ces ressources, le budget général a pu faire face depuis 1922 à des charges croissantes, augmenter ses subventions aux gouvernements locaux pour leur outillage, et reprendre les grands travaux d'équipement économique du pays, interrompus depuis 1914. Mais il n'est caisse si bien remplie que des prélèvements réguliers et d'importance grandissante ne finissent par épuiser. Si l'on fait abstraction de son portefeuille de valeurs d'Etat, d'ailleurs faible et difficilement négociable, l'avoir de la caisse de réserve, après avoir dépassé 30 millions de piastres, se monte à peine à quelques millions dont la liquidation de l'exercice 1926 peut exiger la mobilisation. Force est donc au budget de chercher ailleurs les ressources que sa caisse de réserve ne peut plus lui fournir.

Est-il possible de les trouver dans une diminution des dépenses ? Il serait imprudent de l'escompter. Diverses commissions ont recherché le moyen de pratiquer des économies ; elles n'ont abouti qu'à des propositions de réduction de dépenses de l'ordre d'un million de piastres. Encore cette réduction porte-t-elle sur la diminution des indemnités et avantages en nature consentis aux fonctionnaires, diminution que les circonstances actuelles rendent difficilement réalisable. La baisse continue du franc a eu en effet pour résultat de diminuer sensiblement le nombre des piastres que les fonctionnaires touchent en Indochine en représentation de leur solde d'Europe. D'autre part, l'augmentation récente de 12 0/0 de tous les traitements en France et aux colonies n'a pas été déclarée applicable aux fonctionnaires indochinois. Devant cette situation, qui provoquait dans la colonie des plaintes bruyantes, le gouverneur général s'est résolu au début du mois d'août dernier à réaliser un relèvement des soldes en francs. On voit, par ce supplément de dépenses inopinément imposé à la colonie, combien il est difficile de pratiquer une politique d'économies.

Les recettes fiscales de l'Indochine montrent-elles au moins un accroissement régulier, suivant la même courbe que le développement économique du pays ? Si singulier que cela puisse paraître, il n'en est pas ainsi. Les droits de douane constituent l'une des plus importantes sources de recettes du budget général ; mais les produits français sont admis en franchise et leur importation en masse est facilitée d'une façon artificielle par la dévalorisation du franc. Quant aux produits étrangers, ils doivent acquitter des droits conformément à un tarif établi en francs ; aussi, depuis l'année 1920, la conversion en piastres des droits payés en francs fournit-elle au budget général un nombre de piastres de plus en plus réduit, creusant ainsi dans les recettes

un manque à gagner qui atteint plusieurs millions de piastres. D'autre part, la lutte menée contre l'opium par la Société des Nations tend à diminuer cette importante source de revenus pour l'Indochine. Enfin, si les régies donnent un produit brut à peu près constant, leur produit net baisse sensiblement tant à cause de l'élévation des dépenses d'approvisionnement que par suite des frais plus lourds de personnel. Pour toutes ces raisons, en dépit de sa prospérité économique très réelle, l'Indochine voit ses recettes nettes baisser d'environ 2 millions de piastres par an depuis 1922.

Sans doute le budget indochinois est surchargé d'une foule de dépenses qui n'intéressent pas strictement la colonie. Combien d'œuvres en France, en Chine, etc., sont entretenues par ce budget, alors qu'elles pourraient légitimement incomber au budget français ! Pourquoi l'Indochine contribue-t-elle aux dépenses militaires dans une proportion beaucoup plus grande que les autres colonies ? Il y a là un ensemble de charges extrêmement lourdes qui atteignent (avec l'abondement de toutes les soldes militaires) plus de 200 millions de francs, soit à peu près 25 0/0 des recettes du budget général. De bons esprits estiment que le fardeau imposé par la métropole à sa colonie est excessif et qu'il importe, dans l'intérêt du développement économique de l'Indochine qui doit profiter largement à la France elle-même, de l'alléger sensiblement. Mais sur ce point, il serait dangereux de conserver quelque illusion : l'état actuel des finances françaises ne permet pas d'entrevoir la possibilité d'une diminution des charges imposées à l'Indochine.

Ainsi apparaît la nécessité de créer sans délai des ressources budgétaires nouvelles. Une note de la direction des finances de l'Indochine a été publiée au mois de mai dernier pour éclairer l'opinion publique et expliquer la situation financière ; en voici le passage essentiel, qui confirme les considérations présentées plus haut :

Financièrement parlant, tout est dominé présentement en Indochine par une nécessité inéluctable, pressante, celle de créer, dès l'année prochaine, des ressources nouvelles à l'ensemble de tous les budgets.

Cette nécessité découle de la situation financière générale qui est la suivante :

- 1° Epuisement des caisses de réserve ;
- 2° Insuffisance des recettes à couvrir les dépenses.

L'épuisement des fonds de prévoyance est l'aboutissement prévu et accepté d'une politique financière d'attente. On va s'y heurter demain. Mais l'impuissance du régime fiscal en vigueur depuis 1921 n'est pas une nouveauté, car elle se constate dans les budgets depuis déjà 1922. En particulier, au cours des deux derniers exercices 1924 et 1925, la balance budgétaire de l'Indochine s'est soldée par un déficit moyen annuel de 8 millions de piastres. Seulement l'équilibre a pu chaque fois être rétabli grâce au concours de la caisse de réserve du budget général.

Cette dernière n'étant plus désormais en état de fournir le tribut qu'on avait pris l'habitude de lui demander, il faut maintenant choisir entre les solutions suivantes :
Ou bien ne rien changer aux impôts actuels, et alors

réduire le train de vie annuel de l'Indochine des 8 millions de piastres que le fonds de réserve ne peut plus assurer ;

Ou bien s'en tenir à l'importance budgétaire moyenne des années 1924 et 1925 et, dans ce cas, nécessité tout de même de reconstituer les 8 millions de piastres manquantes à l'aide de recettes nouvelles ;

Ou bien, enfin, essayer résolument de rendre à tous les budgets indochinois l'aisance et l'élasticité qu'ils ont momentanément perdues, tout en leur permettant d'assurer à ce pays, en même temps que la sécurité de ses frontières, la réalisation d'un programme d'intérêt économique et social qui soit à la hauteur de ses besoins essentiels et aussi, disons-le, de ses moyens d'action qui sont considérables. Ce n'est plus, dans ce cas, à 8 millions, mais à une douzaine de millions de piastres qu'il convient d'arrêter le total des recettes supplémentaires à créer.

Le problème ainsi posé nettement dans son objet et dans son étendue, le gouverneur général a pensé que la dernière solution envisagée — la plus large — était celle qui répondait le mieux aux intérêts de la colonie, sans dépasser néanmoins les limites de ses possibilités contributives normales.

**

Pour rendre à tous les budgets indochinois (budget général et budgets locaux) « l'aisance et l'élasticité qu'ils ont momentanément perdues », pour créer un ensemble de recettes supplémentaires montant à une douzaine de millions de piastres, le gouvernement général a envisagé la création de nouveaux impôts indirects et directs et en même temps le recours à l'emprunt.

Impôts indirects. — L'étude poursuivie dans les services du gouvernement général en ce qui concerne le remaniement des taxes individuelles a abouti à un régime nouveau dont le rendement fournira un excédent de 9 millions de piastres environ. Les trois quarts des ressources nécessaires seront donc demandées aux impôts indirects et alimenteront par suite le budget général.

On a fait état de l'augmentation de 30 pour 100 sur les droits de douane à l'importation votée récemment par le Parlement et étendue aux colonies ; de la création de coefficients de majoration applicables aux matières et objets du tarif spécial, de manière à percevoir pratiquement les droits en piastres. On a escompté une meilleure exploitation des régies ; on a enfin envisagé un aménagement nouveau des taxes d'enregistrement et de timbre.

Mais la partie la plus neuve de l'organisation sera l'établissement d'une taxe générale à l'importation, c'est-à-dire en définitive d'une taxe analogue à celle qui a été dénommée en Algérie « octroi de mer ».

Certaines colonies ayant le même régime douanier que l'Indochine, observe le gouverneur général dans une circulaire du mois de juillet, ont institué depuis longtemps deux espèces de taxes à l'entrée, qui frappent les marchandises au moment de leur mise à la consommation, quelle que soit leur origine, française ou étrangère :

1° Sous forme d'un droit spécifique n'atteignant que quelques articles ;

2° Sous forme d'une taxe générale *ad valorem* atteignant tous les articles, à de rares exceptions près.

Egales pour tous les importateurs, ces taxes fiscales n'empêchent nullement les tarifs douaniers de jouer leur rôle protecteur et de faciliter la pénétration des produits français dans les colonies en cause.

Le gouverneur général a pensé que l'institution d'impôts de ce genre en Indochine serait susceptible de procurer au budget général une partie des ressources normales dont il a besoin, mais, pour simplifier, il a réuni en un seule les deux taxes dont il est question plus haut. Fixée à 2 0/0 *ad valorem*, cette taxe serait exceptionnellement portée à 5 0/0 pour quelques produits considérés comme articles de luxe.

D'autre part, comme il n'est pas possible de maintenir le système des subventions aux budgets locaux et qu'il est nécessaire de chercher pour ceux-ci des ressources leur permettant de se passer progressivement de l'aide du budget général, il est prévu que la taxe à l'importation pourra être majorée de dixièmes additionnels (trois par exemple), au profit des budgets locaux. Le produit de ces dixièmes viendra en déduction de la subvention du budget général.

La nouvelle taxe, calculée sur les importations de l'année 1925, est susceptible de produire environ 4 300.000 piastres.

Impôts directs. — Les projets suivants d'impôts, établis par les services du gouvernement général, ont été soumis à la discussion des corps élus de l'Indochine :

1° *Impôt sur les bénéficiaires des professions industrielles et commerciales.*

Cet impôt perçu pour le compte des budgets locaux frappera chaque année les bénéficiaires des professions commerciales et industrielles réalisés pendant l'année précédente ou dans la période de douze mois dont les résultats auront servi à l'établissement du dernier bilan, si cette période ne coïncide pas avec l'année civile.

La taxe sera établie au nom de chaque exploitant pour l'ensemble de ses entreprises en Indochine au siège de la direction des entreprises ou au lieu du principal établissement.

Sont imposées sur leur bénéfice net, après déduction de toutes charges, y compris la valeur locative des immeubles affectés à l'exploitation et les amortissements généralement admis, les Sociétés dont les bilans sont obligatoirement communiqués à l'Administration de l'Enregistrement (sociétés anonymes) et les personnes ou sociétés qui auront, avant le 1^{er} mars de chaque année, remis au contrôleur des contributions directes un résumé de leur compte de profits et pertes de l'année précédente. A défaut de cette communication, le bénéfice sera évalué par application au chiffre d'affaires de coefficients ap-

propriés, fixés par arrêté du chef d'administration locale, approuvé par le Gouverneur général, sur le vu des propositions soumises par une commission spéciale dont le projet fixe la composition pour chaque pays.

L'impôt, dont le taux est fixé à 5 0/0 (en France 8 0/0, plus le double décime), ne porte que sur la partie du bénéfice net dépassant la somme de 500 piastres, la fraction comprise entre 500 et 1.000 piastres étant comptée pour moitié, le surplus pour la totalité.

Indépendamment de cet impôt, il est établi une taxe spéciale sur le chiffre d'affaires réalisées par les entreprises ayant pour objet principal la vente au détail de denrées ou marchandises lorsque ce chiffre d'affaires dépasse 100.000 piastres (France : un million de francs), déduction faite du montant des exportations à l'étranger, en Algérie et aux colonies et pays de protectorat. Le taux de cette taxe sera de 1 p. 1.000 sur la fraction du chiffre d'affaires comprise entre 100.000 et 200.000 piastres, 2 p. 1.000 sur la fraction comprise entre 200.001 et 1 million de piastres, 3 p. 1.000 sur la fraction au-dessus de 1.000.001 piastres, 4 p. 1.000 sur la fraction comprise entre 100 millions et 1 piastre et 200 millions, 5 p. 1.000 sur la fraction au-dessus de 200 millions et 1 piastre.

2° *Impôt sur les traitements publics et privés, les indemnités et émoluments, les salaires, les pensions et les rentes viagères.*

Les revenus de cette catégorie seront assujettis à un impôt portant sur la partie de leur montant annuel qui dépasse 3.000 piastres (France 7.000 francs).

Cette déduction sera augmentée, pour chaque contribuable, de 1.000 piastres (France 3.000 francs) pour sa femme si celle-ci n'a ni salaire ni revenus personnels, de 500 piastres (France 2.000 francs) par enfant de moins de 18 ans ou personne à sa charge, d'une somme supplémentaire de 500 piastres (France 1.000 francs) en faveur des mutilés titulaires d'une pension d'invalidité.

Le taux de l'impôt est fixé à 3 0/0 (France 6 0/0 plus le double décime).

3° *Impôt sur les bénéficiaires des professions non commerciales.*

Les bénéficiaires des professions libérales, des charges et offices dont les titulaires n'ont pas la qualité de commerçants, et de toutes les occupations ou exploitations lucratives non soumises à un impôt spécial sur le revenu seront assujettis à un impôt annuellement établi à raison du bénéfice net de l'année précédente, constitué par l'excédent des recettes totales sur les dépenses nécessitées par l'exercice de la profession.

Cet impôt, dont le taux est fixé à 3 0/0 (France 6 0/0) ne portera que sur la partie du bénéfice net dépassant 3.000 piastres (France 7.000 francs), suivant déclaration produite dans les deux premiers mois de chaque année.

4° Impôt sur le chiffre d'affaires.

Cet impôt portera sur le chiffre d'affaires faites par les personnes qui, habituellement ou occasionnellement, achètent pour revendre ou accomplissent des actes relevant des professions et commerciaux, ainsi que par les exploitants d'entreprises (minières) assujetties à la redevance prévue par l'article 48 de l'arrêté du 26 janvier 1912.

Le taux de l'impôt est fixé à 1 0/0 du chiffre d'affaires défini comme suit :

1° Pour les personnes vendant des marchandises, denrées, fournitures ou objets quelconques, par le montant des ventes effectivement et définitivement réalisées ;

2° Pour les personnes faisant acte d'intermédiaires, mandataires, façonniers, loueurs de choses, entrepreneurs ou loueurs de services, banquiers, escompteurs, changeurs, etc., par le montant des courtages, commissions, remises, salaires, prix de location, intérêts, escomptes, agios et autres profits définitivement acquis.

**

Les projets de M. Al. Varenne, lorsqu'ils ont été connus en Indochine, ont soulevé une forte inquiétude. Les Chambres de commerce, les Chambres d'Agriculture dont l'avis était sollicité dans chacun des pays de l'Union ont multiplié les critiques. La presse a discuté la question : certains articles, empreints d'une exagération manifeste, ont parlé d'abandon des impôts indirects, de charges excessives visant exclusivement les Européens. Il n'en reste pas moins vrai que l'introduction en Indochine d'un régime d'impôts dont le fonctionnement en France est très loin d'être parfait et qui exigerait la création d'un nouveau cadre de fonctionnaires est particulièrement discutable.

Le gouverneur général s'est efforcé de calmer les inquiétudes des Français d'Indochine et de justifier sa politique. Dans un discours prononcé à Saïgon le 2 juin dernier, il s'est exprimé ainsi :

Il s'est établi une légende qui veut que je cherche à introduire ici, sans autre modification que les modifications de taux, la législation fiscale de la métropole. Ce n'est pas ma pensée.

... J'aurais pu seul, avec le directeur des finances, dans le silence de mon cabinet, prendre des arrêtés et, après la formalité habituelle de la consultation, je les aurais insérés au *Journal officiel*.

On aurait crié, c'est entendu, mais au bout d'une quinzaine, tout se serait apaisé.

Avec le système que j'ai employé de consulter les gens d'avance je me suis attiré pour trois ou quatre mois d'agitation. Voilà le résultat !

Messieurs, je n'ai pas l'intention d'accabler d'impôts mes compatriotes. Je leur tiens le plus grand compte de l'effort qu'ils ont fait pour la grandeur du pays en venant risquer ici leurs intérêts et leur santé pour la mise en valeur de l'Indochine. Je n'ai pas la prétention de les assimiler nécessairement au point de vue fiscal aux Français de la métropole, mais je suis bien obligé de leur

dire que les Français de la métropole connaissent, en ce qui concerne les impôts, un sort autrement rigoureux que celui qui est fait aux Français d'Indochine.

Voulez-vous que je vous dise toute ma pensée? Eh bien, il ne serait peut-être pas mauvais que les impôts directs acquittés en Indochine par les Français ne vous évitent un mauvais tour qui pourrait bien vous survenir un de ces jours, si le gouvernement ne prend pas ses précautions pour que vous ayez l'air de payer quelques impôts. J'ai peur que ce soit le ministre des finances de la Métropole qui vous prie de passer à sa caisse et cela vous coûterait considérablement plus cher.

Emprunt. — Un large et solide équilibre budgétaire étant assuré par les créations d'impôts, la dotation des travaux publics nécessaires pour assurer le développement du pays pourra être accrue de 50 pour 100. Le gouverneur général envisage même un emprunt considérable pour les travaux neufs.

Sur ce projet d'emprunt comme sur tous les projets d'impôts dont il vient d'être question, on ne peut encore rien dire de définitif. Le compte rendu de la session du Conseil de gouvernement qui a eu lieu à Saïgon à la fin du mois de septembre permettra sans doute de préciser la forme définitive donnée aux projets du gouverneur et adoptée par le Conseil. Nous aurons donc à revenir sur cette question.

Signalons cependant que, sans attendre le grand emprunt dont il vient d'être question, l'Indochine a été récemment autorisée à émettre un emprunt d'assez modeste importance. Il s'agit de 2 millions de piastres à valoir sur la somme de 40 millions de francs restant à emprunter sur le montant total de 90 millions de francs autorisé par la loi du 26 décembre 1912. Le décret du 12 mai 1926 a autorisé le gouvernement général à émettre cet emprunt, suivant des modalités toutes nouvelles, qui diffèrent de ce qui a été fait pour les précédents emprunts.

Il a été créé par le Gouvernement général de l'Indochine 41.200 obligations de 50 piastres 8 0/0 au porteur, remboursables au pair en 30 ans. Ces obligations sont émises avec jouissance du 15 septembre 1926. Elles produisent un intérêt annuel de 4 piastres payable par moitié le 15 mars et le 15 septembre de chaque année. Le tirage au sort des obligations à amortir est effectué à Hanoï, à la Banque de l'Indochine, en présence d'un délégué du gouverneur général, le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année. Le paiement des arrérages et le remboursement des titres sortis aux tirages ont lieu en Indochine aux caisses des succursales et agences de la Banque de l'Indochine et de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie.

Les obligations sont affranchies de tous impôts, taxes ou retenues de quelque nature que ce soit, établis ou qui pourraient dans l'avenir être établis en Indochine. Le Gouvernement général de l'Indochine prend à sa charge tous les impôts dont les titres ou les coupons seraient, dans le présent ou dans l'avenir, frappés en France.

On voit que la fermeture du marché français, sur lequel l'Indochine avait contracté jusqu'à la guerre tant d'emprunts en francs, n'est pas une des moindres difficultés que rencontre actuellement la colonie pour réorganiser ses finances.

C.

LE CONGRÈS PANASIATIQUE DE NAGASAKI (1)

II. — Les progrès du mouvement panasiatique

Le Japon contemporain est resté étroitement attaché à la civilisation asiatique, malgré des apparences contraires qui purent donner le change, et, ainsi que nous l'avons vu, le mouvement panasiatique est né de la pensée que l'empire nippon, pour sauver l'Asie menacée par « l'esprit matérialiste » d'Occident, doit établir sa prééminence en Extrême-Orient. Ce geste de protection était en soi désintéressé, mais ceux qui le firent escomptaient bien aussi les avantages de l'hégémonie envisagée.

A la droite de ce nationalisme de race se plaçaient les hommes politiques, les universitaires qui jugeaient que le Japon, pays de civilisation asiatique, mais initié à la civilisation européenne, avait pour devoir non pas de défendre celle-ci contre l'influence de celle-ci, mais de les rapprocher, de les concilier. On peut dire que cette idée fut partagée par tous les dirigeants, de 1868 à nos jours. Elle a nourri les méditations du marquis Okouma, assurément le plus grand penseur du monde politique japonais. Comme il répugnait à écrire, il s'en entretenait avec ses disciples, et, dans les dernières années de sa vie, avec deux savants de l'Université de Waseda, le philosophe Kaneko et le sinologue Makino. Opposé nettement au Bouddhisme, il voyait dans le Confucianisme le trait d'union entre l'Asie et l'Europe ; et le but auquel on devait tendre était l'unification politique et morale de l'humanité, idéal confucianiste « épuré, disait-il, dans le creuset de l'esprit occidental ». Un professeur bien éloigné du milieu de Waseda, le sociologue Takébé cherchait dans le comtisme, qui, enseignait-il, se rattachait au confucianisme, le lien philosophique entre l'Occident et l'Orient. En politique, le Japon officiel considère qu'il est désigné pour remplir ce rôle de médiateur et de conciliateur, et c'est ce qui explique le zèle qu'il a déployé, dès le premier jour, au sein de la Société des Nations.

« Ou nous réaliserons notre idéal pacifique avec la collaboration des autres puissances représentées à Genève, disent quelques-uns de ses inter-

prètes, ou nous tomberons dans l'impuissance en face de l'impérialisme yankee ».

Cette collaboration n'a pas toujours donné ce qu'on en espérait, et le Japon officiel a pu s'étonner de quelque hésitation, de quelque réticence quand il s'est agi de prendre parti suivant ce qu'exigeait, à son sens, l'esprit de justice. Mais il n'a jamais désespéré. L'opinion publique nipponne est moins confiante, moins patiente, et, irritée qu'on ne puisse abattre les obstacles qui s'opposent au développement normal de la nation, à son expansion, elle tend à s'écarter de la politique de rapprochement de l'Orient et de l'Occident ; elle est sur le point d'écouter les extrémistes partisans de l'union et de l'isolement de l'Asie. Ceux-ci, sans grande influence jusqu'à présent, parlent haut depuis le vote si regrettable par le sénat américain, le 14 avril 1924, de la loi sur l'exclusion japonaise.

Des célébrités asiatiques sont venues attiser les passions. Ce fut Rabindranath Tagore qui, devant des milliers de personnes, dit à Osaka et à Tokio que l'affront à l'adresse du Japon fut ressenti par tout le peuple hindou. Il invita ses auditeurs à réhabiliter la culture et la pensée orientales, à s'affranchir des préjugés nationalistes et des conceptions matérialistes ; il appela l'heure du rapprochement, de l'union des peuples asiatiques.

Le philosophe confucéen Kou Hong Ming vint à son tour conférencier au Japon. Il expliqua que la véritable culture est conditionnée par trois qualités morales essentielles : le désintéressement, l'humilité, la simplicité de mœurs et de goûts.

Les Occidentaux travaillent en vue d'une amélioration de l'existence, ils ont de la vie une conception fautive. Ne vit réellement que l'homme qui sait être simple ; il atteint naturellement à la pure culture.

Celle-ci est refusée à l'Occidental qui a cédé aux tentations de la matière, à l'orgueil individuel et national, qui emploie son intelligence au développement de l'industrialisme, du militarisme. L'Orient dont la civilisation est achevée, doit lutter contre l'Occident qui remet sans cesse tout en question, qui ne s'élève pas au-dessus des vaines expérimentations, qui ne parvient pas à se fixer.

Les prêches du Chinois Kou Hong Ming et de l'Hindou Tagore ont, en ces toutes dernières années, profondément influencé les milieux japonais déjà prévenus contre la civilisation européenne. Des ouvrages ont été écrits qui ne sont qu'un concert de gémissements et d'imprécations. Citons le *Retour à la Terre*, de M. Takano Murobuse dont les éditions se succèdent. Ce titre a un sens symbolique ; il indique la nécessité de vivre, comme autrefois, une vie en harmonie avec l'enseignement de la nature, de la terre ; il signifie aussi la volonté de se séparer d'avec l'Europe et l'Amérique, de se rapprocher intimement des autres peuples asiatiques dans le culte de leur commune civilisation :

Le Japon évolué n'est pas le vrai Japon. C'est l'Alle-

(1) Suite et fin. V. la première partie de cette étude dans le dernier numéro de *L'Asie française*, p. 328-331.

magne, l'Angleterre, la France, l'Amérique, la Russie, c'est l'Europe fatiguée, c'est la civilisation yankee... Le vrai Japon est perdu, tout ce qui est proprement japonais est perdu. Sous l'influence occidentale, ce pays apparaît comme une sorte de colonie. Nous sommes les esclaves jaunes d'un sauvage modernisme.

Une haute culture est le fruit d'une basse civilisation. L'idée de liberté absolue anime l'âme la plus vile... La foi en la science, le culte de la machine, la croyance au progrès et à l'évolution, l'adoration de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, autant de masques dont s'affublent les oppresseurs. La civilisation occidentale a fait de nous les esclaves du machinisme, les serfs de la puissance financière... Que le Japon médite sur lui-même, mais qu'il contemple en même temps l'Asie entière, que son regard s'étende sur la Chine et sur les Indes... L'Asie dort-elle encore? Les Indes, la Chine et le Japon sont-ils toujours en léthargie? Non! L'Asie a commencé de reconstruire sa civilisation. Elle édifie un monde en face du monde européen. Et elle ne prend pas pour base la raison humaine... La civilisation européenne est née de la connaissance discursive, tandis que la nôtre repose sur la vue immédiate. Ce qui nous a fait avancer, c'est la méthode intuitive et non l'esprit positiviste. Nous sommes religieux tandis que les Européens sont scientifiques. Nous sommes amis de la nature et de la terre, et les Européens sont amis de la machine...

La douloureuse impression produite par la promulgation de la loi américaine d'exclusion n'a pas suffi à déterminer cet état d'esprit réactionnaire. Déjà la philosophie née de la guerre, le *culturisme*, qui consiste dans l'utilisation raisonnée des richesses spirituelles accumulées au cours des âges par les penseurs et les religieux asiatiques, dans la révision des morales et des concepts occidentaux, avait prédisposé les esprits à n'accepter que sous bénéfice d'inventaire les idées étrangères. Mais c'est après le tremblement de terre de 1923 que l'on vit des écrivains s'acharner avec une sorte d'ardeur mystique contre tout ce qui avait été fait à l'imitation de l'Occident. A la terreur répandue par le cataclysme avait succédé comme un affaissement moral; on se plut dans les méditations pessimistes et l'on arriva à souhaiter l'anéantissement de la société. Les uns oublièrent le présent dans l'étude du passé national et de la civilisation asiatique; les autres allèrent au socialisme et au communisme. Tous se rencontraient dans la réprobation de l'état de choses existant.

Au printemps de 1924 une première tentative fut faite en vue de la création d'une « ligue orientale ». Citons cette déclaration suffisamment explicite :

Le Japon, dit l'un de ses fondateurs, a fait de grands efforts pour s'euro-péaniser, et par là il a déçu ses voisins, il a perdu leur confiance. Le bill américain l'a surpris dans l'adoration aveugle de la civilisation étrangère. Il a eu subitement conscience de son âme, et la formation d'une ligue orientale est comme le cri d'un peuple qui sort de la nuit du sommeil... Pour les Européens, la justice n'est pas la justice quand elle est en conflit avec leurs intérêts. Si vous leur permettez de frapper votre joue droite, ils voudront souffleter la gauche et peut-être même s'attaqueront-ils à votre vie. La défense de la justice et de l'humanité est notre mission à nous Orien-

taux. La paix et le bonheur ne seront assurés aux hommes que le jour où l'Asie vaincra les Blancs, non pas poussée par la haine, mais seulement par la pensée de les ramener à la justice, à la véritable civilisation, qui est spirituelle et non matérielle...

A la même époque, une autre association fut fondée : « L'Association de la Grande Asie ». Son but : « Travailler à la paix du monde et au bonheur de l'humanité par des initiatives profitables au progrès des peuples asiatiques... Nous nous donnons la mission de réaliser l'harmonie interraciale. Mais d'abord les Extrême-Orientaux doivent faire régner la concorde parmi eux. »

Enfin, en décembre de la même année, le chef du parti Kouomintang chinois, le célèbre Sun Yat Sen, invité par les organisations pan-asiatiques nouvellement fondées, prononça à Kobé cette sorte de discours-programme qui était dans sa manière :

La « Grande Asie », dit-il en substance, tel doit être l'idéal des peuples de l'Extrême-Orient. La civilisation occidentale a tiré son origine de l'Asie, mais les Occidentaux ont opprimé les races asiatiques. Le Japon est la seule nation indépendante; ailleurs, il n'y a que des colonies européennes. Le principal facteur de l'infériorité des Asiatiques réside dans la soumission aux traités imposés par l'étranger. L'abrogation de ces traités doit être le premier pas vers la libération.

Depuis la victoire du Japon sur la Russie, qui engendra le pan-asiatisme, Egyptiens, Arabes, Turcs, Afghans, Hindous se sont efforcés d'obtenir leur indépendance. Cela est bien. Je regrette seulement que le Japon et la Chine soient encore plus séparés qu'unis. La civilisation européenne est essentiellement matérialiste. Quels que soient le machiavélisme américain, la mauvaise foi de l'Angleterre ou des autres nations occidentales, les peuples orientaux se refuseront en fin de compte, à accepter ce matérialisme et voudront en revenir au gouvernement normal selon Confucius. Le pan-asiatisme est simplement la lutte du confucianisme oriental contre le matérialisme occidental. La Russie qui a été victime de ce matérialisme, a dû, pour se libérer, se séparer des autres nations. Tôt ou tard, le matérialisme doit provoquer la révolte des peuples qui y sont assujettis, alors que le confucianisme permet l'accord éternel entre les nations. Je reconnais la nécessité d'adopter certaines méthodes occidentales, mais en tant que moyens et non comme fins.

L'Asie contient 1.200 millions d'habitants, alors que l'Europe et l'Amérique n'en contiennent que 400. Si tous les Asiatiques s'unissent, ils pourront aisément se libérer. Mais un des premiers buts à atteindre doit être l'harmonieuse entente de la Chine et du Japon.

III. — Le Congrès d'août 1926

Durant plus d'une année l'idée pan-asiatique mûrit. On en discutait dans les quotidiens et les revues. La propagande se faisait au grand jour, mais, en même temps, un effort secret d'organisation se poursuivait dans la plupart des pays extrême-orientaux. On ne se rend pas assez compte, en Europe, des relations étroites qui existent entre les agitateurs, les politiciens ou les publicistes du Japon, de la Chine, de l'Inde et d'ailleurs. L'Asie tend à faire un bloc; une même

pensée unit et anime ses diverses parties. Il est facile aux sociétés de « patriotes asiatiques » qui se constituent partout de correspondre et de concerter un mouvement. Moscou aussi a, semble-t-il, joué un rôle de liaison.

Le congrès pan-asiatique d'août n'a donc pas été improvisé. Il est le résultat d'un long et patient effort. Sans doute n'a-t-il pas réuni des hommes de premier plan, mais, au Japon du moins, des personnes, qui ne parurent pas, se déclarèrent favorables à cette manifestation. On a cité les noms de MM. Inoukai, Goto, Sakatani, Uesugi, professeur à l'université impériale, théoricien de l'étatisme monarchique. Il est à remarquer que les principaux organisateurs du congrès appartenaient au parlement. Ce furent MM. Iwasaki et Imazato du *Seiyoukai* et Norimo Mori et Nagaminé du *Seiyouhontô*. Or, on sait bien qu'au Japon un député agit rarement en politicien indépendant.

Le congrès se tint dans la grande salle de l'Y. M. C. A. de Nagasaki. L'ouverture eut lieu le dimanche 1^{er} août, sous la présidence de M. Imazato. L'assemblée se composait de quarante-deux délégués, exactement trente pour le Japon, cinq pour la Chine, deux pour l'Inde, et les cinq autres représentaient chacun les Philippines, l'Annam, l'Afghanistan, la Malaisie et la Corée. Les spectateurs, au nombre de 150, comprenaient surtout des policiers. Un délégué indien, le rajah Mahendra Pratap ne fut pas autorisé à débarquer. De même un délégué annamite dut demeurer à bord. On ne saurait reprocher à la police et aux autorités locales d'avoir facilité la tenue du congrès.

A tour de rôle, les délégués vinrent à la tribune faire des déclarations qui toutes s'inspiraient de l'idée d'une étroite collaboration des peuples de l'Asie. Mais les Chinois ayant réclamé le vote d'une motion condamnant les traités de 1915 (les « vingt et une demandes »), tout faillit se gâter. Les Japonais invoquèrent l'incompétence de l'assemblée ; les Chinois se préparaient à quitter la salle, mais le calme revint grâce à l'intervention du délégué philippin.

Pendant trois jours on discuta sur le projet de statuts d'une « Ligue des Peuples Asiatiques ». Il fut solennellement déclaré que « le but était d'assurer la paix durable du monde ainsi que la liberté et le bonheur de l'humanité par un traitement équitable envers tous et l'abolition de toute législation discriminative de classe, de race ou de religion ».

Onze propositions avaient été déposées :

- 1° Etablissement d'un service d'informations politiques ;
- 2° Construction d'un chemin de fer transcontinental ;
- 3° Création d'un organisme financier ;
- 4° Etablissement d'un service de renseignements commerciaux, industriels et agricoles ;
- 5° Ouverture d'une Université pan-asiatique ;
- 6° Création d'une langue commune à tous les Asiatiques ;

7° Adoption par la Société des Nations de la clause de l'égalité des races ;

8° Suppression des restrictions à l'entrée au Japon des travailleurs chinois ;

9° Etablissement d'un institut pour l'étude des relations sino-japonaises ;

10° Choix d'un insigne et d'un drapeau pan-asiatique ;

11° Création d'une Académie des Sciences asiatiques.

Furent adoptées les propositions 1, 3, 6, 8, 9, 10 et 11. Les autres furent réservées.

A maintes reprises, les Chinois protestèrent contre la politique des « vingt-et-une demandes », et pour faire cesser leur obstruction, l'assemblée décida d'ajouter aux statuts un article visant l'abolition des « traités inégaux ».

La dernière séance fut levée après lecture d'un rapport du délégué indien, M. Bose, concluant à la nécessité d'une coopération de la Ligue des Peuples Asiatiques avec la Société des Nations. Il n'y eut pas d'opposition, la résolution de M. Bose fut adoptée à l'unanimité. Que prouve ce fait ? Que la nouvelle Ligue considère que l'idéal de paix et de coopération internationale de Genève est le sien. Mais les délégués se séparèrent après un hommage rendu aux promoteurs et aux protecteurs du mouvement pan-asiatique, c'est-à-dire à Moustapha Kemal Pacha, Rabindranath Tagore, l'Emir d'Afghanistan, le rajah Pratap, Riza Khan, Zagloul Pacha, Ghandi, Aguinaldo, Sun Yat Sen, Inoukai et Toyama. Et cette manifestation de clôture suffit à effacer l'impression quelque peu rassurante produite par le vote de la résolution Bose. Au reste, suivant les statuts, la Ligue apparaît bien comme une organisation dirigée contre la prépondérance matérielle et morale de la civilisation européenne et du monde occidentale en Asie :

La Ligue, dit l'article 2, se propose les buts suivants :

- 1° Rénovation de la civilisation asiatique ;
- 2° Coopération culturelle, économique et politique des peuples asiatiques ;
- 3° Affranchissement des nationalités orientales placées sous la tutelle étrangère ;
- 4° Abolition des traités inégaux, et de tout ce qui porte atteinte à l'égalité et aux droits des races asiatiques ;
- 5° Mise en valeur matérielle de l'Asie par les seuls Asiatiques et utilisation, consommation par ceux-ci des produits de cette partie du monde de préférence aux produits occidentaux.

Tokio a été choisi pour être le siège de la Ligue. Un conseil composé de 25 membres convoquera chaque année, dans l'une ou l'autre des cités asiatiques, « l'Assemblée des Peuples Asiatiques » qui se composera de délégués des diverses associations pan-asiatiques reconnues par le conseil. La prochaine assemblée se tiendra à Pékin. Toutes personnalités ayant rendu des services importants à la cause asiatique seront invitées à participer aux débats. Les membres du conseil seront élus par l'assemblée et la validité de leur mandat n'excèdera pas une année. Le conseil élira chaque année son président.

**

Le congrès de Nagasaki fut surtout une manifestation d'ordre sentimental. Des résolutions furent prises, des projets furent envisagés et formulés sans qu'on eût étudié ni même prévu les moyens de réalisation. Tous ces vœux et toutes ces vues ne sont jusqu'ici que des signes indicatifs d'un état d'esprit. Pour leur attacher une valeur plus sérieuse il faut encore attendre. Rien ne permet de conjecturer l'avenir de la Ligue des Peuples Asiatiques. En tant qu'association philosophique et éducative, assurément elle est viable. Mais si ce caractère est le sien, sa raison d'être essentielle est l'action politique et même, on l'a vu, l'action économique. Au reste, le pan-asiatisme poursuit l'affranchissement total de l'Asie, intellectuel, moral et social.

Comme instrument d'action de cette doctrine, la Ligue fondée à Nagasaki se renforcera-t-elle? viendra-t-elle à bout de tous les obstacles et surtout saura-t-elle réaliser pratiquement son programme? C'est à l'œuvre qu'on la jugera. Son développement d'ailleurs ne dépend pas que d'elle-même, mais aussi des circonstances extérieures. Suivant l'attitude et la politique de l'Europe vis-à-vis de l'Asie, la Ligue de Tokio grandira, étendra ses ramifications, interviendra en tout ou s'étiolera. Une Société des Nations plus entreprenante en ce qui touche l'Extrême-Orient empêcherait la croissance de l'organisation qui a l'ambition de rivaliser avec elle, de se hausser à son niveau.

Il y a en Asie, et surtout au Japon, une opinion opposée au pan-asiatisme militant et sectaire. C'est l'opinion de ceux qui ont toujours eu pour guide l'Occident, qui ont le mépris ou l'incertitude du passé ou qui sont animés d'un idéal humanitaire, — d'une part, hommes politiques, hommes d'affaires, diplomates, universitaires, chrétiens ou libre-penseurs; d'autre part, socialistes, syndicalistes, travailleurs manuels. Il est remarquable qu'à Nagasaki il n'y eût aucun délégué touchant soit au monde officiel, soit aux partis ouvriers. C'est que ceux-ci restent en contact avec l'internationale socialiste ou avec le Bureau International du Travail et que celui-là demeure, par intérêt et par goût, fidèle à l'Europe et continue à croire, en dépit de toutes les déceptions, à la mission et à la vertu de la Société des Nations.

Le Japon est visiblement tiraillé en sens contraires. Son instinct de race l'entraîne, il penche naturellement vers l'asiatisme, il se rend compte aussi du rôle important qu'il peut jouer dans le Pacifique et sur le continent si, en se dégageant de la politique européenne, il gagne la confiance des peuples asiatiques; mais son âme empruntée, son âme occidentale résiste. La société japonaise d'aujourd'hui rappelle par maints côtés les pays de race blanche; elle est militariste, elle est colonisatrice, elle est parlementaire; son organisation universitaire, financière, administrative est à peu près calquée sur le modèle

européen. Comment sans déchoir se mettre sur un pied d'égalité avec les peuples attardés d'Asie? Et, de plus, le Japon tire quelque orgueil de la place qu'il occupe en politique internationale, de sa contribution à la réorganisation de l'Europe, à l'œuvre de paix. On conçoit qu'il ne compromettra pas à la légère son prestige dans le monde et que de puissants motifs pourraient seuls le déterminer à se détacher du concert des grandes puissances. Mais des raisons sérieuses font déjà entrevoir aux plus sages cette extrémité.

Un jeune diplomate, M. Yoshitomi, dans un ouvrage en langue française sur les « Conflits Nippo-Américains » ne cache pas la réalité des faits.

Le Japon, depuis sa participation aux relations internationales, s'est efforcé d'harmoniser les deux grandes civilisations occidentales et orientales, de concilier les intérêts de l'Europe et de l'Asie, de faire fraterniser l'Ouest et l'Est, et, agissant comme arbitre qualifié des deux grands hémisphères, il a réussi, à maintes reprises, à écarter bien des conflits qui auraient entraîné le monde dans une guerre d'extermination. Imprégné de ce haut idéal, il considéra parfois nécessaire de se montrer favorable plutôt à l'Europe qu'à l'Asie. C'est alors qu'entra en action la politique américaine d'immigration qui équivalait à déclarer que les Asiatiques, quel que soit leur idéal ou leur degré de civilisation, n'ont pas le droit d'entrer en Amérique, de jouir des droits naturels pour la seule raison qu'ils sont Asiatiques. Tout l'effort du Japon est ainsi misérablement trahi, l'œuvre de réalisation de son haut idéal est gravement entravé. Il se demande s'il faut dresser l'Asie contre l'Occident, comme le fait comprendre l'attitude des Etats-Unis, ou bien s'il faut poursuivre sa politique de conciliation malgré toutes les difficultés suscitées par l'Amérique; il hésite entre ces deux voies. A notre avis, si le Japon abandonne son idéal, il manquera à sa mission envers la civilisation du monde dont le courant fondamental est la marche continuelle de l'exclusivisme à la coopération. « La difficulté rend parfait », dit un vieux proverbe japonais. L'obstacle opposé par les Etats-Unis à l'évolution de l'humanité doit être considéré par nous comme une étape à franchir avant de trouver la terre de Chanaan. Le Japon doit rester fidèle à son idéal et s'efforcer coûte que coûte de le réaliser. La paix du monde, plus précisément l'avenir du Pacifique, dépend uniquement des Etats-Unis (1).

Telle est l'opinion qui s'oppose au pan-asiatisme. Mais il ne faudrait pas beaucoup d'autres déconvenues pour que cette dernière digue fût emportée. Elle tiendra tant que les dirigeants conserveront l'espoir que les puissances occidentales reconnaîtront le droit du Japon à la vie, c'est-à-dire le droit d'immigrer et de s'assurer les ressources qui lui manquent.

Albert MAYBON.

(1) *Les Conflits Nippo-Américains*, par M. le Dr M. Yoshitomi (Pédone, Paris).

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

L'ÉQUILIBRE DU PACIFIQUE

« Les traités s'exécutent tant que les intérêts vont de concert. »

(NAPOLÉON.)

L'Océan Pacifique a souvent été surnommé par les Européens la Méditerranée de l'Extrême-Orient. Malgré les différences notables de superficie et d'étanchéité des deux mers intérieures, cette comparaison ne manque pas de vraisemblance, car les analogies tant géographiques que politiques, voire même militaires, restent frappantes. Le détroit de Singapour et le canal de Panama représentent le carrefour obligatoire et la porte de l'océan américano-asiatique au même titre que Gibraltar, les Dardanelles et Suez sont les clefs du grand lac européen. De même que trois continents différents encerclent hermétiquement la mer d'Azur, de même l'Asie, l'Amérique et l'Océanie servent de cadre terrestre, bien que discontinu, au Pacifique.

Dans la mer qui baigne l'Occident, comme dans l'océan où vient finir l'Orient, les rivalités politiques, les convoitises économiques, les visées stratégiques ont atteint le même degré de virulence. En Europe, trois grandes puissances, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, bien que « amies et alliées » ou « sœurs », surveillent jalousement leurs faits et gestes réciproques sur les rivages de cette barrière mouvante. Rome et Londres saisissent au bond toutes les occasions propices pour détruire à leur profit l'équilibre méditerranéen ; le moindre avantage remporté par l'un des compétiteurs porte ombrage à ses concurrents, qui s'empressent d'exiger rétractation ou compensation. Les puissances secondaires ou tertiaires, Espagne, Turquie, Grèce, Albanie..., font preuve d'autant de susceptibilité, soit qu'elles ambitionnent d'agrandir leurs fenêtres sur cette mer prestigieuse, soit qu'elles défendent leur bien envers et contre tous. D'autres nations moins privilégiées, comme la Yougoslavie, la Bulgarie, privées de leurs débouchés naturels de Salonique et Dédéagatch, remuent ciel et terre pour obtenir accès à la mer Egée. Le jeu de la diplomatie méditerranéenne est particulièrement passionné et serré.

Les îles et les rivages, tant asiatiques qu'océaniques, servent au même degré de pôle attractif aux trois principales maîtresses des mers, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Japon. Une grande puissance continentale, la Russie, qui a perdu sa flotte dans la tourmente de 1905, ne renonce pas à sa course, mais doit se contenter d'utiliser la voie terrestre pour parvenir à ses fins ténébreuses. Enfin la France et la Hollande, deuxième et troisième puissances coloniales du monde, restent spectatrices attentives en maintenant sagement leur statu quo.

Un tour d'horizon autour du Pacifique, va nous montrer les trois impérialismes japonais, britannique, américain et l'internationalisme moscovite s'affrontant le plus souvent, se concertant à l'occasion dans une lutte d'influence aussi opiniâtre que gigantesque dont la Chine fait les principaux frais.

Sur la carte, cet océan se projette sous la forme d'un triangle isocèle aux lignes capricieuses, dont la bissectrice est dirigée du Nord au Sud. Chacun des trois colosses maritimes s'est taillé une fort belle part dans cette figure plus ou moins géométrique. Quoique les compétiteurs aient posé un peu partout des jalons sous forme de postes, d'escales et de bases navales, leurs parts apparaissent assez bien localisées. La République des Etats-Unis, qui exerce sa suprématie sur la longue digue orientale du Pacifique, est la propriétaire de son musoir de Panama. L'Angleterre, grâce aux îles océaniques et à Singapour, occupe solidement le sommet occidental du triangle, et la majeure partie de sa base méridionale ; quant au Japon insulaire, il domine nettement sur le côté asiatique.

**

Le Japon. — N'étaient les antiques traditions chevaleresques et aristocratiques des sujets du Mikado, on serait tenté de traiter l'Empire du Soleil Levant de nouveau riche et de parvenu de la planète. Nulle ascension, en effet, ne fut plus rapide ; aucune fortune ne fut aussi prodigieuse.

D'ailleurs l'expansion nipponne a plus que des excuses, elle obéit à une loi inéluctable qui représente une question de vie ou de mort. Dès 1868, une population pléthorique et prolifique commençait à étouffer dans ses îles trop exigües ; il fallait, coûte que coûte, non seulement obtenir l'hospitalité étrangère pour le flot de l'émigration, mais mettre en même temps la main sur des régions capables de recevoir l'excès de la population, d'approvisionner la métropole en produits alimentaires, de fournir des matières premières à l'industrie et d'acheter à ses usines des produits manufacturés.

Dans cette course aux colonies, le Japon insulaire allait profiter de sérieux avantages sur ses émules. La situation géographique incomparable de l'archipel, qui étend ses longues tentacules à proximité de ses objectifs, le plaçait à pied d'œuvre pour la conquête militaire ou la pénétration pacifique.

Déjà sa forte émigration procurait à l'Empire du Soleil Levant des bases d'influence solides et échelonnées sur tout le pourtour du Pacifique ; la race japonaise pullule dans la plupart des îles de l'Océanie, à Java en particulier, dans les îles Hawaï où elle domine, en Californie, au Mexique, au Chili, un peu partout sur la côte asiatique et principalement dans les villes chinoises où les Nippons se font remarquer par leur intelligente activité.

Mais le principal atout des sujets du Mikado dans ce match international est, en dernière analyse, leur parenté ethnique avec tous les représentants de la race jaune qui ne se contentent pas de peupler les côtes et les îles des mers Jaune, du Japon, de Chine, mais débordent sur les terres du Pacifique. Leur nationalité, leur religion asiatiques, la connaissance de la langue et du caractère chinois, réservaient aux Nippons un accueil moins hostile qu'aux étrangers « blancs » qualifiés de diables par les Célestes. Etant donné ce lien du sang et son prestige militaire, le Japon s'imposait comme porte-drapeau de la croisade en faveur de la race jaune.

Jamais une nation ne franchit les étapes de la civilisation et des progrès militaires et économiques avec autant de facilité.

La guerre sino-japonaise de 1895 devait rapporter au vainqueur un énorme butin : la Corée, la presqu'île du Liao-Toung avec Port-Arthur, Formose et les Pescadores. Mais le traité de Simonosaki fut déchiré par l'Europe ombreuse ; sous le prétexte intéressé de maintenir l'intégrité de la Chine, la Russie, soutenue par la France et l'Allemagne, obligea le Mikado à lâcher la Corée et Port-Arthur contre indemnité pécuniaire. Formose, inhospitalière en raison de son climat, et les îles Pescadores restaient le seul gain de cette brillante campagne. L'Empire russe ne tardait pas à opérer comme le troisième larron ; trois années ne s'étaient pas écoulées que le Tsar se faisait céder à bail Port-Arthur et la presqu'île de Liao-Toung.

Animé d'une profonde rancune, le Japon se prépara à prendre sa revanche de ce tour de passe-passe. Le Mikado était encouragé par le Kaiser qui cherchait à affaiblir l'alliance franco-russe et poussé par sa nouvelle alliée de 1902, la Grande-Bretagne, qui poursuivait sa lutte séculaire contre Saint-Pétersbourg. Le traité de Portsmouth de 1905, signé grâce à la médiation de Washington, clôturait la sanglante guerre russo-japonaise ; il attribuait au vainqueur le protectorat de la Corée, le bail de Port-Arthur, la presqu'île de Liao-Toung, une situation privilégiée en Mandchourie et la partie méridionale de Sakhaline.

Toutefois, ces résultats étaient loin de combler les vœux des Nippons, qui espéraient récolter comme fruit de leur triomphe des acquisitions territoriales beaucoup plus vastes ainsi qu'une forte indemnité de guerre. Malgré tout, la portée morale de leur victoire était incalculable : l'Empire du Soleil Levant, auréolé par la défaite du géant moscovite, était dorénavant appelé à traiter sur un pied d'égalité avec les grandes puissances d'Europe et d'Amérique ; aux yeux des Asiatiques, il devenait le champion de la race jaune. C'est ainsi que la Chine, voyant dans le Japon un défenseur éventuel de son indépendance, se réconciliait avec son adversaire de 1895 et lui concédait d'importants avantages économiques. Dès 1915, Tokio, abu-

sant de son prestige, parlait en maître à Pékin.

Quelques années avant la grande guerre, le Japon allié de la Grande-Bretagne qui avait renoué l'Entente Cordiale, s'était rapproché de la Russie et avait consenti à régler la question des chemins de fer de Mandchourie à l'avantage du port russe de Vladivostock ; puis il entraîna tout naturellement dans la mêlée mondiale aux côtés des Alliés et en profita pour s'approprier l'enclave allemande de Kiao-Tchéou. Avec le minimum de frais, il récoltait au traité de Versailles une partie du butin germanique sous la forme des archipels polynésiens situés dans le voisinage des eaux japonaises et au Nord de l'Equateur : îles Carolines, Marshall et Mariannes.

Cependant l'élévation du Japon, son essor économique, sa mainmise sur la Chine commençaient à troubler la quiétude des Etats-Unis ; les incidents diplomatiques se multipliaient, la situation devenait chaque jour plus tendue, risquant de provoquer un conflit armé qui mettrait aux prises les deux redoutables flottes du Pacifique.

La conférence de Washington vint à point nommé calmer les esprits dangereusement surchauffés et faire disparaître de nombreux points de friction. Le 10 juillet 1921, le Président Harding prenait l'initiative d'inviter les principales puissances alliées, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, le Japon, à s'entendre sur trois questions essentielles : la limitation des armements, l'accord dans le Pacifique, l'intégrité de la Chine.

Les accords de Washington de février 22 furent incontestablement pour la Maison-Blanche un succès politique remporté aux dépens de Tokio, grâce à la volte-face du Foreign Office. La Grande-Bretagne, qui s'offusquait au même titre que l'Amérique de l'hégémonie japonaise sur la Chine, se laissa facilement convaincre par ses Dominions d'Australie et de Nouvelle-Zélande, soucieux de l'expansion nipponne en Océanie ; le 10 décembre 1921, la fructueuse alliance anglo-japonaise, déjà compromise par l'organisation de la base navale de Singapour, fut dénoncée. Dès lors, Washington eut beau jeu pour dicter ses conditions au Japon fourvoyé dans une impasse. Le gouvernement de Tokio n'obtenait pour sa flotte qu'un coefficient de 3 tandis que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis s'attribuaient celui de 5, autrement dit la part du lion. La France et l'Italie arrivaient bonnes dernières avec le modeste coefficient de 1,7. Le Japon dissipait les nuages que sa redoutable concurrence avait amoncelés au-dessus du Pacifique en renonçant à toute sorte d'ingérence dans les archipels Hawaï et des Philippines ; enfin il acceptait à l'égard de la Chine les trois principes de l'intégrité territoriale et administrative, de la porte ouverte, de la suppression des sphères d'influence, faisant même le sacrifice de sa conquête éphémère de Kiao-Tchéou.

Lâché par les Britanniques, joué par les Amé-

ricains, le Japon ne put se résoudre à subir le sort honteux du renard de la fable ; il ne se tint pas pour battu. Sans doute il promettait d'arrêter sa pression officielle auprès de sa grande voisine, mais intensifiait la pénétration officielle et augmentait le chiffre de ses affaires. Il parvint d'ailleurs à rendre aux deux nations anglo-saxonnes la monnaie de leur pièce et à se consoler de ses déboires en contractant une association, compromettante certes, mais qu'il espérait fructueuse, avec la Russie soviétique. Les deux puissances cherchaient par des moyens opposés et avec des visées différentes à mettre en tutelle l'Empire du Milieu en décomposition, Moscou par goût de l'anarchie et de l'internationalisme, Tokio dans un but impérialiste ; ils consentirent à se tolérer mutuellement et évitèrent de contrecarrer ouvertement leurs desseins respectifs. Le jeu était difficile et dangereux, l'attelage bien mal appareillé ; bien souvent les événements furent sur le point de se gâter et ce fut miracle si, sous le couvert d'une trêve tacite, les deux concurrents, déguisés en collaborateurs, parvinrent à sauver tout au moins la face ; il faut reconnaître qu'au cours de cette lutte occulte le gouvernement de Tokio déploya des trésors de patience et de diplomatie.

Au seul point de vue militaire, la situation était des plus paradoxales. Moscou avait choisi comme soldat de la Révolution bolcheviste le général chrétien Feng Yu Siang, commandant de l'armée dite nationale (Kouominchun) ; celui-ci avait comme adversaire le maréchal Tchang Tso Lin, dictateur de Moukden, qui, encouragé par le Japon, était devenu l'allié du maréchal Ou Pei Fou, l'homme ligé de la Grande-Bretagne. Les deux maréchaux chinois se déclarèrent les ennemis du bolchevisme, et Tchang a même incorporé des Russes blancs dans ses divisions. Finalement, leurs forces coalisées ont eu raison des armées de Feng, qui s'est réfugié à Ourga en Mongolie, puis à Moscou, abandonnant à son lieutenant Lou Chung Lin le soin de réparer la situation compromise. La disparition de la scène politique de Pékin de Feng Yu Siang qui terrorisait le président de la République Tsao Koun, l'autorité prise en ses lieu et place par ses deux vainqueurs, porte un coup très sensible à la propagande de Moscou et relève aux yeux des Céléstes le prestige du Japon et de la Grande-Bretagne.

Au milieu de cet invraisemblable imbroglio chinois, le Japon est parvenu à évoluer avec une habileté consommée, faisant son propre jeu tout en favorisant celui de l'Angleterre et sans se brouiller ouvertement avec la Russie. En somme, il a su ménager avec un rare bonheur la chèvre et le chou. Ce chef-d'œuvre n'est pas la seule prouesse à l'actif de Tokio.

Membre écouté du congrès panasiatique, cette pseudo-société des nations asiatiques, dont notre collaborateur M. A. Maybon raconte plus haut l'histoire, le Japon a su tempérer la xéno-

phobie agressive et maladroite de ses frères de race. Il s'est opposé à ce que la Société encourageât l'Inde et les Philippines à secouer le joug, en refusant de s'associer à une démarche intempestive qui porterait une atteinte irrémédiable aux courtoises relations anglo-japonaises et américano-japonaises.

Ce court aperçu de l'histoire contemporaine de l'Empire du Soleil Levant montre avec quelle maîtrise les hommes d'Etat de Tokio savent allier la correction et la souplesse diplomatiques avec la poursuite obstinée de leurs objectifs géographiques, avec quel à-propos le Japon pratique l'art de reculer pour mieux sauter et parvient quand même à ses fins.

La Grande-Bretagne. — Le Royaume-Uni, première puissance coloniale du globe, occupe dans l'Océan Pacifique une situation exceptionnelle, comparable à celles du Japon et des Etats-Unis. En Océanie, la Grande-Bretagne possède 96 pour 100 du territoire et 89/100 de la population, avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la partie Nord de Bornéo, les portions sud-occidentale et orientale de la Nouvelle-Guinée, les îles Salomon et Bismarck, les Nouvelles-Hébrides partagées avec la France, les îles Tonga..., et surtout les îles Fidji, excellemment situées sur la route de Panama à l'Australasie anglaise ; en Asie, l'Angleterre commande la passe de Singapour, grâce aux établissements malais et des Détroits ; en Chine, elle conserve l'entrepôt de Hong-Kong, ainsi que les fort beaux restes d'un commerce jadis florissant.

Cependant, tandis que les astres japonais et américain ne cessaient de grandir en Extrême-Orient, il semble bien que l'étoile britannique y ait légèrement pâli depuis la dernière décade. Cette éclipse locale et partielle du pavillon de la maîtresse des mers, cette décroissance de l'influence politique et économique anglaise dans les mers de Chine s'expliquent par plusieurs raisons.

Le canal de Panama, ouvert en 1914, favorise surtout les relations des Etats-Unis avec le Pacifique ; il économise en effet, par rapport à la route de Suez, de New-York, 6.500 km. jusqu'à Yokohama et 3.000 km. jusqu'à Changhaï.

Les accords de Washington, imprudemment acceptés par le Foreign Office, ont finalement causé plus de préjudice au Royaume-Uni qu'à l'Empire du Soleil-Levant. Londres, qui renonçait aux zones d'influence et abandonnait Wei-Hai-Wei, ne tardait pas à voir périliter son négoce et son autorité dans cette partie du monde, d'autant plus vite que l'influence européenne reculait en Asie sur toute la ligne devant les Asiatiques.

Enfin le Royaume-Uni, gardien des traditions conservatrices, allait se retrouver face à face, sur le continent asiatique, avec son ennemi héréditaire, transformé en hydre de la révolution

universelle et devenu plus agressif que jamais. L'ours moscovite, solidement installé au cœur de la Chine, dirigeait sa griffe acérée beaucoup plus contre la baleine britannique, sa bête noire de toujours, que contre l'impérialisme japonais ou le capitalisme yankee. La propagande anti-anglaise de la troisième internationale rouge a obtenu des succès marqués, principalement dans la Chine méridionale.

Pour montrer dans quelles proportions le riche marché des Célestes s'est fermé aux maisons britanniques, il suffira de citer quelques chiffres. A Hong-Kong, le total annuel des importations et des exportations, qui s'élevait jadis à 500 millions de francs-or, a diminué de plus de moitié ; 300 millions de francs-or de coupons, dus par Pékin pour des emprunts placés à Londres, restent impayés. Dans l'Empire du Milieu, les pertes subies par les capitalistes d'outre-Manche peuvent être évaluées à 3 millions de francs-or par jour. Ce recul souligne la faillite de la politique extrême-orientale du Foreign Office, qui se traduit par la perte, particulièrement sensible pour la bourse des négociants de Londres, de leur clientèle chinoise.

Les ministres londoniens se sont rendu compte qu'il était grand temps de réagir contre le boycottage du commerce anglais. La victoire du maréchal Tchang Tso Lin, ami des Nippons, remportée en Mandchourie sur les lieutenants du général bolcheviste Feng Yu Siang, avait produit dans les rapports russo-japonais un refroidissement qui offrait l'occasion à l'esquisse d'un rapprochement entre Londres et Tokio. Une mission dirigée par Lord Wellington fut envoyée à Pékin au début de l'année pour exploiter cet avantage. Sous couvert de rétablir la collaboration sino-britannique, ce fin diplomate parvint à renouer la coopération anglo-japonaise et stimula l'ardeur guerrière assoupie d'Ou Pei Fou contre Feng Yu Siang. La brillante victoire des deux maréchaux anti-bolchevistes, qui étaient enfin parvenus à se concerter, a porté un coup très sensible à la propagande révolutionnaire de Moscou ; la répercussion de la défaite subie aux portes de Pékin par les armées dites « nationales » a été sur le point de consacrer l'insuccès de la politique empoisonnée de l'ambassadeur Karakhan ; elle s'est même fait sentir un instant jusqu'à Canton, où le comité de grève, patronné par la troisième internationale, et composé de 13 conseillers russes, qui dirigeait la campagne contre le commerce étranger, a pu être arrêté par le général Tchang Hsi Kai, ami d'Ou Pei Fou.

Malheureusement les troupes nationales, malgré la fuite de Feng, n'étaient pas mises hors de cause et parvenaient à se reconstituer ; en même temps, le maréchal Soun Chouan Fang, gouverneur des provinces du Kiang Sou et du Tché Kiang, formait un Etat indépendant de ces deux provinces et de trois autres, l'Anhoei, le Kiang Si et le Fou Kien.

De nouveaux combats, livrés par les troupes nationales reformées et encouragées par le retour de Feng à Kalgan, contre les forces du Chan-Si alliées de Tchang et d'Ou Pei Fou restaient indécis. Ou Pei Fou, d'autre part, menacé par les provinces du Sud, était obligé de rester à Han-kéou et ne pouvait réaliser le projet caressé par lord Wellington d'écraser les armées de la Chine du Sud et de purger cette région de l'influence et des agents bolchevistes.

De cet exposé sommaire se dégage une première leçon : la Chine atteinte d'une maladie incurable rappelle la fable « des membres et de l'estomac » ; l'anarchie et la guerre civile règnent à l'état endémique dans cette fourmilière humaine où une puissance de désordre comme l'Union soviétique a beau jeu pour pêcher en eau trouble. Aucune victoire n'est vraiment décisive dans ce pays de la surprise. L'Empire des Célestes, avec ses nombreuses provinces quasi-indépendantes qui n'obéissent pas au pouvoir central défaillant, mais qui subissent la tyrannie des gouverneurs militaires, peut être comparée à une hydre de Lerne. Dès que la tête grimaçante du monstre a été tranchée par le fer, d'autres renaissent aussitôt. Le colosse britannique devra faire appel à tous les ressorts de sa ténacité proverbiale pour poursuivre sans découragement cette lutte décevante et persister à toujours armer un bras vengeur.

Cependant, comme l'a fort bien compris le Foreign Office, la meilleure manière de regagner une partie du terrain perdu et de contrecarrer l'influence bolcheviste consiste à rétablir la féconde collaboration anglo-japonaise. Il est possible que les efforts conjugués de Londres et de Tokio parviennent à rétablir le minimum d'ordre indispensable à un retour normal des transactions commerciales dans ce milieu chaotique. Non seulement l'archipel japonais et les îles britanniques, placées symétriquement aux deux extrémités du vieux monde, offrent des ressemblances frappantes à tous les égards : géographique, militaire, économique..., mais les deux Empires ont aussi des intérêts tellement analogues que, malgré quelques nuages passagers, leurs liens de sympathie restent solides. C'est pourquoi les deux sosies auraient le plus grand tort de donner un démenti au proverbe en ne s'assemblant pas sans arrière-pensée.

Les Etats-Unis. — Si les Etats-Unis se désintéressent des questions européennes, si, par réciprocité, ils interdisent à l'Europe d'intervenir sur leur continent, ils appliquent cependant depuis longtemps dans le Pacifique une politique diamétralement opposée à la Doctrine de Monroe, proclamée *urbi et orbi* en 1823.

Dès 1852, le ministre des Affaires étrangères de Washington avait prédit au Sénat que l'Océan Pacifique était destiné à devenir le théâtre principal de l'activité mondiale ; puis, en 1868, les Etats-Unis signaient avec la Chine, sur le pied

d'égalité, le traité de Washington qui stipulait l'échange de consuls, la liberté réciproque de conscience, d'enseignement et d'émigration. Bientôt, des missionnaires débarquaient en rangs serrés dans l'Empire du Milieu, et sous prétexte de philanthropie et d'émancipation, les pasteurs aidés par l'Y. M. C. A., travaillèrent à christianiser, à américaniser les Célestes ; ils se lancèrent à la conquête morale et économique de la Chine.

Cependant le riche marché chinois était loin de contenter l'impérialisme yankee ; pour l'exploiter, il importait d'acquérir la suprématie dans le Pacifique. L'Union Panaméricaine, qui date de 1889, allait servir les desseins de la Maison Blanche ; elle eut pour créateur James Blaine, Secrétaire d'Etat du Président Harrison, et groupa toutes les Républiques du Nouveau Continent en une vaste association destinée à y faire régner la paix régionale. Mais, dans la réalité, cette Société des Nations américaine, composée en majorité de peuples latins, était placée sous le contrôle et la direction de la grande République anglo-saxonne qui fait la pluie et le beau temps dans cet organisme continental. Grâce à leur tutelle politique, stratégique et économique, les United States of America sont devenus les maîtres incontestés de toute la côte orientale du Pacifique depuis l'Alaska jusqu'au cap Horn ; seule la côte canadienne échappe à leur hégémonie.

Cependant, c'est autour du canal de Panama que s'est concentrée la mainmise de Washington. Aussitôt que le percement de l'isthme fut envisagé, la Maison Blanche prit ses dispositions pour s'assurer la maîtrise du nouveau carrefour maritime et écarter de ses avenues les indésirables. La guerre hispano-américaine de 1898, qui rapportait Porto-Rico et les Philippines, fut le premier acte du drame ; ensuite, par le traité Hay-Pauncefote, Londres abandonnait à Washington la part de contrôle sur les isthmes de l'Amérique centrale qu'elle tenait du traité Bulwer Clayton de 1850. Depuis lors, les Etats-Unis exercent un véritable protectorat sur l'Amérique du Centre et les républiques antillaises qui commandent l'entrée orientale du canal ; ils ont même occupé militairement le Nicaragua, Haïti et Saint-Domingue.

Non contents de faire des trois Amériques un fief politique homogène et de se poser en protecteurs de la Chine, les Etats-Unis ont conquis dans le Pacifique un empire colonial prospère et surtout admirablement situé. Les îles Hawaï comptent parmi les meilleures escales entre Panama et la côte d'Asie ; le Grand Archipel des Philippines, avec ses productions très variées et ses 10 millions d'habitants, représente une base d'action excellente placée aux portes de la Chine, entre le Japon et les Indes néerlandaises.

Néanmoins, il n'est pas de roses sans épines et tout ne marche pas au souhait de la Maison Blanche dans les archipels asiatiques et en Chine. L'américanisation de leurs nouvelles conquêtes préoccupe au dernier chef les citoyens de la li-

bre Amérique. Sur leur propre sol, les Etats-Unis ont accompli un véritable chef-d'œuvre de politique intérieure ; ils ont réussi à former une nation homogène en fusionnant les immigrés de toutes provenances dans un même moule et en leur donnant une mentalité commune. Les Hawaï et les Philippines, dont les races sont multiples, se montrent réfractaires à ce genre d'assimilation. Les premières sont peuplées en majorité des Japonais qui sont loin de sympathiser avec leurs maîtres yankees ; la population des Philippines, bien que composée en majeure partie d'indigènes vivant à l'état sauvage, ose se montrer récalcitrante et réclamer une large autonomie à l'instar des Dominions britanniques.

En Chine, non seulement les progrès du Japon n'ont nullement été arrêtés par les accords de Washington, mais la Russie soviétique engage résolument la lutte contre le capitalisme américain. Le fameux traité des « neuf puissances », destiné à restaurer la Chine, donne beaucoup de mécomptes à son inspiratrice ; deux de ses principales créations, la Commission d'exterritorialité et la conférence douanière, sont victimes d'un fiasco à peu près complet.

La première se proposait de rechercher dans quelles conditions la juridiction consulaire dont jouissent les nationaux de certaines puissances pourrait être maintenue, modifiée ou supprimée. Malheureusement ses membres, fort gênés par l'insécurité des communications, éprouvent les plus grandes difficultés pour achever le voyage d'études qui doit les fixer sur l'impartialité des tribunaux indigènes.

Quant à la conférence douanière ouverte le 26 octobre dernier en vertu de l'art. 11 du traité, elle a dû s'ajourner *sine die* en raison des hostilités.

**

Tout compte fait, l'équilibre stable et la pacification définitive du Pacifique se heurtent à de nombreux obstacles et à certains problèmes presque insolubles. Sans doute la concurrence effrénée entre le Japon et les Etats-Unis a pu être apaisée provisoirement par la trêve des accords de Washington ; mais la guerre civile chinoise, l'insatiable soif d'expansion des Nippons, le communisme russe sont autant de points noirs pour l'avenir. Enfin, il est une redoutable inconnue qui vient compliquer la question du Pacifique : le réveil de l'Asie n'est pas la noire chimère d'esprits pessimistes, mais l'expression exacte de la résistance grandissante opposée par les peuples asiatiques aux influences étrangères.

Le séjour des étudiants dans nos Universités, la diffusion des principes de 1789, la guerre russo-japonaise, l'alliance anglo-japonaise, la conflagration mondiale, les principes wilsoniens, la Société des Nations, le bolchevisme, etc., ont fini par créer en Asie un esprit nouveau ; ils ont éveillé sur une plus vaste échelle des aspirations nationales sœurs de celles qui ont abouti

en Europe à l'unité italienne et à l'unité germanique.

Cette vague de xénophobie, ce souffle d'émancipation avec lesquels il faudra compter expliquent pour quelles raisons l'impérialisme anglo-saxon se trouve partout contrarié sur les côtes occidentales du Pacifique par les progrès d'une nouvelle formule qui, par contre, n'a rien pour déplaire aux Japonais : « l'Asie aux Asiatiques ».

Commandant G. BESNARD.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Déclarations de M. Alexandre Varenne. — Le gouverneur général de l'Indochine, de retour en France, a débarqué le 29 octobre à Marseille. Il a aussitôt confié aux représentants de la presse les déclarations les plus optimistes : « Politiquement et économiquement, a-t-il dit, j'ai laissé l'Indochine dans une situation excellente. »

M. Varenne a résumé son œuvre politique, économique et financière ; il a rappelé les nombreuses réformes récemment effectuées et que connaissent les lecteurs de *l'Asie française*. Surtout il a insisté sur l'inanité des critiques qui n'ont pas été ménagées à son gouvernement tant en France qu'en Indochine.

Le public devine, j'en suis sûr, a déclaré le gouverneur général, que les campagnes tapageuses de ces derniers mois reposaient sur de simples racontars ; pas une des histoires qu'on a racontées ici, je dis pas une, ne correspondait à un fait exact, ne représentait un commencement de vérité. La situation réelle de l'Indochine, que d'habiles spéculateurs en Bourse avaient un moment dépeinte sous les plus noires couleurs, n'a jamais été troublée : voilà qui est aujourd'hui avéré, même pour les plus crédules.

...A part une poignée d'agités extrémistes et quelques enragés du vieux parti colonial, dont l'occupation favorite est d'insulter, quel qu'il soit, le représentant de la France, c'est l'unanimité de l'opinion française et indigène qui m'a fait promettre de poursuivre la tâche commencée. Je la poursuivrai donc avec le souci de bien servir les intérêts de la France qui, quoi qu'on en dise, doivent s'accorder aisément avec ceux de la population indigène, pour peu que nous montrions de bonté et d'intelligence.

Manifestations de l'opinion annamite. — Ce serait une erreur, croyons-nous, de juger de l'état d'esprit des indigènes d'après les journaux annamites de langue française. S'emparant du moindre incident, le dénaturant au besoin, ils se répandent trop souvent en diatribes fielleuses contre la France et les Français. Ils servent ainsi, ou croient servir les intérêts d'une petite minorité bruyante et agitée, mais ne sauraient prétendre sérieusement à représenter l'opinion du plus grand nombre.

D'autres documents nous paraissent plus dignes d'être signalés. Nous en citerons deux aujourd'hui.

1. *Un jugement sur la politique française.* — Le *Courrier d'Haiphong* a publié naguère la traduction suivante d'un article du *Thuc Nghiêp Dân Bao*, journal annamite écrit en quoc-ngu :

J'ai été témoin, il y a quelques mois, d'un événement terrible qui s'est produit sur cette terre d'Annam. Il s'agit du mouvement qui a soulevé toute la population indochinoise et qui, le 24 mars dernier, a failli amener une lutte acharnée entre Occidentaux et Annamites. Après, ce furent des grèves scolaires qui éclatèrent dans toutes les provinces. Tout cela nous annonce qu'il se produira, dans notre pays, de fâcheux événements. Et dans ces conditions comment ne seraient-ils pas dans l'inquiétude, les gens qui pensent à l'avenir de l'Annam ?

Depuis plus de 70 ans, le Gouvernement français a vécu toujours d'accord avec le peuple annamite, exception faite pour quelques révoltes dirigées par de certains gens qui veulent, à tout prix, mettre du trouble dans le royaume. Le reste du peuple, lui, a reconnu que toute agitation est œuvre vaine. Il est vrai qu'un peuple, qui ne veut pas rester sauvage, ne peut se résigner à être toujours esclave, qu'il doit chercher à s'améliorer et à s'élever chaque jour. Alors que doit-il faire pour atteindre ce but ? Doit-il lever des troupes et se révolter ? Non, car les grands bateaux, les armes à feu, les soldats, les généraux nous feront défaut, et notre entreprise ne serait pas différente de celui qui se tuerait en se cognant la tête contre une pierre. Alors, que devons-nous faire aujourd'hui ?

Il est certain que nous ne devons pas oublier le mot de « révolution » ; mais nous devons préférer la révolution par l'intelligence. Dès lors, la voie que nous devons suivre est claire et nette et le but que nous voulons ainsi toucher, bien des Français généreux seront heureux de nous le voir atteindre. D'ailleurs les Français nous ont toujours fait comprendre qu'ils sont un des peuples les plus civilisés, qu'ils n'ont aucune idée de pressurer leurs colonies, mais que dans celles-ci ils veulent aider les populations à s'élever dans la voie de civilisation. N'est-ce pas là une manière de nous apprendre la révolution ?

Bien pénétré de cette idée bienfaisante, notre peuple, au lieu de fomenter des révoltes inutiles, cherche, depuis quelques années, à élever son niveau intellectuel pour devenir, comme les Français, fort éclairé et sage. Alors, sans doute, nous serons indépendants comme les Français et comme eux, aussi, nous aurons une place convenable dans le monde.

Et quand, aujourd'hui, nous avons un gouverneur bienveillant, M. Varenne, qui cherche les moyens d'améliorer notre condition, nous devons avoir quelque espoir pour l'avenir de notre pays.

Il est vrai qu'on doit toujours compter sur soi et non sur l'aide des autres, pour devenir indépendant ; mais nous devons, toutefois, suivre les bons exemples, marcher dans le droit chemin, adopter la meilleure diplomatie employée par les autres pays. Si nous voyons quelque chose qui présente un intérêt, n'hésitons pas à le faire malgré les difficultés et les obstacles que nous rencontrerons. Si quelqu'un veut nous guider dans le bon chemin, ne l'abandonnons pas. Le Gouverneur Varenne a besoin de la confiance du peuple annamite pour mener à bien son œuvre comme le peuple annamite a besoin de s'appuyer sur le Gouverneur Varenne pour marcher allègrement dans le chemin de civilisation ; et rien alors ne sera plus efficace et plus avantageux. Mais ce but à poursui-

vre nous en avons dévié depuis quelques mois ; en savez-vous le pourquoi ?

Dans un numéro précédent, j'ai déjà dit que, parmi les Français vivant en Indochine, il y en a qui veulent nous faire du bien ; il y en a d'autres qui veulent nous dépouiller. Quels sont ceux qui nous veulent du bien ? C'est à n'en pas douter le Gouverneur Varenne. Quels sont ceux qui veulent nous dépouiller ? C'est le parti des colons. Plus le Gouverneur Varenne se montre bienveillant à notre égard, plus le parti des colons se montre jaloux et cherche à neutraliser, à anéantir l'œuvre que poursuit le premier. Et par quels moyens essaient-ils d'arriver, ces colons ? D'abord ils cherchent à semer la désunion entre le peuple annamite et le Gouverneur Varenne en poussant le premier à des manifestations et en accusant de fautes le second. Ensuite, quand le Gouverneur Varenne se trouvera, ainsi, vaincu, ils marcheront contre nous de façon à réaliser leurs désirs égoïstes et combler leurs ambitions malveillantes.

Comme on le voit, le ton de cet article est modéré : loin de prêcher la violence, il recommande au contraire le calme aux Annamites. Mais quelle singulière argumentation ! Le journaliste indigène, sachant qu'un article écrit en quoc-ngu devait être approuvé par la censure (et il l'a été en effet), a interprété à sa façon la politique de M. Varenne. La masse des lecteurs est donc prévenue qu'il ne faut pas songer à une révolte armée uniquement parce que le pays d'Annam manque de bateaux, de canons et de généraux, mais qu'il faut faire la « révolution » et conquérir l'indépendance par des moyens plus sûrs, d'accord avec un groupe de Français bienveillants au premier rang desquels est le gouverneur général, et malgré l'opposition néfaste des colons qui, en plantant l'hévea et le café ou en ouvrant des mines de houille, travaillent simplement à « dépouiller » les Annamites !

2. *Une demande de suppression du gouvernement annamite.* — L'autre document est une pétition revêtue de plus de 80 signatures, qui fut remise à M. Varenne dans la petite ville de Phan-thiet (Sud de l'Annam) lorsqu'il y passa pour se rendre en Cochinchine. En voici quelques passages caractéristiques :

Nous éprouvâmes une grande joie lorsque nous apprimes qu'on vous confiait la haute mission de gouverner l'Indochine, car nous étions sûrs de trouver avec vous une administration plus libérale. Nous ne nous sommes pas trompés. C'est sous votre bon gouvernement que la lumière de la civilisation française est parvenue jusqu'à ce pays reculé, c'est à vous aussi que nous devons tant de bontés comme la grâce accordée à notre compatriote Phan-bôi-Châu, l'admission des indigènes dans l'administration au même titre que les Européens, les réformes apportées à l'enseignement. Les femmes et filles annamites vous doivent enfin, à vous et à Madame Varenne, une grande amélioration au point de vue social.

...Si nous nous comparons à nos compatriotes Tonkinois et Cochinchinois, nous constatons que nous sommes bien moins avancés qu'eux, à tous les points de vue ; aussi voulons-nous, dès maintenant, travailler ardemment à les rattraper, surtout si vous nous accordez votre bienveillant concours pour guider le plus rapidement possible notre pays dans la voie du progrès.

L'Annam sera alors le centre de la civilisation nouvelle pour toute l'Indochine française.

Jusqu'ici, nous avons subi l'influence oppressive de l'administration de la Cour d'Annam, qui est non seulement inutile, mais encore funeste ; nous croyons qu'il vaut mieux supprimer définitivement cet organisme et nous pourrions alors entrer dans la voie du progrès que nous avons attendu si longtemps. Nous vous assurons qu'aucun inconvénient ne résultera de cette disparition si désirée et si demandée par tout un peuple. Elle favorisera, au contraire, le développement général de notre pays ; elle nous fera épargner beaucoup d'argent avec lequel des œuvres d'utilité commune telles que l'installation d'écoles pourront être réalisées. L'Annam n'occupant pas encore le rang qui lui revient, son peuple est honteux, surtout quand il se compare avec ceux des pays voisins. Le régime du protectorat ne convient plus à notre époque ; il ne doit plus exister. Nous vous prions de faire de notre Annam une colonie française, puisque nous avons déjà compris ce que c'est que le droit constitutionnel, le droit législatif, et nous désirons être gouvernés comme les Cochinchinois.

C'est là le seul moyen qui nous permettra de participer directement aux œuvres utiles entreprises dans la colonie et d'être ainsi les bons collaborateurs des Français. La réforme que nous vous demandons d'appliquer aura pour but l'admission du concours de nos efforts dans le gouvernement idéal qu'ont proposé nombre de nos compatriotes, dont le plus connu était le regretté Phan-chu-trinh. Nous espérons que vous trouverez bonnes les idées exprimées dans la présente demande ; elles sont conformes aux sentiments républicains que vous approuvez sans nul doute. Monsieur le Gouverneur général, nous espérons que vous voudrez bien nous faire obtenir la réforme que nous sollicitons. Ce n'est que le jour où elle nous sera accordée que nous pourrions parvenir à un but digne d'honneur et de gloire. Nous souhaitons que ce jour-là ne soit pas loin de nous.

Une telle pétition en dit long sur l'évolution des esprits en Annam. Combien de Français ont naguère rompu des lances en faveur du « régime du protectorat » opposé à la « politique d'assimilation » ? Pour ces théoriciens plus généreux peut-être que clairvoyants, le premier devoir d'un Etat colonisateur était de maintenir scrupuleusement les mœurs, les lois et les institutions du peuple placé en tutelle. La stagnation politique et sociale leur paraissait le souverain bien désiré par les indigènes. Et voici que certains habitants de l'Annam, estimant que leur pays « n'occupe pas le rang qui lui revient », rejettent leurs vieilles institutions et demandent à devenir sujets français comme les Cochinchinois ! Ce n'est pas la première fois que cette idée est émise et, à ce titre, nous avons cru bon de la signaler.

Emprunt indo-chinois. — La souscription à l'emprunt de 2.060.000 piastres qui se trouve mentionné dans l'étude publiée ci-dessus par l'Asie française sur les Finances indo-chinoises (cf. les p. 364-368) a été ouverte le 1^{er} septembre et close le 15. Les banques et le Trésor ont recueilli 3.436 souscriptions représentant une demande totale de 84.493 obligations, soit un montant total de 4.224.650 piastres. L'emprunt a donc été ouvert plus de deux fois.

La répartition se fait sur les bases suivantes :

les souscriptions de 1 à 10 obligations sont intégralement servies ; les souscriptions de 11 à 100 obligations sont servies à concurrence de la moitié, avec un minimum de 10 ; les souscriptions supérieures à 100 obligations sont servies à concurrence de deux cinquièmes.

La souscription volontaire. — Le gouvernement général, secondé par la presse de la colonie et plusieurs comités locaux, a fait une active propagande pour la souscription volontaire en faveur du relèvement du franc. Le total obtenu est de 52.815.000 francs; il se décompose en 43.220.000 francs pour la souscription budgétaire, 9.545.000 francs pour les souscriptions particulières, plus 500.000 francs en lingots et devises étrangères.

TONKIN

La perte des récoltes. — Aux ruptures de digues et aux inondations qui ont déjà ruiné plusieurs provinces du bas Tonkin (v. le numéro d'octobre-novembre, p. 337), ont succédé des pluies diluviennes qui sont venues compromettre la récolte du dixième mois (novembre) dans l'ensemble du pays. Sur plusieurs points où l'on avait cru pouvoir la sauver grâce à un second repiquage, elle doit être considérée maintenant comme totalement perdue.

Pour faire face à cette situation critique et éviter la disette, le gouverneur général a pris un arrêté interdisant la sortie des riz du Tonkin à destination de l'étranger ou des autres pays de l'Indochine, pendant une période de trois mois. D'autre part, il a autorisé le résident supérieur à organiser une loterie d'un million de billets à une piastre, avec un gros lot de 100.000 piastres. Le produit net de la loterie, soit 500.000 piastres, pourra être mis à la disposition du comité de secours vers la fin de l'année, c'est-à-dire à l'époque où les besoins des sinistrés deviendront plus pressants en raison de l'épuisement des réserves.

Enfin la charité privée ne reste pas inactive dans les différents pays de l'Union. Signalons que, le 2 octobre, une brillante kermesse a eu lieu, à Saïgon, dans le parc du palais du gouvernement général, exceptionnellement ouvert au public, en faveur des sinistrés du Tonkin.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

A la Société des Nations. — Une fois encore, le 15 novembre, la Commission permanente des Mandats s'est occupée de la Syrie ; mais ç'a été simplement pour entendre M. de Caix lui fournir quelques explications complémentaires sur l'organisation de la justice, l'égalité économique, la dette publique, la délimitation de la

frontière entre Syrie et Irak, les accords d'Angora, les fonctions des conseils représentatifs et la situation des réfugiés arméniens.

Ces renseignements obtenus, la Commission permanente a reçu communication des divers documents relatifs à l'enquête commencée par le Gouvernement français sur les causes profondes des événements de 1925. Les indications, très complètes, fournies à ce propos par M. de Caix, ont valu à ce dernier l'expression de la satisfaction des membres de la Commission, à qui seront également communiqués par la suite les autres documents dont la continuation de l'enquête suscitera le dépôt.

Saisie, comme d'ordinaire, de nombreuses pétitions présentées ou inspirées par le trop célèbre « Comité syro-palestinien », dont le siège est au Caire, la Commission des mandats les a étudiées avec soin, mais a refusé, suivant une tradition constante, d'admettre en sa présence soit les signataires mêmes de ces pétitions, soit les membres du Comité syro-palestinien alors présents à Genève pour les appuyer. A l'unanimité, et malgré les demandes réitérées de ces derniers, elle a exprimé l'avis que les rapports et les explications du gouvernement français lui donnaient pleine et entière satisfaction.

La tournée d'inspection du nouveau Haut-Commissaire. — Poursuivant son voyage à travers les différentes parties des pays placés sous le mandat français (cf. le dernier numéro de *l'Asie française*, p. 337), M. Ponsot a rendu visite aux Alaouites. Le 21 novembre, il est arrivé à Lattaquié, où il a été chaleureusement accueilli ; il y a reçu les autorités de l'Etat et leur a exprimé sa satisfaction de constater que le pays était calme et en plein développement. Il a également visité différents établissements, notamment la ferme-école, avant de rentrer à Beyrouth et de s'y mettre à l'étude personnelle des questions qui se posent actuellement. Jusqu'au moment où il sera à même de se prononcer à leur sujet, le Haut-Commissaire a manifesté l'intention de ne procéder à aucun changement et de tout maintenir dans l'état actuel.

Réouverture de la route de Bagdad par Damas et Palmyre. — Au début du mois d'octobre, avant l'arrivée de M. Henri Ponsot dans les pays sous mandat, le Haut Commissaire *p.i.*, M. de Reffye, et le Commandant supérieur des Troupes françaises, le général Gamelin, ont officiellement rouvert la route de Beyrouth à Bagdad par Damas et Palmyre. Partis de Beyrouth en automobile, ils ont parcouru d'abord la grande route de Damas, maintenant rendue à la circulation normale ; puis ils ont traversé la célèbre Ghôûta, dont les habitants (nous l'avons déjà dit) sont revenus à leurs travaux agricoles, et ont enfin gagné Palmyre après avoir reçu des habitants de Kouteifé, de Djeroud et de Khariatine, l'accueil le plus chaleureux et constaté quelle joie règne

dans ces pays, naguère si peu sûrs, par suite de la reprise du trafic commercial de la route. Les voyageurs ont également constaté que les Bédouins en transhumance accomplissent leur déplacement annuel dans le calme le plus complet.

Une tournée de M. de Reffye dans les territoires du Nord. — Tandis que, de Palmyre, le général Gamelin gagnait Soueida, M. de Reffye se dirigeait sur Deir-ez-Zor à travers le désert, et constatait quels progrès a récemment su réaliser cette ville, naguère peu attrayante; aujourd'hui propre, bien tenue et en plein développement. Là encore, les habitants, qui ont fait au Haut Commissaire *p.i.* un accueil enthousiaste, se félicitent du rétablissement de la sécurité dans la région, exactement comme à Palmyre.

Par Alep, M. de Reffye a ensuite gagné Antioche, le siège actuel des autorités du sandjak d'Alexandrette; puis rebroussant chemin, il est rentré à Alep, d'où il s'est engagé sur la nouvelle route de Djisr-el-Chaggour et de Lattaquié pour regagner Beyrouth par Tripoli, afin de recevoir le nouveau Haut Commissaire.

Comme partout, sur son chemin, M. de Reffye a reçu des populations de très vifs témoignages de sympathie, il n'est pas exagéré de dire que cette tournée souligne la reprise complète de la vie normale dans les Etats sous mandat français et marque le début de la libre circulation sur toutes les routes de l'intérieur du pays. Il convenait donc d'en faire mention à cette place.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Progrès de la mise en valeur. — Au cours de la dernière année, l'Organisation sioniste a planté environ 300.000 nouveaux cepes de vigne dans ses différentes installations agricoles de Palestine. Elle a aussi travaillé à développer ses plantations de bananiers, qui réussissent très bien dans les fermes irriguées, surtout dans la vallée du Jourdain.

En Transjordanie. — L'Asie française a entretenu naguère ses lecteurs de la question d'Akaba et des revendications formulées par les Anglais sur cette ville du fond de la Mer Rouge et sur les territoires avoisinants. Les journaux de Londres ont annoncé à la fin du mois d'août que de sanglantes contestations auraient eu lieu dans le milieu du même mois entre des tribus bédouines dépendantes de la Transjordanie et d'autres, proches de la péninsule sinaïtique et dans la mouvance de l'Egypte. Un émir transjordanien se serait rendu dans la région pour essayer de mettre la paix entre ces Bédouins; pour appuyer son action, un vaisseau de guerre britannique est venu mouiller au fond du golfe d'Akaba, devant la ville homonyme.

TURQUIE

Convention italo-turque. — Au début d'août, M. Mussolini et l'ambassadeur de Turquie à Rome ont signé au palais Chigi une convention concernant la protection judiciaire et l'assistance réciproque des autorités judiciaires en matière civile et en matière criminelle. En même temps se poursuit l'élaboration d'une convention consulaire entre l'Italie et la Turquie.

Un traité russo-turco-persan. — Le *Times* du 2 septembre a annoncé, sous réserve, la conclusion imminente d'un accord tripartite entre Turquie, Perse et Gouvernement soviétique. La neutralité des puissances signataires, en cas de conflit militaire entre l'une d'elles et toute autre Puissance étrangère, telle serait la stipulation principale de cet accord, qui aurait été négocié dans le plus grand secret et confirmerait les trois traités analogues précédemment signés entre Russie et Turquie, Russie et Perse et Turquie et Perse. D'autres clauses traiteraient du maintien de l'ordre sur les communes frontières des trois puissances signataires.

A l'Assemblée Nationale. — En ouvrant la session de l'Assemblée nationale, le 1^{er} novembre, le Ghazi Moustapha Kemal pacha s'est montré plein d'optimisme et s'est félicité du travail accompli comme aussi de la situation générale de la Turquie.

Les lois votées durant l'année écoulée conduisent le pays à la civilisation (a-t-il dit). La tranquillité intérieure est grande, le Kurdistan demeurant calme; néanmoins une loi demeure nécessaire à ce sujet, à la condition de ne pas entraver la liberté de la presse. Le complot de Smyrne a été regrettable; mais il n'était pas dirigé contre moi personnellement, et il était l'œuvre d'un petit groupe de gens désireux de troubler la paix du pays.

Le Ghazi a déclaré satisfaisante la situation économique, mais a constaté que la Turquie manquait d'experts, surtout au point de vue agricole. Au sujet de la politique étrangère, il s'est exprimé ainsi :

Les relations extérieures sont bonnes. Nous sommes en termes amicaux avec la Russie soviétique et la Perse, et les délimitations de frontières avec l'Irak et la Syrie sont d'un heureux augure pour nos rapports avec l'Angleterre et avec la France. La Turquie désire le maintien de la paix dans les Balkans, où ses relations avec les différents Etats de la péninsule sont correctes. L'armée, la marine, l'aviation progressent de façon satisfaisante, mais la politique de la Turquie est essentiellement pacifique.

La majorité des Députés kémalistes assistaient à cette séance de rentrée, à laquelle manquaient par contre non pas tous les députés, mais du moins les chefs de l'opposition.

Relations avec la Russie soviétique. — *We are friendly with Soviet Russia.* Cette laconique parole de Moustapha Kemal ne permettait nulle-

ment de prévoir ce qui s'est passé quelques jours plus tard. Le 10 novembre, Tewfik Rouchdy bey, le ministre turc des Affaires étrangères, arrivait inopinément d'Angora à Constantinople; il en partait tôt après sur le croiseur turc *Hamidié*, qui avait quitté le golfe d'Ismid la nuit précédente, et se rendait à son bord à Odessa, où l'attendait le Commissaire soviétique aux Affaires étrangères, M. Tchitchérine, parti lui-même de Moscou le 10 novembre, en compagnie de l'ambassadeur de Turquie, Zekia bey.

Comme la venue du ministre turc des Affaires étrangères avait été tenue secrète et que son départ a été précipité, — comme à Moscou, on n'avait rien publié au sujet de cette entrevue et qu'on ne l'annonça qu'au dernier moment à Angora, commentaires et suppositions ont vite été leur train. On disait bien (cf. le *Temps* du 12 novembre) que les deux ministres entretenaient depuis longtemps de bonnes relations et étaient liés par une amitié personnelle; mais on pouvait d'autant moins croire à une entrevue de pure courtoisie que, peu de jours auparavant, Mahmoud bey, le député de Seird, le directeur de l'*Echo de Turquie*, avait publié dans l'*Hakimiet-i-Millié* un article où il parlait de bruits relatifs à « un traité d'amitié et de sécurité entre la Turquie, la Perse, la Russie. Qu'un tel traité puisse être négocié, ou puisse avoir été déjà conclu, personne n'en saurait être surpris. Ces Etats sont voisins et ont des intérêts communs ». Par ailleurs, on avait noté que le 5 novembre, l'ambassadeur des Soviets, M. Souritz, et le ministre d'Afghanistan, le général Ghulam Djeilani, avaient rendu visite à Tewfik Rouchdy bey, et que Mirza Abdul Hussein khan Timourtach, grand maréchal de la Cour de Perse, accompagnait Tewfik Rouchdy bey à Angora.

L'accord tripartite annoncé en septembre allait-il donc être conclu ?

L'entrevue a pris fin le dimanche 13 novembre, à la suite de conversations privées où ont été examinées les questions concernant les relations entre les deux Etats et les questions liées à la situation internationale. Les deux ministres ont constaté que la communauté de vues existant entre eux depuis longtemps demeurerait immuable. Il y a eu échange de réceptions et de discours, représentation de gala à l'Opéra d'Odessa, etc. A la suite de cette entrevue et avant d'avoir une dernière conversation, immédiatement avant que le ministre de Turquie se rembarquât sur le *Hamidié*, le communiqué officiel suivant a été remis aux représentants de la presse :

Tewfik Rouchdy bey, ministre des Affaires étrangères de la République turque, ayant invité M. Tchitchérine, commissaire du peuple, à visiter la Turquie à l'occasion de son voyage à l'étranger, et M. Tchitchérine se trouvant dans l'impossibilité d'y accéder, il a été convenu, entre les deux gouvernants, que cette entrevue aurait lieu à Odessa.

Tewfik Rouchdy bey et M. Tchitchérine ayant examiné ensemble toutes les questions intéressant les deux gouvernements, il a été établi qu'aucune question existante ne

pourrait faire changer la direction politique des deux Etats et, en conséquence, troubler les relations entre eux; qu'il était hautement désirable de rendre ces relations encore plus intimes et cordiales et que la consolidation de ces relations serait de la plus haute importance pour la paix du monde.

Tewfik Rouchdy bey, qui est rentré le 15 novembre à Angora, avait, avant son départ d'Odessa, fait au représentant de l'officieuse agence russe Taos les déclarations que voici :

Je me suis rendu à Odessa avec un sentiment de joie. Je la quitte, touché par l'accueil qui m'a été fait. C'est trop peu de dire que les relations de nos deux pays sont amicales. Je veux les qualifier de fraternelles. Nous avons causé longuement avec M. Tchitchérine, non seulement comme les représentants des deux pays, mais comme deux hommes liés d'une amitié personnelle depuis six ans.

Le résultat de notre rencontre sera une nouvelle consolidation des relations amicales qui existent entre la Turquie et l'Union des républiques soviétiques. Il n'y a pas lieu de parler de changement quelconque de principes dans notre politique étrangère, ainsi que le communiqué publié aujourd'hui le souligne. La Turquie est prête à maintenir et maintiendra des relations amicales avec tous les pays. Pour elle, il n'existe pas et ne peut exister de privilèges envers les Etats occidentaux de préférence aux Etats orientaux.

Extrême-Orient

SIAM

La coopération agricole. — L'idée d'introduire chez les cultivateurs siamois le système des sociétés coopératives de crédit ne remonte guère qu'au début de 1917.

Jusqu'alors, les paysans possesseurs de rizières dans les parties du Siam où le riz est cultivé pour la vente à l'extérieur, étaient, comme en Indochine, à la merci des usuriers. Inutile de dire combien étaient désastreuses les conséquences morales et matérielles de cette situation. Le Gouvernement du Siam s'est attaché à y remédier et s'est arrêté à un système coopératif selon lequel les villageois se groupent en sociétés qui peuvent comprendre de 10 à 50 membres, sous la direction d'un Comité de 6 membres.

Chaque Société emprunte une somme suffisante pour payer les dettes de ses membres à l'extérieur et pour acheter le terrain et le bétail nécessaires aux Sociétaires. Tous les membres doivent habiter le même village et se connaître les uns les autres. Ils doivent avoir une bonne réputation et quelques-uns d'entre eux, au moins, doivent savoir lire et écrire. Chaque Société emprunte ses fonds, sous la garantie du Gouvernement, à la *Siam commercial Bank*, au taux de 6 0/0, et prête à ses membres individuellement à 12 0/0, la balance formant le fonds de réserve de la Société. Cet intérêt contraste avec le taux jadis payé aux usuriers, qui variait entre 40 et 100 0/0 ou même davantage.

A la fin de l'année 2.468 (mars 1926), il y avait au Siam 77 Sociétés coopératives de crédit, dont 50 dans le district de Lopburi, 25 dans celui de Bisnulok et 2 à Bang Pa In, près de Ayudhya. Ces sociétés ont franchi avec succès les difficultés des premières années et ont prospéré d'une manière remarquable.

La somme totale empruntée par les Sociétés à la Banque depuis l'origine jusqu'à fin mars 1925 a été de 443.000 ticaux et la portion du capital remboursée pendant la même période a été de 230.000 ticaux. On espère que l'année 1925-26 accusera un progrès proportionnellement plus grand. Quelques sociétés n'ont déjà plus de dettes à la Banque et quelques-unes ont seulement 5 ans de fonctionnement. Le fonds de réserve total des sociétés à la fin de mars 1925 se montait à 114.000 ticaux.

Ces résultats sont appréciables. Ils ne paraissent cependant pas supérieurs, ainsi que le fait observer le *Courrier saïgonnais*, à ceux qui ont été réalisés en Cochinchine avec le système des caisses de crédit.

Un succès de l'industrie française. — Dans une adjudication qui mettait en présence quarante-neuf concurrents de toutes nationalités, l'industrie française vient de remporter un nouveau succès. Les Etablissements Daydé, constructeurs du grand pont métallurgique sur la Ménam en voie d'achèvement, se sont vu adjuger la fourniture, par les chemins de fer royaux, de 45 ponts pesant au total 1.870 tonnes.

CHINE

La campagne du Yangtsé. — A la fin de septembre, les forces nordistes sur le Yangtsé se préparaient à attaquer Hankeou-Hanyang. Les armées de Sun Chuen Fang, après avoir enlevé aux Sudistes Nantchang, capitale du Kiangsi, poursuivirent et battirent l'adversaire, tandis que les armées de Ou Pei Fou, reprises en main par leurs chefs réconciliés, et de nouveau largement payées et approvisionnées, grâce aux envois de Tchang Tso Lin, tentaient contre Hankeou une attaque qui, si elle ne fut pas heureuse, fut assez vigoureusement menée pour laisser présager une prochaine offensive décisive.

Mais, le 10 octobre, Woutchang tombe, après un siège d'un mois et demi. La garnison était constituée par une division de l'armée de Ou Pei Fou qui avait pris possession de la ville le 1^{er} septembre, au moment où le gros des Nordistes évacuait Hankeou. A la nouvelle de cette capitulation, le général Sun Chuen Fang fit replier ses troupes sur Kieou-Kiang. Il semble bien qu'en dépit de ses efforts, il n'ait pu combiner avec les 120.000 hommes de Ou Pei Fou un mouvement d'ensemble. Ces deux chefs, d'ailleurs, paraissaient manquer d'enthousiasme et de foi dans le succès. Un communiqué qu'a cité la Po-

litique de Pékin explique l'inertie de l'un : « Le maréchal Ou Pei Fou a pris conscience de l'erreur de sa politique qui visait à unifier le pays par la force militaire. Il pense maintenant qu'il faut considérer les affaires politiques sans trop compter sur les armes ». Quant à Sun Chuen Fang, il avait déclaré dès le premier jour n'intervenir dans la mêlée que pour délivrer le Kiangsi envahi. Ce but une fois atteint, il avait cependant cédé aux instances de Tchang Tso Lin et était allé de l'avant, mais, aux premières déconvenues, et aux prises avec des difficultés plus sérieuses qu'il n'avait pensé, il se hâta de battre en retraite. Des forces cantonaises se mirent à sa poursuite. Il ne put tenir dans Kieou Kiang dont l'ennemi s'empara par ruse le 5 novembre. Un millier de Cantonais se glissèrent dans la cité, tandis que les forces de Sun Chuen Fang faisaient une attaque au sud de la ville. Quelques jours plus tard, le même coup devait être tenté sans succès dans Nankin. Les troupes arrivaient tous les jours en désordre et démoralisées. Sun prit immédiatement des mesures en vue de la défense de Nankin, terminus des lignes de Changhaï et de Tientsin et, par suite, point stratégique de première importance. La place de Kieou Kiang, reliée à Nantchang par la seule voie ferrée que peuvent emprunter les renforts cantonais pour atteindre le Yangtsé, n'avait pas une moindre valeur. Sa perte priva le général nordiste d'une importante base d'opérations. Il semble se confirmer qu'elle fut due à la trahison ; mais l'une des raisons pour lesquelles Sun Chuen Fang l'abandonna précipitamment fut la crainte d'une défection du gouverneur du Tchekiang. Déjà, au commencement d'octobre, le bruit en avait couru ; on annonça de nouveau, au moment où s'improvisait la défense de Kieou Kiang que le commandant des forces de cette province alliée avait refusé de se rendre à l'appel du Toukiun de Nankin.

L'avance des Cantonais, singulièrement favorisée par le repli de leur adversaire, fut une cause de démoralisation pour les Nordistes. L'armée de Ou Pei Fou s'immobilisa définitivement. On n'entendit plus parler du général Yang Sen, l'un des anciens chefs des forces alliées qui, au début d'octobre, groupait ses troupes dans le haut Yangtsé pour pénétrer au Hounan. Quant à Sun Chuen Fang, il annonça l'abandon du Kiangsi aux Cantonais.

Par contre le général Feng Yu Siang redevint actif dans le Chansi.

On se rappelle qu'en avril, peu après le départ de ce dernier pour Moscou, l'armée Kominkiu ou « armée nationale » évacua Pékin sous la pression des alliés. Battue en juillet non loin de Kalgan, à Nankeou, elle se débanda et se dispersa dans la direction de l'ouest. C'est le 9 octobre que Feng Yu Siang, de retour de Russie, arriva à Poateou, en Mongolie intérieure, terminus de la ligne ferrée Pékin-Kalgan-Suiyuan. En peu de jours, il rassembla 40.000 de ses anciens soldats, il annonça son adhésion au parti Kouomingtang

et sa nomination de membre du comité central exécutif de Canton. Des drapeaux révolutionnaires (rouges avec, au centre, un soleil blanc) furent distribués aux régiments reconstitués qui composèrent une armée désignée sous le nom de « Armée révolutionnaire du Nord-Ouest ». Elle s'augmenta d'autres soldats passés, lors de la déroute, dans le Ordos et dans le Chensi ; la plupart formaient des colonies d'ouvriers agricoles. Aussitôt après avoir repris l'uniforme, ces guerriers obligèrent le lieutenant de Ou Pei Fou qui assiégeait Sianfu à passer la frontière du Honan.

Cette résurrection d'une armée que l'on croyait anéantie ajoute aux difficultés des Nordistes et rend malaisé l'effort qu'ils ont à faire pour rétablir le combat.

Tout cette dernière campagne du Yangtsé a été étrangement menée. A maintes reprises, l'attitude de Sun Chuen Fang a paru suspecte ; on eût dit qu'il agissait à regret, avec le souci de ne pas s'engager à fond. Il laissait se poursuivre à Changhaï et ailleurs le mouvement populaire en faveur de la paix avec les Cantonais, et l'on a remarqué que le général Chang Kai Shek déclarait dans ses proclamations faire la guerre à Ou Pei Fou, sans jamais désigner Sun Chuen Fang comme son ennemi. Celui-ci, d'ailleurs, l'eût-il voulu, n'eût pu pousser bien loin son offensive. Il avait à tenir compte de l'opinion de Changhaï.

Quand on parle maintenant de Changhaï, il faut entendre toute cette région qui commence à la vieille cité chinoise, qui embrasse les concessions française et internationale et qui s'étend sur les deux rives, couvertes d'usines, de bassins et d'entrepôts, jusqu'aux bouches du Wampou. C'est un milieu surexcité, effervescent, avec sa population d'ouvriers et d'étudiants. C'est aussi le lieu de rencontre de tous les révolutionnaires d'Extrême-Orient et, en septembre, Karakhan a fait à Changhaï un séjour qui paraît avoir été profitable à sa politique. De plus, les hommes d'affaires chinois de l'endroit projettent de constituer ce territoire du bas Wampou en unité administrative distincte et, très particularistes, ils ne laissent guère le gouverneur militaire de la province tout à fait libre de ses mouvements. Enfin le général Sun Chuen Fang n'était pas sûr de ses subordonnés sur lesquels s'exerçaient des influences provinciales contraires à une unité de vues et de commandement. Des cinq provinces alliées, le Tchekiang était la plus suspecte, l'armée cantonaise se composant d'un grand nombre de soldats et de chefs originaires de cette province, au premier rang desquels il faut citer le généralissime Chang Kai Shek.

L'inaction de Ou Pei Fou s'expliquait moins. Hésitait-il à engager sérieusement la partie avec des alliés dont il soupçonnait la fidélité ? Il ne fit rien pour coopérer étroitement avec Sun Chuen Fang, et, de Tchang Tso Lin, il acceptait de recevoir de l'argent et des munitions, mais non des conseils ni des troupes. D'autre part, son caractère fier, ombrageux et changeant lui aliéna la plupart de ses lieutenants et, en maintes

occasions, il fut trahi et abandonné par les siens.

L'échec de la résistance des Nordistes semblait devoir mettre fin aux hostilités. Il fut question d'une paix séparée entre Sun Chuen Fang et Chang Kai Shek. D'un autre côté, les Anfoistes tirèrent avantage de l'impuissance de Ou Pei Fou pour tenter de pousser de nouveau au pouvoir leur chef Toan Tsi Jouei. Il fut question de reconnaître les conquêtes des Sudistes et d'offrir aux Cantonais de participer au gouvernement. Mais le « seigneur de Moukden » arriva à Tientsin le 11 novembre et convoqua sur-le-champ un conseil de guerre. On annonça que son intention était moins d'examiner la situation militaire que d'envisager la possibilité et les conditions d'un coup d'état à Pékin ; le correspondant du *Times* télégraphiait à cette date que le parti du Fengtien était résolu à « balayer les politiciens de Pékin et à former un nouveau gouvernement ». Il n'en fut nullement ainsi. Tchang Tso Lin se prononça pour la continuation de la lutte, et des dispositions furent prises pour lancer 500.000 hommes contre les Cantonais et pour arrêter la réorganisation de l'armée nationale de Feng Yu Siang dans le Chensi.

On a reconnu que le plus urgent était de défendre Changhaï et Nankin. Le gouverneur du Chantoung reçut donc mission d'occuper Poukeou, terminus de la ligne de Tientsin, sur la rive gauche du Yangtsé. Mais, devant cette nouvelle menace, les Cantonais ne sont pas restés inactifs. Pressés d'atteindre Changhaï, où ils ont tant de partisans et d'appuis dans la population ouvrière et scolaire surtout, ils se préparent, à l'heure où nous écrivons, à enlever Nankin. Toutefois, comme ils représentent une idée de révolution politique et sociale, les Cantonais emploient aussi des moyens révolutionnaires ; dès qu'ils ont appris que les Nordistes se préparaient à les attaquer plus énergiquement, ils se sont donc efforcés de soulever, à l'aide de leurs affidés, toutes les régions du moyen et du bas Yangtsé. La terreur, la grève générale règnent à Hankeou, à Kieou Kiang, à Nantchang ; Changhaï s'agite. La vie et les intérêts des étrangers sont partout menacés.

On peut regretter que Tchang Tso Lin n'ait pas compris, comme Ou Pei Fou, qu'on ne peut pas attendre d'une victoire militaire le retour de l'ordre et de la sécurité.

Il serait illusoire de croire que la victoire des Nordistes peut amener la formation à Pékin d'un gouvernement fort et stable avec lequel les puissances pourraient facilement négocier. La politique des Nordistes vis-à-vis des étrangers ne diffère guère de celle des Cantonais, elle est aussi radicalement et étroitement nationaliste. Pékin n'a pas eu besoin d'être poussé par Canton pour répudier ses obligations envers les Puissances et pour dénoncer le traité avec la Belgique. Il est vrai que, peut-être, ce gouvernement, impuissant et dépourvu de toute autorité, croit nécessaire, pour vivre et se maintenir, de renchérir sur la politique cantonaise.

Lorsque le mouvement révolutionnaire se sera terminé victorieusement, a déclaré le généralissime sudiste Chang Kai Shek, tous les traités avec les puissances seront immédiatement abrogés, et le contrôle étranger sur la douane, la poste, la gabelle sera supprimé.

En vérité, le gouvernement de Pékin a montré qu'il ne pensait pas autrement. Et comme l'écrivait la *Dépêche Coloniale* :

Ce serait nous préparer des déconvenues si nous nous imaginions que, débarrassée des extrémistes sudistes, la République chinoise pratiquera une politique honnête et sage.

La politique de Canton. — On a pu croire un moment que le gouvernement cantonais et ses associations de grévistes et de boycotteurs, en lutte ouverte depuis de longs mois contre les Anglais, tendaient à devenir plus traitables et plus modérés. En effet, le 11 octobre, les délégués des organisations anti-britanniques décidèrent de cesser le boycottage et de supprimer les « piquets de grève ». Mais bientôt le bureau d'informations du ministère des affaires étrangères de Canton fit une déclaration qui ne laissa rien subsister de l'espoir d'un retour à une politique juste et conciliante. Ce que l'on avait pris pour une détente était, au contraire, en réalité, une aggravation des mesures en vigueur !

La situation ayant changé depuis l'extension du nationalisme révolutionnaire à la vallée du Yangtsé, il est nécessaire de corriger nos méthodes de lutte... La cessation du boycottage n'équivaut pas à une cessation de la guerre à l'impérialisme. La politique que nous adoptons consiste à consolider la base révolutionnaire de Kouang-tong, à améliorer le système administratif provincial et local, à construire des ports, des routes, des voies ferrées, des usines, à nous libérer de la domination économique de Hongkong, enfin à résister aux impérialistes du dehors et à supprimer les réactionnaires de l'intérieur.

Le nouvel esprit offensif se manifesta par l'établissement de taxes de 2 1/2 0/0 sur les exportations et les importations et de 5 0/0 sur l'entrée des produits de luxe dans les deux Kouang. On s'appliqua à rendre vexatoire cette taxation illégale, destinée à « couvrir les frais entraînés par la suppression du boycottage », c'est-à-dire à payer des indemnités aux grévistes. La *Gazette de Canton* déclara que le gouvernement de tout pays souverain et libre dispose de son tarif ; il fit remarquer que la Chine a toujours revendiqué le droit de lever des taxes. L'article, visiblement inspiré, annonçait la suppression prochaine du *likin* et souhaitait la collaboration de l'administration des Douanes Maritimes avec la nouvelle organisation douanière.

On s'aperçut bientôt que cette organisation n'était autre chose que l'ancienne Union des Grévistes. Le gouvernement cantonais envoya des agents dans les divers ports des deux Kouang pour assurer la perception des nouvelles taxes. De son côté, l'association des boycotteurs adressa une circulaire aux marchands chinois, les pré-

venant que des inspecteurs visiteront avant la nouvelle année les magasins et boutiques pour se rendre compte de la quantité et de la valeur des marchandises anglaises entreposées, afin d'empêcher le renouvellement du stock. Suivant les prescriptions édictées, tous les bateaux étrangers entrant dans le port seront soumis à une inspection par un service spécial indépendant des Douanes Maritimes.

Le consul portugais de Shameen, doyen du corps consulaire, remit au gouvernement cantonais une protestation contre l'établissement de ces taxes locales. Il signala que les mesures prises étaient contraires aux stipulations des traités, qu'elles étaient une atteinte aux privilèges d'exterritorialité et aux prérogatives des Douanes Maritimes. Protestation parfaitement vaine ! La réponse fut telle qu'on l'attendait. Le gouvernement cantonais déclara ne pas reconnaître le consul d'une puissance représentée à Pékin ; au reste, rien (dit-il) n'autorisait les étrangers à soulever la question d'une violation des traités ; enfin, tout s'arrangerait le jour où les Puissances comprendraient que le gouvernement national de la république chinoise est celui de Canton et non pas celui de Pékin.

Ce raisonnement parut impressionner de nombreux étrangers, et, dans d'influents milieux britanniques, on se déclara en faveur de la reconnaissance du gouvernement cantonais. Le gouverneur de Hong-kong lui-même, en transmettant son projet de budget au conseil législatif, crut devoir manifester des sentiments de confiance à l'égard des autorités provinciales :

On peut espérer, dit-il, qu'elles rétabliront l'ordre et la sécurité et qu'elles respecteront le droit. Le gouvernement de Hongkong désire qu'il y ait dans le Kouang-tong et dans le Kouangsi un gouvernement fort, stable et éclairé, avec lequel nous pourrions entretenir des relations amicales. Nous sommes prêts à coopérer dans des entreprises industrielles au plus grand profit des deux Kouang. Nous sommes très désireux d'oublier le passé et de travailler à un avenir meilleur.

On comprend que de telles déclarations ne sont pas faites pour calmer les adversaires des « traités inégaux ». Elle leur font dire, avec raison, que la partie est gagnée.

La dénonciation unilatérale des Traités. — Vers la fin septembre, le Premier, l'amiral Tou Che Kouï, ministre de la marine, annonça l'intention de se démettre de ses fonctions. Le Cabinet qu'il présidait avait été constitué à la suite de la débâcle de l'armée nationale Kouominkien. On pouvait espérer que, délivré de cette menace, le nouveau gouvernement chinois oserait et saurait agir. Mais, plus encore que ses prédécesseurs, il fut, comme on l'a dit, un « gouvernement fantôme » ; il était, en réalité, dans la main de Tchang Tso Lin.

Au premier geste de lassitude de l'amiral Tou, les ministres se débandèrent, les uns se déclarant malades, les autres partant pour Tientsin. Quel-

ques jours plus tard, le ministre des finances Wellington Kou, qui avait vidé la caisse en donnant pendant des mois satisfaction aux exigences des fonctionnaires et des militaires, prit, avec le consentement de Moukden, la présidence et les affaires étrangères ; la plupart des ministres demeurèrent à leur poste. C'était, déclara-t-on, un Cabinet d'attente, qui céderait la place à un grand gouvernement aussitôt la victoire acquise. Mais, bientôt, on s'aperçut que ce Cabinet n'était pas si insignifiant ni si effacé qu'on l'avait cru. En politique étrangère du moins, il montra la volonté de se libérer des obligations de la Chine vis-à-vis des Puissances.

M. W. Kou fit connaître que le traité sino-belge cesserait d'être en vigueur le 29 octobre, jour de son expiration. Le gouvernement belge offrit de signer un *modus vivendi* sur la base de la nation la plus favorisée. Dans le domaine commercial, Pékin semblait être accommodant, mais son intransigeance se manifestait en matière d'exterritorialité ; le 29 octobre, il abrogea le traité après avoir refusé de soumettre la question à la Cour de la Haye, violant, par là, l'article 40 du protocole qui, signé à Genève par divers pays et, notamment, par la Chine et la Belgique, reconnaissait la compétence de la Cour de justice internationale.

Les diplomates étrangers à Pékin ont observé que la mesure prise par le ministre chinois des affaires étrangères constitue une grave infraction aux traités, car, suivant les accords, il appartenait à la Belgique seule de proposer la modification du traité de 1865. De son côté, le ministre belge à Pékin remarqua que la Chine n'ayant pas accepté un *modus vivendi* renouvelable après 6 mois, la Belgique pouvait se trouver soit sans traité, soit sans *modus vivendi* après cette période, ce qui l'obligerait de négocier un nouveau traité sous une menace latente.

M. W. Kou, sensible à l'accusation de manquer aux engagements de la Chine vis-à-vis de la Société des Nations, déclara que « s'il devait faire appel à un tribunal international, ce serait bien à la Société des Nations en vertu de l'article 2 du covenant concernant les traités qui deviennent inapplicables ». Et il ajouta : « Si la Belgique désire favoriser les intérêts communs des deux nations, elle devra procéder à une négociation qui permette la conclusion d'un nouveau traité basé sur l'égalité ».

La politique de Pékin est parfaitement claire. Elle vise la négociation de nouveaux traités sur un pied d'égalité absolue avec les Puissances. D'ailleurs, peu après la dénonciation du traité sino-belge, le gouvernement de Pékin décida de préparer la révision de tous les traités venant à expiration. Après la Belgique, ce sera le tour du Japon, dont le traité de 1896 avec la Chine a cessé d'être en vigueur le 20 octobre. La note de Pékin à Tokio demandait la révision totale du traité dans un délai de six mois, ajoutant que, si le Japon s'y refusait, le gouvernement chinois agirait suivant l'attitude qu'il a adoptée vis-à-

vis de tous les anciens traités : il abrogerait purement et simplement toutes les clauses arrêtées en 1896. Dans sa réponse, le gouvernement japonais fit remarquer que, suivant l'article 26, seules les clauses relatives au tarif douanier et au commerce pouvaient être révisées dix ans après l'échange des ratifications. Il marquait sa surprise de voir le gouvernement chinois fixer un délai étroit pour la négociation d'un nouveau traité et menacer le Japon de l'annulation des stipulations jusque-là en vigueur. Ce n'est, disait Tokio en concluant, que dans un esprit de mutuelle confiance que la Chine et le Japon doivent conclure de nouveaux accords.

L'Espagne, de son côté, est avisée de la dénonciation de son traité avec la Chine, qui arrive à expiration le 10 mai prochain. Enfin, les journaux chinois ont annoncé que le gouvernement français serait contraint de signer une nouvelle convention « basée sur l'égalité et la réciprocité » pour remplacer le traité commercial sino-français de Tientsin de 1896 relatif à l'Indochine qui, depuis le 4 août dernier, n'a plus d'effets.

Ce parti-pris de la Chine de dénoncer les traités qui approchent de leur terme a ému l'Amérique. Le département d'état a déclaré que les traités commerciaux ne pouvaient être dénoncés par une seule partie. Suivant l'article 17 de la convention sino-américaine de 1903, il est spécifié que l'une ou l'autre partie peut demander que le tarif soit révisé à la fin d'une période de dix années, mais que, si aucune demande n'est faite dans ce sens, les clauses demeurent en vigueur pour une nouvelle période décennale. Les Américains n'auraient pas à se préoccuper d'une dénonciation possible, étant donné que leur traité n'arrive à expiration que le 13 janvier 1934 ; mais le secrétaire aux affaires étrangères de Washington a rappelé que la communication du ministre chinois aux neuf Puissances, le 4 septembre 1925, souleva la question du tarif en même temps que celle de l'exterritorialité et que, dans des notes identiques, les Puissances acceptèrent de nommer des délégués aux commissions instituées à Pékin en vue d'une révision touchant à l'essentiel des traités. Si la tentative échoua, ce ne fut pas par la faute des Puissances. Mais on s'est demandé à Washington si l'acceptation d'une révision n'a pas autorisé la Chine à dénoncer les traités.

La déclaration du département d'état a clairement montré que les États-Unis n'admettraient pas une dénonciation unilatérale, mais elle n'a pas laissé entendre si, dans le différend sino-belge, les États-Unis étaient d'un côté plutôt que de l'autre. Néanmoins il est visible que les Américains commencent à s'inquiéter de l'attitude désinvolte de la Chine vis-à-vis des traités qui la lient aux puissances. Ils considèrent avec effroi le développement de la xénophobie. Mais, d'autre part, ils sont désireux de faire confiance à la Chine, de l'aider à se libérer, et leur incertitude, leur hésitation se reflètent dans la presse d'une manière assez curieuse.

On doit laisser à la Chine toute chance possible de s'établir comme nation libre et indépendante. Mais cela ne signifie pas qu'elle ait le droit de devenir une menace internationale... Ce serait folie d'attendre pour agir un nouveau soulèvement des Boxers. Il est possible que nous soyons peu éloignés du moment où une sage diplomatie devrait proposer une collaboration internationale pour éviter le retour d'un tel désastre.

Ainsi s'exprime le *New York Herald Tribune*. D'autres feuilles, comme le *Boston Transcript*, estiment nécessaire une intervention, mais adjurent les Etats-Unis de ne pas y participer :

Il faut de même qu'on fixe un point limite à ces ravages, à ces meurtres et à ces agressions contre les étrangers... Notre gouvernement du moins se tiendra à l'écart de toute tentative d'immixtion dans les affaires chinoises, et il est juste et logique qu'il en soit ainsi.

En vérité, la lecture de cette presse américaine est assez pénible. Et à ces jugements embarrassés, timides et contradictoires, on préfère le langage franc et net de M. Borah au Conseil national des Femmes juives à Washington :

Toute nation qui, à l'égard de la Chine, réclamerait une politique de force serait un assassin délibéré de la justice. On ne peut étouffer le réveil d'une nation de 400 millions d'habitants ; la Chine est une grande puissance et nous devons la traiter comme telle...

On croit, a écrit le correspondant du *Morning Post*, que l'opposition de M. Borah suffira pour empêcher le président Coolidge de faire quoi que ce soit qui puisse déplaire aux pacifistes et à l'élément pro-chinois d'Amérique.

Au contraire, la majorité de la presse anglaise s'est prononcée pour une intervention. Le *Daily Telegraph* a fait des avances au Japon :

Les autres puissances ne réussissant pas à se mettre d'accord, c'est à nous et au Japon qu'il incombe de prendre une décision... Nous aurons toujours le Japon avec nous lorsqu'il s'agira de stabiliser la situation chinoise. Nos intérêts ne sont peut-être pas identiques, mais ils ne se heurtent nulle part.

Avances bien inutiles ! Les Japonais, vexés d'avoir été naguère suspectés de vouloir attenter à la souveraineté chinoise, se disent résolus à observer strictement la politique de non-intervention.

Le *Jiji* et d'autres grands quotidiens ont reconnu la justesse des observations et ont favorablement commenté ces appréciations du *Times* :

Manifestement, si la Chine réussit à faire reculer l'un des pays européens, toute la situation des autres quant aux traités sera compromise. Il est conforme à l'incongruité de la situation qui prévaut ici de voir que, malgré le fait que le gouvernement de Pékin est universellement considéré comme une vaine création des militaristes du Nord, les corps publics de toutes les régions de la Chine l'exhortent à faire preuve de fermeté à l'égard de la Belgique. Cependant ce gouvernement, qui est capable d'agir, d'une façon si arbitraire, est en réalité si impuissant qu'il n'a aucun pouvoir sur les menus méfaits des fonctionnaires de l'octroi local, dont le produit (consacré jadis à d'utiles services publics) est complètement

absorbé aujourd'hui par les militaires. Le gouvernement de Pékin, qui est virtuellement dépourvu d'autorité dans quelque partie que ce soit de la Chine, est apparemment considéré comme n'ayant pas qualité pour conclure des accords internationaux importants.

Les étrangers établis en Chine sont très découragés par suite des relations embrouillées qui existent actuellement entre ce pays et les puissances étrangères. Nous sommes tous convaincus que, si les Puissances agissaient en semble d'une manière ferme et judicieuse, la révision inévitable des traités pourrait s'effectuer à la satisfaction des Chinois et sans porter aucune atteinte sérieuse aux intérêts étrangers.

Mais la presse japonaise a plaisir aussi à relever la constatation faite par le *Times* de l'impuissance de l'Europe :

Après avoir privé les Belges des privilèges de l'exterritorialité, ce n'est qu'un pas à franchir que d'enlever ces privilèges à d'autres nationalités.

Les étrangers établis en Chine voudraient bien savoir jusqu'où on tolérera que s'étende ce mouvement de répudiation des traités. Les intérêts britanniques en Chine sont immenses. La plus grande partie de tous les emprunts étrangers de la Chine est détenue par des sujets britanniques. Des navires anglais transportent la moitié de tout le commerce avec la Chine. Les biens britanniques en Chine étaient estimés, il y a un an, à 300 millions de livres sterling. Le commerce britannique avec la Chine est en voie de diminution, mais il constitue encore un avoir d'une certaine valeur et il est susceptible, dans des circonstances favorables, d'être accru à l'infini. D'autre part, toute situation qui porte atteinte au commerce extérieur diminue la garantie des emprunts, influe défavorablement sur le volume des frets et réduit la valeur des biens. La guerre civile et les boycottages ont déjà bouleversé les valeurs britanniques ; si une répudiation générale des traités doit s'ensuivre, les intérêts britanniques ne vaudront bientôt plus la peine qu'on s'en occupe.

Les gouvernements étrangers intéressés ont été avertis de façon plus que suffisante des conséquences qui se produiront s'ils perséverent dans leur inaction en Chine : l'éboulement qui vient de commencer est directement imputable au fait qu'ils n'ont pas su se mettre d'accord sur une politique concertée capable de l'empêcher.

Au vrai, l'inertie de l'Europe paraît incompréhensible. On peut admettre que les Puissances répugnent à intervenir par la force, mais il y a tant de manières d'intervenir !

JAPON

Mort du Baron Megata. — On a annoncé récemment la mort du baron Megata, qui, à l'époque de l'intervention alliée en Sibérie, représentait le gouvernement japonais. Il était particulièrement compétent en matière financière et il fut pendant plusieurs années directeur du bureau du Domaine Public. Après avoir été à la tête d'une entreprise d'Etat concernant des recherches de laboratoire, il fut détaché par le gouvernement japonais auprès du gouvernement coréen comme conseiller financier, de 1904

à 1907. Dans l'exercice de cette fonction, il rendit de nombreux et importants services durant la guerre russo-japonaise. Après la paix de Portsmouth, il fut nommé membre de la Chambre des Pairs et reçut son titre nobiliaire. Le baron Megata était né en 1853.

Contre les « Idées dangereuses ». — A mesure qu'on approche de la date des élections générales qui se feront au suffrage universel, le gouvernement japonais se préoccupe de surveiller l'agitation politique et de réprimer les propagandes sociale et révolutionnaire. Les milieux scolaires se montrent particulièrement actifs ; de nombreux professeurs et étudiants répandent dans le pays des idées avancées ; ces mois derniers une campagne de réunions clandestines avait été entreprise par leurs soins. La police intervint, et le ministre de l'Éducation fit procéder à des arrestations dans le monde des écoles.

De son côté, le ministre de l'Intérieur eut une conférence avec les hauts fonctionnaires de la Sûreté générale. Il appela l'attention de ses subordonnés sur les points suivants : les mouvements populaires prennent une tournure révolutionnaire ; — les milieux socialistes se déclarent en faveur des extrémistes ; — les conflits entre propriétaires fonciers et fermiers sont sortis du domaine économique pour prendre l'aspect d'une lutte de classe ; — les idées subversives se propagent dans les milieux universitaires ; les « Éta » sont tous favorables aux idées dangereuses (on sait que les « Éta » sont une sorte de parias qui, pour la plupart, exercent des métiers méprisés : équarisseurs, peaussiers, etc.). Le directeur de la Sûreté générale fut, en fin de compte, invité à prendre des mesures sévères de surveillance et de répression.

D'autre part, la justice vient de conclure à la culpabilité de 38 étudiants arrêtés le 1^{er} décembre 1925. Sous le fallacieux prétexte d'étudier les questions sociales, ces jeunes gens incitaient les travailleurs à se révolter et ils poussaient aux conflits, dans les campagnes, fermiers et propriétaires. Le dossier est si considérable que l'examen n'en pourra être terminé qu'en juillet 1927. Il a déjà été prouvé que ces 38 étudiants étaient à la tête d'un millier d'autres répartis dans 60 écoles. L'un de ces chefs, le baron X..., a été condamné à la destitution de son titre nobiliaire. On assure que cette vaste propagande révolutionnaire a des ramifications dans divers milieux sociaux.

En face de la Question chinoise. — L'opinion japonaise s'est toujours montrée unanimement opposée à toute politique d'intervention en Chine. En ces derniers mois, maints journaux ont mis en garde le gouvernement contre les arguments que pourrait faire valoir l'Angleterre pour faire entrer le Japon dans ses vues.

Il est certain, dit le *Hochi*, que les Anglais voient d'un

mauvais œil la puissance des Cantonais s'étendre sur la vallée du Yangtsé, car les Cantonais ne se départiront pas de leur politique traditionnelle anglophobe. Quel pourrait être le prétexte qu'agiteront les Anglais pour entraîner avec eux les autres puissances ? Ils feront valoir la nécessité de mettre un terme urgent à l'agitation des Rouges. Mais la question est de savoir si les Cantonais sont réellement bolcheviks. Quoi qu'il en soit, nous ne voulons pas d'intervention dans la guerre intestine des Chinois, car cela n'aurait pour nous que des conséquences désavantageuses.

Dans un autre article, le *Hochi* examine la question de savoir si les Sudistes ont de véritables sympathies pour un régime communiste.

A peine eurent-ils remporté leur premier succès sur le Yangtsé, que les chefs sudistes annoncèrent que leur but était d'établir, non pas une république communiste, mais une république démocratique telle que l'avait rêvée Sun Yat Sen.

Le ministre de Chine à Tokio, M. Wang, est allé, il y a quelques semaines, questionner le ministre des Affaires étrangères, le baron Shidehara, sur ses sentiments vis-à-vis de la situation créée par le succès des Cantonais. Le ministre ne put que montrer une attitude réservée.

Il est certain, dit-il, que le gouvernement impérial, fidèle à sa politique traditionnelle, ne s'immiscera pas dans la politique intérieure de Chine. Tant que le différend anglo-chinois ne s'aggravera pas au point de troubler la paix d'Extrême-Orient, le Japon gardera son attitude de stricte neutralité.

C'est surtout à la situation de la Mandchourie que le Japon porte une attention soutenue. Il semble que les relations du gouvernement avec Tchang Tso Lin aient été particulièrement actives ces temps derniers. D'ailleurs le gouverneur de Moukden a envoyé à Tokio un représentant officiel, M. Tchao, chargé de négocier les questions relatives aux trois provinces de l'Est.

Relations commerciales avec l'Afrique. — Au cours des conférences du ministère des Affaires étrangères, dont nous avons parlé, sur la nécessité de développer les relations économiques du Japon (cf. le dernier numéro de la Revue, page 345), il avait été question de faire un effort plus considérable dans les pays du Proche-Orient et en Afrique. Des négociations furent entamées avec le gouvernement Sud-africain en vue d'un traité de commerce. Le consul japonais à Capetown reçut des instructions pour aboutir vite et dans les meilleures conditions.

D'autre part, la « Yokohama Specie Bank » a décidé d'ouvrir des succursales à Capetown et à Durban et une ligne de navigation doit être créée entre le Japon et les grands ports de l'Afrique du Sud. La « Osaka Shosen Kaisha » a déjà mis en service trois grands bateaux qui desserviront les ports de la côte orientale du continent noir.

ASIE ANGLAISE

Dans les Etats indigènes. — Plusieurs sujets du maharadjah d'Idar, réfugiés à Bombay, ont adressé une pétition au gouverneur : ils accusent le souverain de mener une vie dissolue et de négliger les intérêts de l'Etat; suivant eux, les impôts sont passés en vingt ans de quatre à quinze lakhs et les percepteurs pressurent les contribuables; ils réclament une enquête et des réformes.

Le *Times of India* conseille au gouvernement de faire droit à cette demande. Si ces accusations sont reconnues fausses, il faudra en poursuivre les auteurs; au cas contraire, une intervention officielle sera justifiée et nécessaire.

*
**

Jusqu'ici le Nizam d'Haïderabad recevait personnellement dans son palais les pétitions de ses sujets et y faisait droit; un firman récent enjoint aux requérants de s'adresser désormais aux chefs des diverses administrations. Cette mesure, prise, croit-on, à la suite de l'envoi d'une note par le Gouvernement de l'Inde, est considérée comme un premier pas en vue de la réduction du pouvoir personnel du souverain; elle diminuera sensiblement ses revenus, car ses sujets avaient l'habitude de lui remettre des cadeaux souvent considérables en même temps que leurs placets.

*
**

Dans son discours de novembre 1924, le premier ministre du Népal avait demandé à ses sujets de renoncer à la pratique de l'esclavage, « maudite de Dieu » : le *Pioneer* d'Allahabad annonce que c'est maintenant un fait accompli. Sur les 15.719 propriétaires d'esclaves, 467 seulement désiraient le maintien de cette institution, 179 consentaient à émanciper ceux qui avaient moins de 9 ans, 1.281 libérèrent les leurs sans indemnité, 498 avaient demandé une somme supérieure à celle qui leur fut accordée.

Il y avait 59.873 esclaves : 1.984 moururent, 1.342 s'enfuirent, 114 se rachetèrent, 4.751 furent libérés par leurs maîtres sans indemnité; pour les 51.782 autres le gouvernement a payé 36.70.000 roupies (L. 275.250), soit 70 roupies (cinq guinées) par tête. L'indemnité a été variable : 20 et 15 roupies pour les filles et les garçons au-dessous de trois ans, 100 et 75 pour les femmes et les hommes entre treize et quarante ans, 50 et 30 entre quarante et soixante ans, 41 et 31 au-dessus.

De vastes étendues de terres arables ont été mises gratuitement à la disposition des esclaves émancipés; on a commencé à défricher dans le Taral, des offices agricoles consentent des avances d'argent.

Le premier ministre, sir Chandra Shumshere Jung, qui a récemment célébré son 64^e anniversaire, peut être justement fier du succès de cette œuvre humanitaire.

Plantations de thé. — Voici le bilan des deux plus importantes sociétés pour les deux dernières années :

	1924	1925
<i>Consolidated Tea and Lands Co :</i>		
Récolte.....	16.850.134	16.792.186 liv. angl.
Prix de vente....	1 sh. 6.4	1 sh. 4.81 pence la liv. angl.
Caoutchouc.....	534.532	629.824 liv. angl.
Prix de vente....	1 sh. 3 ½	2 sh. 8 ¼ la liv. angl.
Bénéfice net.....	L 360.000	L 360.000
Dividende.....	22 ½ %	30 %
A la réserve.....	L 100.900	L 60.000
<i>Kanan Devan Co :</i>		
Récolte.....	12.003.612	11.624.924 liv. angl.
Prix de vente....	1 sh. 7.29	1 sh. 7 pence la liv. angl.
Bénéfice net.....	L 486.125	L 409.578
Dividende.....	30 %	32 ½ %
A la réserve.....	L 60.000	L 25.000

Bibliographie

Peuples et Nations des Balkans, par Jacques ANCEL.
Paris, Armand Colin, 1926, in-16 de 220 pages avec 3 cartes.

Bien que les Balkans ne soient pas terre asiatique, les lecteurs de cette revue ne sauraient s'en désintéresser. Hier encore, en effet, les Grecs, hantés par leurs souvenirs historiques et par la tradition dont Rhigas fut à la fois le créateur et le martyr, voulaient reprendre pied en terre d'Asie et, avec leur Ionie, préparer la réalisation d'une mer de l'Archipel exclusivement hellénique; aujourd'hui, Constantinople n'a pas cessé d'être turque et relève, ainsi qu'Andrinople, d'un gouvernement dont le siège est maintenant à l'est du Bosphore, à Angora. Que de raisons pour que nous tenions à connaître les adversaires d'hier, qui demeurent au fond ceux d'aujourd'hui et seront également ceux de demain, les Grecs et les Turcs ! M. Jacques Ancel nous les dépeint à grands traits et néanmoins de façon tout à fait remarquable, dans les deux dernières parties de son petit volume, après avoir décrit les cadres géographiques dans lesquels ils sont placés et les liaisons qui existent entre les différents compartiments distingués par lui dans la péninsule; puis, non content de montrer en pleine vie les associations humaines des Balkans, il explique quelle en est la construction territoriale et comment s'y exerce l'intervention européenne. Des faits précis, bien exposés et bien classés, des idées générales très justes, un style pittoresque, encore qu'un peu contourné, tels sont quelques-uns des nombreux mérites de ce livre très intéressant, très instructif et dont nous ne saurions trop recommander la lecture.

H. F.

Joseph CASTAGNÉ : *Les Tamgas des Kirghizes*. Paris, Ernest Leroux [1921], in-8 de 32 pages et 5 planches + 4 planches de gravures hors texte (*Revue du Monde musulman*, octobre 1921).

Le tamga, c'est le sceau, la marque, le blason possédés par toute tribu, ou toute famille kirghize; il sert à marquer l'emplacement des campements, les animaux domestiques, les tombeaux; il sert également de signature. D'autres tamgas sont religieux, d'autres sont ceux des « sultans ». En combinant ses propres notes avec les travaux des savants russes qui se sont déjà occupés des tamgas, M. Joseph Castagné a pu donner à l'étude de ces marques une contribution qui, pour être toute provisoire, n'en présente pas moins un très vif intérêt ethnographique.

H. F.

TABLE DES MATIÈRES

PUBLIÉES DANS

L'Asie Française

ANNÉE 1926

GÉNÉRALITÉS

Comité de l'Asie française. — Liste des souscripteurs, 5, 58, 97, 177, 265, 354.

A nos adhérents, 57, 217, 353.

A nos Lecteurs, 313.

Réunions du Comité. — Conférence de M. l'abbé P. Teilhard de Chardin sur les Peuples de la Chine du Nord de part et d'autre de la Grande Muraille, 137. — Assemblée générale du 6 mai 1926, 217.

Nos morts. — M. Paul Beau, 98.

Des livres pour le poste de Rachaya, 198. — Des livres pour nos soldats de Syrie, 266.

Asie dans son ensemble. — *Articles.* — A propos de l'inauguration de la mosquée et de l'Institut musulman de Paris, par Henri FROIDEVAUX, 220. — Le Congrès panasiatique Nagasaki, par Albert MAYBON, 326, 368.

Chroniques. — Cours libres professés à l'École des Langues Orientales, 77. — Les cours de l'École des Langues Orientales, 290. — L'inauguration de la mosquée de Paris, 291.

Bibliographie. — *Annuaire général de la France et de l'Etranger* (1925), 216.

L'expansion asiatique. — *Chroniques.* — Sujets japonais résidant hors de l'Empire, 171. — Un consulat japonais en Egypte, 211. — Statistique des Pays de mandat japonais, 212. — La Conférence des « Mers du Sud », 345. — Relations commerciales du Japon avec l'Afrique, 387.

Les problèmes du Pacifique. — *Article.* — L'équilibre du Pacifique, par G. BERNARD, 372.

Chroniques. — Relations japo-australienne, 56, 93. — Empire nippon et Puissances du Nouveau-Monde, 93. — Relations du Japon avec l'Autriche, 311. — Nouvelle politique japonaise d'émigration, 346.

ASIE FRANÇAISE

(INDOCHINE, ETABLISSEMENTS FRANÇAIS,
DE L'INDE)

Indochine. — *Articles.* — Le discours de M. Alex. Varenne au Conseil de Gouvernement de l'Indochine, 108.

— Les funérailles de S. M. Khai-Dinh, 187. — L'effort de la France en Indochine, par Albert LEBRUN, 232. — Le budget de l'Indochine en 1926, par Albert LEBRUN, 274, 321. — Finances indochinoises, 364.

Chroniques. — Arrivée du Gouverneur général, 40. — Le Secrétariat général, 40. — Ce que désirent les Annamites, 40. — Météorologie agricole, 40. — Le sanatorium du Bokor, 41. — La mort du roi d'Annam, 41. — La Convention du 6 novembre 1925, 41. — Une mission siamoise à Hanoi, 42. — Déclarations de M. Varenne à son arrivée en Cochinchine, 77. — L'amélioration des bovidés, 79. — Les progrès agricoles de la Cochinchine, 79. — Un don à la Bibliothèque royale du Cambodge, 80. — La protection d'Angkor, 80. — L'industrie de l'agave en Annam, 80. — Un effet bienfaisant des inondations au Tonkin, 81. — La petite colonisation annamite dans la moyenne et la haute région, 81. — Un prince siamois à Angkor, 87. — La politique de M. Varenne jugée en France, 119. — La houille blanche, 120. — Médecins annamites dans le corps de santé colonial, 121. — La petite colonisation et l'hevea, 121. — Les sampots cambodgiens, 121. — La lutte contre le trachome, 122. — Manifestations d'écoliers au Tonkin, 122. — Une société franco-japonaise en Indochine, 135. — La politique de M. Varenne jugée en France, 155. — Manifestations politiques indigènes, 155. — L'accès des indigènes aux fonctions publiques, 157. — Le commerce indochinois en 1925, 157. — La situation fiduciaire, 158. — La situation politique en Cochinchine, 158. — Le développement de Phnom-penh, 158. — La réforme communale au Tonkin, 159. — Relations économiques avec le Japon, 172. — Manifestations politiques indigènes, 197. — La pénétration dans les régions moi de la Cochinchine, 198. — La soie et le coton au Cambodge, 198. — Réforme de l'administration annamite, 199. — Création d'une ligne d'aviation commerciale vers le Laos, 199. — La frontière tonkinoise et les troubles de Chine, 200. — Nouvelles déclarations de M. Varenne, 238. — La politique de M. Varenne jugée en France, 238. — Manifestation du 21 mars à Saïgon, 240. — Cérémonies funèbres en l'honneur de Phan-chu-Chinh, 241. — Insuffisance du rendement des rizières, 241. — Soumission de tribus moi de Cochinchine, 242. — Une mission aéronautique au plateau de Kontum, 242. — L'amicale des anciens Tonkinois, 242. — Le développement des bibliothèques publiques, 243. — Une mission technique japonaise au Cambodge, 258. — Inventaire des sources minérales, 292. — L'utilisation industrielle des produits de la pêche, 293. — Fixation en piastres des droits de sortie, 293. — La transformation de l'Université indochinoise, 293. — La discipline des étudiants de l'Université, 294. — La Chambre annamite des

représentants du peuple, 295. — La question du crédit agricole au Tonkin, 295. — Une visite du Gouverneur général au Siam, 304. — Un consulat japonais à Hanoï, 311. — Le retour en France de M. Alexandre Varenne, 333. — Création d'une caisse des dépôts et consignations en piastres, 334. — Un nouveau régime de concessions, 334. — Institution du crédit populaire agricole, 334. — La réglementation de la contrainte par corps, 335. — Un bureau officiel du tourisme à Saïgon, 336. — Les exportations du Cambodge d'après les statistiques fluviales, 336. — Inondation du Fleuve Rouge, 337. — Déclaration de M. Varenne, 377. — Manifestations de l'opinion annamite, 377. — Emprunt indochinois, 378. — La souscription volontaire, 379. — La perte des récoltes, 379.

Bibliographie. — *Un royaume disparu : les Chams et leur Art*, par Jeanne LEUBA, 176. — *Randonnées aériennes en Indochine*, par G. NORÈS, 176. — Bibliothèque scolaire indochinoise : *Histoire de France des Origines à nos jours*, par G. TABOULET et A. IMBERT, 263. — *De la Rizière à la Montagne*, par Jean MARQUET, 263. — *Les ruses de la Forêt*, par le Dr DE FÉNIS DE LACOMBE, 312. — *Deux villes du Mékong : Luang-Prabang et Vieng-Chane*, par Ch. ROBEQUAIN, 312.

Graphiques. — Dépenses d'équipement de l'Indochine, de 1899 à 1924, 326. — Commerce extérieur de l'Indochine de 1899 à 1924, 328.

Etablissements français de l'Inde. — *Chroniques.* — Surface des rizières, 160. — Les terres disponibles autour de Yanaon, 160.

ASIE ANTÉRIEURE

(LEVANT, PERSE, AFGHANISTAN)

Généralités. — *Articles.* — A propos de l'inauguration de la mosquée et de l'Institut musulman de Paris, par Henri FROIDEVAUX, 220. — Le Congrès archéologique international de Syrie et de Palestine (avril 1920), par Paul DESCHAMPS, 226.

Chroniques. — Un Congrès archéologique de Syrie et de Palestine, 43. — L'inauguration de la mosquée de Paris, 291.

Pays de mandat français. — *Articles.* — Quelques causes du malaise syrien, par Henri FROIDEVAUX, 6. — Les débats parlementaires sur la Syrie, 9. — Les circonscriptions administratives nouvelles du Grand Liban, par ***, 62. — Les récentes conventions relatives à la Syrie, par Henri FROIDEVAUX, 99. — Les insurrections druses avant la guerre de 1914-1918, par le commandant HASSLER, 102, 143. — Le contrôle par la Société des Nations du Mandat pour la Syrie et le Liban, 178. — Conférence de François HERBETTE sur le Djebel Druse en 1914 : le pays, ses habitants, 218. — La situation en Syrie et le changement de haut commissaire, 267. — Sur une politique d'abandon, 354.

Chroniques. — La lutte contre l'insurrection, 44. — L'état d'esprit de Damas d'après un journal indigène, 45. — Responsabilité de notables dans les derniers événements, 46. — Les élections, 46. — La répression de l'insurrection, 82. — Les élections, 84. — Les vœux des Conseils représentatifs, 84. — Un voyage de M. Jouvenel à Angora, 85. — A la Commission des Mandats, 85, 123. — L'accord d'Angora du 18 février, 123. — Les incursions aux abords de la fron-

tière du Nord, 124. — Dans la Bekaa, 124. — A Damas et au Djebel Druse, 124. — A la Chambre des Députés, 125. — Une motion des représentants du vilayet d'Alep, 125. — La lutte contre l'insurrection, 160. — M. de Jouvenel en Palestine, 161. — Le projet de voie ferrée Tripoli-Caïffa, 162. — Un accord syro-palestinien, 162. — La défaite des Druses du Djebel, 200. — Dans la Goutha de Damas, 202. — Les faux-bruits, 202. — Ahmed Nami bey, chef de l'Etat de Syrie, 202. — La prise de Soueïda, 243. — Pacification du Djebel Druse, 245. — Les opérations dans la Goutha de Damas, 246. — Proclamation de la République libanaise, 247. — Le programme du Gouvernement libanais, 247. — L'insécurité dans le Liban, 248. — M. de Jouvenel à la Commission des Mandats, 248. — Ratification des accords relatifs à la Syrie, 251. — La succession de M. Henry de Jouvenel et du général Gameelin, 296. — La conquête du sud du Mokran, 296. — Consolidation de la pacification, 297. — Le chemin de fer Ghazalé-Soueïda, 299. — La situation des Libanais et Syriens en Turquie, 299. — M. Henri Ponsot en Syrie, 337. — L'œuvre météorologique de l'Observatoire de Ksara, 338. — A la Société des Nations, 379. — La tournée d'inspection du nouveau Haut-Commissaire, 379. — Réouverture de la route de Bagdad par Damas et Palmyre, 379. — Une tournée de M. de Reffye dans les territoires du Nord, 380.

Bibliographie. — *D'Angora à Lausanne : les étapes d'une déchéance*, par R. DE GONTAUT-BIRON et L. DE RÉVÉREND, 176. — *Avec les Sénégalais par delà l'Euphrate*, par R. DESJARDINS, 262.

Cartes. — Djebel Druse et pays environnants, 103. — Croquis hypsométrique du Djebel Druse, dressé par F. HERBETTE, 219.

Gravures. — Vue d'ensemble du Djebel Druse, 104. — Mehennef, dans la haute vallée de l'Oued ech Cham, 107. — Le Tell Djena, point culminant du Djebel Druse, 145. — Tours à l'Est de Soueïda, 146. — Byblos : ruines antiques et ruines de la forteresse de Giblet, de l'époque des Croisades, 227. — Le Krak des Chevaliers, 228. — Saïda : le château de la mer, 230.

Pays de mandat britannique. — *Articles.* — Les récentes conventions du Sultan du Nedjed avec l'Irak et avec la Transjordanie, par Henri FROIDEVAUX, 138. — Accord de Hadda, 141. — Accord de Behra, 142. — La question de Mossoul, par F. TAILLARDAT, 268. — L'Irak devant la Société des Nations, par Henri FROIDEVAUX, 313. — Traité signé à Angora le 5 juin 1926 pour la délimitation de la frontière entre la Turquie et l'Irak, 316.

Chroniques. — Lord Plumer en Palestine, 46. — La question des terres incultes, 46. — La vente des marchandises anglaises, 46. — La question de Mossoul et l'Irak, 47. — Un nouveau traité anglo-iraki, 47. — Le traité anglo-iraki, 85. — Projets de mise en valeur de l'Irak, 85. — Une convention turco-irakie relative au pétrole, 86. — Querelles judéo-arabes, 126. — Vote du nouveau traité anglo-iraki, 126. — Les réfugiés chrétiens en Irak, 127. — M. de Jouvenel en Palestine, 161. — Le projet de voie ferrée Tripoli-Caïffa, 162. — Un accord syro-palestinien, 162. — La codification de l'immigration en Palestine, 163. — Une école d'agriculture féminine, 163. — Une crue du Tigre à Bagdad, 163. — La fin de l'affaire de Mossoul à la Société des Nations, 164. — La question de Mossoul, 165. — Les pourparlers pour Mossoul, 203. — Ratification de l'accord de Mossoul, 249. — Palestine et Transjordanie à

la Commission des Mandats, 338. — Les finances de la Palestine, 338. — L'automobile en Palestine, 339. — En Transjordanie, 339. — L'automobile dans l'Irak, 339. — Progrès de la mise en valeur de la Palestine, 380. — En Transjordanie, 380.

Carte. — La nouvelle frontière entre la Turquie et l'Irak, 317.

Turquie. — *Articles.* — Les récents agissements des Turcs dans la région de Zakho, par Henri FROIDEVAUX, 58. — Les récentes conventions relatives à la Syrie, par Henri FROIDEVAUX, 99. — La Turquie pacifique, par le Commandant G. BESNARD, 222. — La question de Mossoul, par F. TAILLARDAT, 258. — Traité signé à Angora le 5 juin 1924 entre la Grande-Bretagne, l'Irak et la Turquie pour la délimitation de la frontière entre la Turquie et l'Irak, 316.

Chroniques. — La question de Mossoul et l'Irak, 47. — Relations avec la Yougoslavie, 48. — Relations avec la Bulgarie, 48. — L'affaire de Mossoul, 49. — Le traité turco-soviétique du 17 décembre 1925, 49. — Un voyage de M. de Jouvencel à Angora, 85. — Une convention turco-irakie relative au pétrole, 86. — Déportation des populations kurdes du territoire contesté, 86. — La Turquie et l'affaire de Mossoul, 87. — Le traité avec la Yougoslavie, 87. — Un accord consulaire franco-turc, 87. — La question des honneurs liturgiques, 87. — L'accord d'Angora du 18 février, 123. — Les réfugiés chrétiens en Irak, 127. — Une convention consulaire franco-turque, 127. — Relations avec le Danemark, 127. — Le traité de Lausanne et les Etats-Unis, 127. — Convention commerciale turco-américaine, 127. — Le nouveau code civil, 128. — Relations avec le Japon, 135. — La fin de l'affaire de Mossoul à la Société des Nations, 164. — Nouvelle révolte dans le Kurdistan, 164. — La question de Mossoul, 165. — Progrès de la modernisation, 165. — Pour la langue turque, 165. — Fermeture d'une école anglaise à Constantinople, 166. — Les troupes turques du Yémen, 166. — Pour les relations commerciales du Japon avec les Balkans, 171. — Les pourparlers pour Mossoul, 203. — Défiance à l'égard de l'Italie, 203. — Un traité de commerce avec les Soviets, 204. — Un traité de commerce avec la Suisse, 204. — Relations turco-égyptiennes, 204. — Relations avec la Perse, 204. — Un nouveau Code pénal, 204. — Monopoles d'Etat, 204. — Les professeurs de turc dans les écoles françaises, 204. — La question du transfert de l'ambassade britannique, 205. — Ratification de l'accord de Mossoul, 249. — Un complot contre Moustapha Kémal, 250. — Mort du sultan Méhémet VI, 251. — Ratification des accords relatifs à la Syrie, 251. — A la Grande Assemblée nationale, 252. — Le Code civil et les minorités, 252. — La situation des Libanais et Syriens en Turquie, 299. — La lutte contre le Comité Union et Progrès, 299. — Un souvenir à Djavid bey, 301. — L'affaire des Chambres de Commerce, 302. — Fermeture de la crèche américaine de Stamboul, 302. — L'affaire du Lotus, 303. — Relations turco-hedjazies, 303. — Relations japoно-turques, 311. — Relations turco-afghanes, 311. — Un nouveau Code du travail, 339. — La population de Constantinople, 340. — Convention italo-turque, 380. — Un traité turco-russo-persan, 381. — A l'Assemblée nationale, 380. — Relations avec la Russie soviétique, 380.

Carte. — La nouvelle frontière entre la Turquie et l'Irak, 317.

Bibliographie. — *Peuples et nations des Balkans*, par Jacques ANCEL, 388

Arabie. — *Articles.* — Les récentes conventions relatives à la Syrie, par Henri FROIDEVAUX, 99. — Les récentes conventions du Sultan du Nedjed avec l'Irak et avec la Transjordanie, par Henri FROIDEVAUX, 138. — Accord de Hadda, 141. — Accord de Behra, 142.

Chroniques. — L'abdication du roi Ali, 50. — La chute de Djedda, 50. — La question du pèlerinage aux Lieux Saints, 51. — Ibn Saoud roi du Hedjaz, 51, 128. — Au Nedjed, 166. — Les troupes turques du Yémen, 166. — La situation au Hedjaz, 205. — Relations turco-hedjazies, 303. — Egyptiens et Wahabites, 304.

Chypre. — *Chronique.* — La situation économique, 340.

Perse. — *Article.* — Relations franco-persanes, 320.

Chroniques. — Relations avec la Turquie, 204.

Afghanistan. — *Chroniques.* — Le roi d'Afghanistan, 311. — Relations turco-afghanes, 311. — Un code douanier peu moderne, 311.

EXTRÊME-ORIENT

(SIAM, CHINE ET JAPON)

Généralités. — *Article.* — L'équilibre du Pacifique, par le Commandant G. BESNARD, 372.

Carte. — Singapour point de jonction des lignes de navigation d'Extrême-Orient, 69.

Siam. — *Article.* — La mort du roi Rama VI, par X, 72.

Variété. — Une géographie du Siam, par Henri FROIDEVAUX, 332.

Chroniques. — Une mission siamoise à Hanoi, 42. — Le nouveau roi, 51. — Les débuts du règne, 51. — Un prince siamois à Angkor, 87. — Un traité de commerce et de navigation avec le Japon, 205. — Une visite du Gouverneur général de l'Indochine, 304. — Relations avec la Belgique, 305. — La coopération agricole, 381. — Un succès de l'industrie française, 382.

Chine. — *Articles.* — Ombres chinoises, par le Commandant G. BESNARD, 27. — La question douanière chinoise, 114. — La Russie et la Chine, par le Commandant G. BESNARD, 147. — Lettre de Chine: Un Collège français à Nanking, 189. — Les Etats-Unis et l'Enseignement en Chine, par feu Charles B. MAYBON, 233, 283.

Chroniques. — La situation générale, 52. — La guerre civile, 53. — Les derniers événements, 54. — Le Japon et les événements de Chine, 55. — Situation générale, 88. — Les derniers événements, 88. — L'incident russo-chinois, 89. — La politique des Puissances, 90. — Attitude du Japon à l'égard de la Chine, 92. — Situation générale, 129. — La guerre civile, 130. — La propagande bolchévique, 131. — Le règlement de l'incident russo-chinois, 132. — Appréciations sur la crise chinoise, 167. — La situation actuelle, 168. — Situation économique du Yunnan en 1924, 170. — Un incident sino-japonais à Takou, 171. — La frontière tonkinoise et les troubles de Chine, 200. — La guerre civile, 206. — Le péril bolchévique et le nationalisme chinois, 207. — La question de l'exterritorialité, 208. — Le mouvement anti-chrétien en Chine, 210. — La guerre civile, 253. — Les Conférences de l'exterritorialité et

des douanes, 254. — Le mouvement anti-étranger, 254. — Les missions catholiques françaises, 255. — La situation politique, 305. — La guerre civile, 305. — Le brigandage et les attentats contre les étrangers, 306. — La conférence douanière, 307. — La Politique des Puissances, 308. — La Commission d'Exterritorialité, 309. — Saisie des revenus de la Gabelle à Tientsin, 310. — La situation militaire et politique, 341. — Le banditisme, 343. — La liquidation de la Banque russo-asiatique, 344. — La Cour mixte de Changhai, 344. — Consécration d'évêques chinois, 345. — La campagne de Yangtsé, 382. — La politique de Canton, 384. — La dénonciation unilatérale des traités, 384.

Bibliographie. — La crise nationaliste chinoise : les incidents de Shanghai, par le Dr WAI, 263. — Dans la terre du Bouddha vivant. Mon voyage secret à Lhassa, par W. Montgomery MAC GOVERN, 352.

Japon. — **Articles.** — La politique extérieure du Japon par le Commandant G. BESNARD, 76. — Le Congrès panasiatique de Nagasaki, par Albert MAYBON, 326, 368.

Chroniques. — Résultats du recensement du 10 octobre 1925, 55. — Le Japon et les événements de Chine, 55. — Relations anglo-japonaises, 56. — Relations japono-australienne, 56. — Mort du vicomte Kato, 91. — Les suites de la mort du vicomte Kato, 92. — Attitude à l'égard de la Chine, 92. — Relations avec Moscou, 93. — Empire nippon et Puissances du Nouveau Monde, 93. — Relations diplomatiques avec les Puissances européennes, 93. — Relations japono-australienne, 93. — Agitation à la Diète, 133. — Les débuts d'un parti travailliste, 133. — Les heures de travail dans les filatures de coton, 134. — La question du pétrole, 134. — Mise en valeur de Sakhaline, 134. — Les rails américains en Mandchourie, 135. — Une société franco-japonaise en Indochine, 135. — Relations avec la Turquie, 135. — Relations avec les Pays-Bas par avions, 135. — Sujets japonais résidant hors de l'Empire, 171. — Un incident sino-japonais à Takou, 171. — Pour les relations commerciales avec les Balkans, 171. — Accroissement de la production du riz en 1925, 172. — Relations économiques avec l'Indochine, 172. — Un traité de commerce et de navigation avec le Siam, 205. — La situation économique et financière, 211. — Un consulat japonais en Egypte, 211. — Statistique des pays de mandat, 212. — Au Conseil privé, 256. — Remaniements ministériels, 257. — Les Budgets militaires, 257. — Mort de l'ex-empereur de Corée, 257. — Manifestations à Séoul, 257. — L'héritier de l'empereur de Corée, 258. — Une mission technique au Comodge, 258. — Quelques chiffres sur Karafouto, 258. — Un complot révolutionnaire à Séoul, 310. — Relations avec l'Australie, 311. — Relations japono-turques, 311. — Un traité de commerce avec l'Allemagne, 311. — Un consulat japonais à Hanoï, 311. — Un tunnel sous le canal de Shimonoseki, 311. — La Conférence des « Mers du Sud », 345. — Progrès des exportations, 346. — Nouvelle politique d'émigration, 346. — Pour l'essor commercial du pays, 347. — Mort du baron Megata, 386. — Contre les « idées dangereuses », 387. — En face de la question chinoise, 387. — Relations commerciales avec l'Afrique, 387.

ASIE ANGLAISE

Articles. — La Malaisie britannique, par Paul MARTIN, 31, 65. — L'affaire des terrains de Bombay, par Paul MARTIN, 358.

Variétés. — Dans la jungle malaise, par Paul MARTIN, 196. — Les Khattacks dansent..., 237. — Chez les Afridis, par P. M., 289.

Chroniques. — La situation politique, 94, 135. — Figures indiennes disparues, 173. — Le budget, 174. — Le commerce de l'Inde en 1924, 175. — Opinions indiennes sur la situation, 213. — La situation vue par un Anglais, 214. — La situation vue par le vice-roi, 215. — La situation jugée par un missionnaire, 215. — L'optimisme de lord Reading, 258. — La question des métis, 259. — Les canaux de la Sutledje, 259. — La situation économique, 260. — La question de l'opium, 261. — Le commerce de la Malaisie britannique, 261. — Figures indiennes disparues, 347. — Dans les Etats indigènes, 349. — Abdication de la bégoum de Bhopal, 350. — Service aérien entre l'Egypte et l'Inde, 351. — Commission d'enquête sur l'agriculture, 351. — Dans les Etats indigènes, 382. — Plantations de thé, 388.

Cartes. — La Malaisie britannique, 32. — Singapour point de jonction des lignes de navigation d'Extrême-Orient, 69. — Les terrains contestés de Bombay, 358.

ASIE RUSSE

Article. — Le problème de l'Asie russe, par B. NIKITINE, 149, 190.

Cartes. — Union des Républiques soviétiques socialistes, territoire d'Europe, 192. — Union des Républiques soviétiques socialistes, territoire d'Asie, 193.

Tableau. — République socialiste fédérative des Soviets de Russie, divisions administratives, 191.

Bibliographie. — Les Tamgas des Kirghizes, par Joseph CASTAGNÉ, 388.

AUSTRALASIE

(INSULINDE, PHILIPPINES, AUSTRALIE
ET NOUVELLE-ZELANDE,
MICRONESIE ET POLYNESIE)

Insulinde. — **Chronique.** — Les exportations de caoutchouc en 1924, 352.

Bibliographie. — Les Ruses de la Forêt, par le Dr DE FÉNIS DE LACOMBE, 312.

Australie. — **Chroniques.** — Relations japono-australienne, 56, 93. — Relations du Japon avec l'Australie, 311.

Micronésie. — **Chronique.** — La conférence nipponne des « Mers du Sud », 345.



L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient



FÉVRIER 1926

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS
TÉLÉPH. *Segur* 32 84.

Le Numéro : 3 francs

**Appareillage
électrique *Genteur***

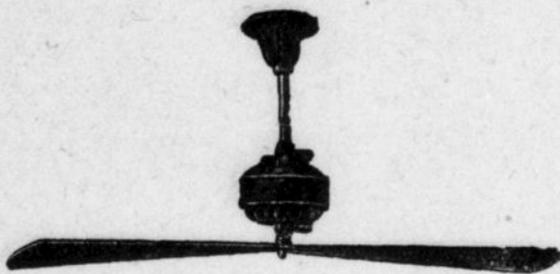
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38
ou 80-54

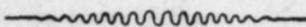
PARIS (XI^e)

R. G. Seine 60-210



VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

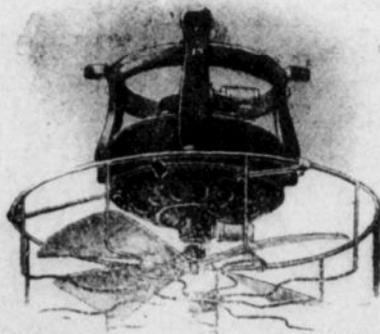
MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES



PETITS MOTEURS

ET

APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C^{ie}
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 11.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE

PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES

R. C. Seine 148.193

DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

(1849)
Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.
R. C. Bx. 2.006 B

DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

(1862)
Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.
Saigon - Haiphong - Hanoi - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoi), de la C^{ie} Française des Charbonnages du Tonkin, de la S^{ie} Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Cy., de la S^{ie} des Tabacs du Globe. — Gérants de la C^{ie} Côtière de l'Annam.

SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch
Agents de la C^{ie} Franco-Indochinoise
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs
23, Rue de la Pépinière, Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Relations rapides entre la métropole et l'Algérie via Marseille

Les relations rapides entre la Métropole et l'Algérie s'établissent par Marseille.

C'est, en effet, vers le grand port méditerranéen que convergent, de tous les points de la France, les trains rapides composés de wagons-lits, lits-salon, couchettes, 1^{re} et 2^e classes et wagon-restaurant.

C'est également de Marseille que partent les paquebots rapides confortablement et luxueusement aménagés qui assurent la liaison avec les grands ports d'Alger, d'Oran et de Philippeville.

Nombreux et réguliers sont aussi les départs; chaque

semaine: 5 départs pour Alger: les mardi (2 départs), jeudi, samedi et dimanche à 12 h.; deux pour Oran: le mercredi à 17 h. et le samedi à 16 h.; deux pour Philippeville: les lundi et mercredi à 12 n.

Agenda P.-L.-M. pour 1926

L'Agenda que la Cie P.-L.-P. publie chaque année constitue non seulement un ouvrage d'un réel intérêt artistique, mais il est aussi le bréviaire du bon voyage. Il est très recherché par les gens qui se déplacent et son succès va grandissant d'année en année.

L'édition 1926, qui est sur le point d'être épuisée, sera bientôt introuvable. Les personnes qui désirent se la procurer sont invitées à la demander sans retard au Service de la Publicité P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, qui la leur expédiera, à domicile, à réception d'un mandat-poste de 9 fr. pour la France et 12 fr. pour l'étranger.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS ET DU MIDI

France-Algérie, par Port-Vendres

Trains et paquebots rapides

Le trajet le plus direct de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne, Perpignan.

Aller. — Départ de Paris-Quai d'Orsay: 17 h. 00. — Arrivée à Port-Vendres: 8 h. 29.

Retour. — Départ de Port-Vendres: 19 h. 15. — Arrivée à Paris-Quai d'Orsay: 10 h. 55.

Wagons-Lits et voitures directes 1^{re} et 2^e classes de Paris-Quai d'Orsay à Port-Vendres et vice-versa.

Transbordement direct, au retour, du paquebot au train; voiture directe 1^{re} et 2^e cl. de Port-Vendres-Quai à Paris-Quai d'Orsay.

Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa et de Port-Vendres à Toulouse.

La traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Touache).

a) Port-Vendres-Alger

Aller. — Départ de Port-Vendres le dimanche à 10 h. Arrivée à Alger le lendemain à 11 h. 00.

Retour. — Départ d'Alger le mercredi à 16 h.; Arrivée à Port-Vendres le lendemain à 15 h.

b) Port-Vendres-Oran

Aller. — Départ de Port-Vendres le lundi à 10 h.; Arrivée à Oran le lendemain à 19 h.

Retour. — Départ d'Oran le jeudi à 10 h.; Arrivée à Port-Vendres le lendemain à 17 h.

Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Alger ou Oran et vice-versa.

BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIÈGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS
Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.
SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE
SAIDA, ZAHLÉ, LATTACUIÉ, ANTIOCHE

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE
En France, en Syrie et à l'Etranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS

Adresse télégraphique : SYRIBANK } PARIS
R. C. Seine 52.297 } MARSEILLE
BEYROUTH

COMPTOIRS PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 4.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe : Codes : Cogef Lugage,
Mesirak-Marseille Lieber's, etc.

**COURTIERS-AGENTS
EN PRODUITS COLONIAUX
IMPORTATION — EXPORTATION
CONSIGNATIONS
AVANCES sur CONSIGNATIONS**

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



Messageries Maritimes

SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :
LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE
LA TURQUIE — L'EGYPTE — LA SYRIE
L'ARABIE — LES INDES
L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE
MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE
L'Australie — LES ÉTABLISSEMENTS
FRANÇAIS DE L'Océanie — LA NOUVELLE
ZÉLANDE — LA NOUVELLE-CALÉDONIE

LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ
d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine
l'Extrême-Orient.

VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Sphinx " —
" Lotus " — " Lamartine " — " Pierre-Loti ".

VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS

Siège Social :
8 Rue Vignon

Passages :
8 bis Rue Vignon

Services :
9 Rue de Séze

MARSEILLE

Agence générale :
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Etranger par des Agents et des Correspondants.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

Bornibus
Sa
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant
Antiseptique
Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la française de Produits Sanitaires et Antiseptiques. 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

L'Asie Française



BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

MARS 1926

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS
TÉLÉPH. *Segur* 32 84.

Le Numéro : 3 fr. 50

BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIÈGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS
Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.
SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE
SAIDA, ZAHLÉ, LATAQUIÉ, ANTIOCHE

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
En France, en Syrie et à l'Étranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS

Adresse télégraphique : SYRIBANK } PARIS
R. C. Seine 52.297 } MARSEILLE
BEYROUTH

COMPTOIRS

PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe : Codes : Cogef Lugage,
Mesirak-Marseille Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS
EN PRODUITS COLONIAUX
IMPORTATION — EXPORTATION
CONSIGNATIONS
AVANCES sur CONSIGNATIONS

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



Messageries Maritimes

SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :
LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE
LA TURQUIE — L'EGYPTE — LA SYRIE
L'ARABIE — LES INDES
L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE
MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE
L'Australie — LES ÉTABLISSEMENTS
FRANÇAIS DE L'Océanie — LA NOUVELLE
ZÉLANDE — LA NOUVELLE-CALÉDONIE

LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ
d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine
l'Extrême-Orient.

VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Sphinx"
"Lotus", "Lamartine", "Pierre-Loti".

VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS

Siège Social :
8 Rue Vignon

Passages :
8 bis Rue Vignon

Services :
9 Rue de Séze

MARSEILLE

Agence générale :
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 476.390

GUILLEMINOT



PLAQUES
PAPIERS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

Bornibus
Sa
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques. 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

L'Asie Française



BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

MARS 1926

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS
TÉLÉPH. *Segur 32 84.*

Le Numéro : 3 fr. 50

*Appareillage
électrique* **Genteur,**

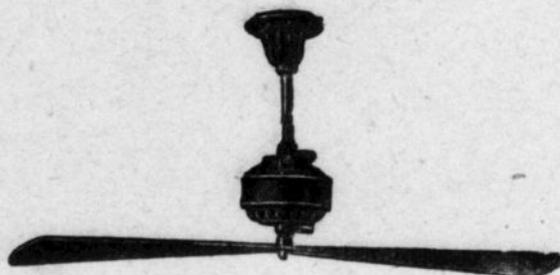
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38
ou 80-54

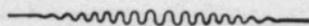
PARIS (XI^e)

R. C. Seine 60-210



VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

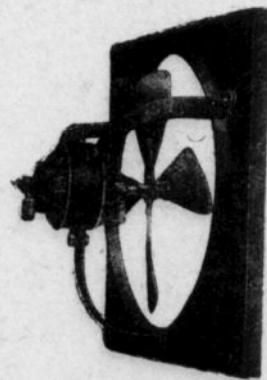
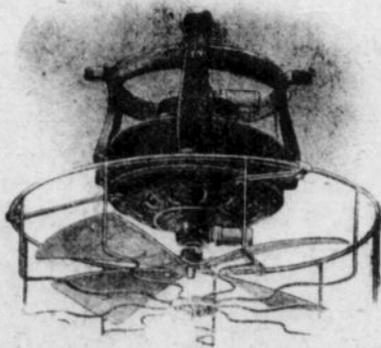
MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES



PETITS MOTEURS

ET

APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C^{ie}
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoi, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE
PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES

R. C. Seine 148.193

DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

(1899)
Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.
R. C. Bx. 2.006 B

DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

(1892)
Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.
Saigon - Haiphong - Hanoi - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION
ET D'IMPORTATION
ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoi), de la C^{ie} Française des Charbonnages du Tonkin, de la S^{ie} Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Cy., de la S^{ie} des Tabacs du Globe. — Gérants de la C^{ie} Côtière de l'Annam.

SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch
Agents de la C^{ie} Franco-Indochinoise
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs
23, Rue de la Pépinière, Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Relations rapides entre la métropole et l'Algérie via Marseille

Les relations rapides entre la Métropole et l'Algérie s'établissent par Marseille.

C'est, en effet, vers le grand port méditerranéen que convergent, de tous les points de la France, les trains rapides composés de wagons-lits, lits-salon, couchettes, 1^{re} et 2^e classes et wagon-restaurant.

C'est également de Marseille que partent les paquebots rapides confortablement et luxueusement aménagés qui assurent la liaison avec les grands ports d'Alger, d'Oran et de Philippeville.

Nombreux et réguliers sont aussi les départs; chaque

semaine: 5 départs pour Alger: les mardi (2 départs), jeudi, samedi et dimanche à 12 h.; deux pour Oran: le mercredi à 17 h. et le samedi à 16 h.; deux pour Philippeville: les lundi et mercredi à 12 h.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

L'Amérique du Sud via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite de la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixé pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

Amélioration des relations d'avant-saison de Paris avec les Plages Nantaises.

A partir du vendredi avant-veille du dimanche des Rameaux, les relations de nuit de Paris avec la Bretagne du Sud seront sensiblement améliorées.

Les trains express de nuit 141 et 142 seront fusionnés de Tours à Nantes et au Croisic avec les trains express E A et O A de ou pour Lyon, lesquels seront régularisés en tout temps de Nantes à Saint-Nazaire et jusqu'au 1^{er} novembre entre Saint-Nazaire et Le Croisic.

Aller. — Du vendredi avant-veille du dimanche des Rameaux (nuit du vendredi au samedi) au 23 juin inclus (nuit du 23-24): Paris-Quai d'Orsay dép. 21 h. 26 - Nantes arr. 5 h. 20 - Saint-Nazaire arr. 6 h. 53 - La Baule arr. 7 h. 35 - Le Croisic arr. 8 h. 09.

Retour. — Du samedi veille du dimanche des Rameaux (nuit du samedi au dimanche) au 24 juin inclus (nuit du 24 au 25): Le Croisic dép. 19 h. 30 - La Baule dép. 20 h. 04 - Saint-Nazaire dép. 20 h. 43 - Nantes dép. 22 h. 19 - Paris-Quai d'Orsay arr. 6 h. 50.

A partir du 24 juin à l'aller, du 25 juin au retour, rétablissement des trains express 141 et 142 dans leur horaire d'été de Paris au Croisic.

BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIEGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS

Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE
SAIDA, ZAHLÉ, LATTAQUIÉ, ANTIOCHE

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

En France, en Syrie et à l'Étranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS

Adresse télégraphique : SYRIBANK

R. C. Seine 52.297

PARIS
MARSEILLE
BEYROUTH

COMPTOIRS

PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :
Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,
Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS
EN PRODUITS COLONIAUX
IMPORTATION — EXPORTATION
CONSIGNATIONS
AVANCES sur CONSIGNATIONS

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



Messageries Maritimes

SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE
LA TURQUIE — L'ÉGYPTÉ — LA SYRIE
L'ARABIE — LES INDES

L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE
MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD

LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE
NOUVELLE-ZÉLANDE — NOUVELLE-CALÉDONIE

LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine
l'Extrême Orient.

VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champol-
lion" "Sphinx" "Lotus", "Lamartine",
"Pierre-Loti".

VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016. 476.390

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS

Siege Social :
8 Rue Vignon

Passages :
8 bis Rue Vignon

Services :
9 Rue de Séze

MARSEILLE

Agence générale :
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Mari-
times sont en outre
représentées dans tous
les ports desservis
par leurs navires
ainsi que dans les
principales villes de
France et de l'Étran-
ger par des Agents et
des Correspondants.



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

Bornibus

sa
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

AVRIL 1926



AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. *Segur* 32 84.

Le Numéro : 3 fr. 50

**Appareillage
électrique *Genteur***

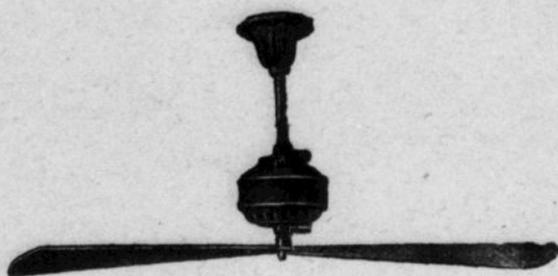
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38
ou 80-54

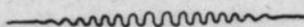
PARIS (XI^e)

R. C. Seine 60-210



VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

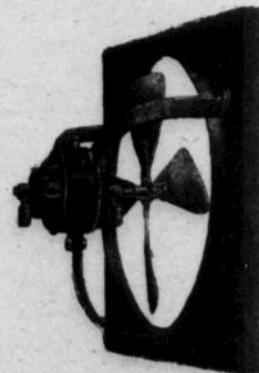
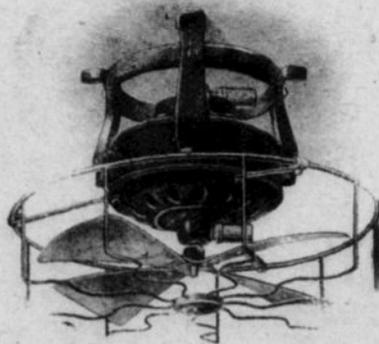
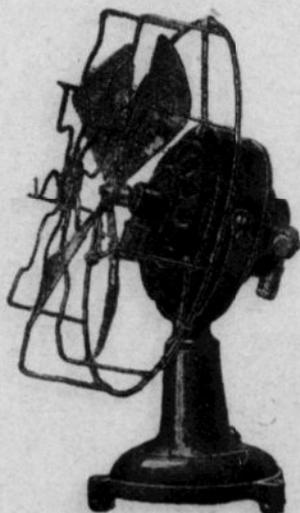
MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES



PETITS MOTEURS

ET

APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C^{ie}
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoi, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE

PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES

R. C. Seine 148.193

DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

(1549)
Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio
R. C. Bx. 2 006 B

DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

(1267)
Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.
Saigon - Haiphong - Hanoi - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION
ET D'IMPORTATION
ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoi), de la C^{ie} Française des Charbonnages du Tonkin, de la S^{ie} Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Co., de la S^{ie} des Tabacs du Globe. — Gérants de la C^{ie} Côtière de l'Annam.

SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch
Agents de la C^{ie} Franco-Indochinoise
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs
23, Rue de la Pépinière, Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Services automobiles de l'Avallonnais et du Morvan

Les Services automobiles organisés par la Compagnie P.-L.-M. pour la visite de l'Avallonnais et du Morvan seront mis en marche, cette année, dans les conditions suivantes :

Circuit de l'Avallonnais. — Tous les jours, du 4 juillet au 30 septembre: Avallon, la Pierre-qui-Vire, Quarré-les-Tombes, Chastellux, Pierre-Perthuis, Saint-Père, Vézelay, Arcy-sur-Cure, Avallon; 112 kilom. Prix: 34 fr.

Circuit du Morvan. — Les mardi, jeudi et dimanche, du 4 juillet au 30 septembre: Avallon, Méluzien, Quarré-les-Tombes, Roche du Chien, Gouloux, Montsauche, Lac

des Settons, Château-Chinon, Lormes, Chastellux, Avallon; 158 kilom. Prix: 44 fr.

Circuit de l'Avallonnais-Morvan. — Le dimanche, du 12 avril au 3 juillet: Avallon, Quarré-les-Tombes, la Pierre-qui-Vire, Lac des Settons, Montsauche, Lormes, Chastellux, Vézelay, Sermizelles, Avallon; 138 kilom. Prix: 50 fr.

Correspondance à Avallon avec les trains de et pour Paris.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Les châteaux du Blésois et de Touraine en automobile

Deux circuits au départ de Blois (place de la gare)
Cinq circuits au départ de Tours (place de la gare)
du 1^{er} avril au 24 octobre 1926

En vue de permettre la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux des bords de la Loire, la Compagnie d'Orléans organise les circuits ci-après :

Au départ de Blois

I. — Blois, Cheverny, Chambord, Blois. Prix par place : 20 francs. Départ à 13 h. Retour vers 17 h. 00.

II. — Blois, Chambord, Cheverny, Chaumont, Blois. Prix par place : 28 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 45.

Au départ de Tours

A. — Tours, Loches, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 42 francs. Départ à 9 heures. Retour vers 19 heures.

B. — Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Chinon, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 39 fr. Départ à 9 heures. Retour vers 19 heures.

C. — Tours, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 28 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

D. — Tours, Luynes, Cinq-Mars, Langeais, Azay-le-Rideau, Villandry, Tours. Prix par place : 24 francs. Départ à 13 h. Retour vers 18 h. 30.

E. — Tours, Montrésor, Valençay, Saint-Aignan, Mont-richard, Tours. Prix par place : 60 francs. Départ à 8 h. 30. Retour vers 19 h.

Pour tous renseignements, la location des places (un franc par place) et l'indication des jours de mise en marche, s'adresser : aux gares de Tours et de Blois; aux Bureaux Spéciaux du service automobile, 8, boulevard Béranger, Tours et 2, place Victor-Hugo, Blois; à la gare de Paris-Quai d'Orsay; à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, au Bureau de Renseignements, 126, boulevard Raspail, Paris.

Billets spéciaux à prix réduits au départ de Paris-Quai d'Orsay.

BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIEGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS
Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE
SAIDA, ZAHLE, LATTAKIÉ, ANTIOCHE

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE
En France, en Syrie et à l'Etranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS

Adresse télégraphique : SYRIBANK } PARIS
MARSEILLE
BEYROUTH
R. C. Seine 52.297

COMPTOIRS

PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe : Codes : Cogef Lugage,
Mesirak-Marseille Lieber's, etc.

**COURTIERS-AGENTS
EN PRODUITS COLONIAUX
IMPORTATION — EXPORTATION
CONSIGNATIONS
AVANCES sur CONSIGNATIONS**

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



Messageries Maritimes

SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE
LA TURQUIE — L'ÉGYPTÉ — LA SYRIE
L'ARABIE — LES INDES

L'INDO CHINE — LA CHINE — LE JAPON
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE
MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD

LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE
NOUVELLEZÉLANDE — NOUVELLE-CALÉDONIE

LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine
l'Extrême Orient.

VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Champol-
lion " " Sphinx " " Lotus ", " Lamartine ",
" Pierre-Loti ".

VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS

Siège Social :
8 Rue Vignou

Passages :
8 bis Rue Vignou

Services :
9 Rue de Sèze

MARSEILLE

Agence générale :
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Mari-
times sont en outre
représentées dans tous
les ports desservis
par leurs navires
ainsi que dans les
principales villes de
France et de l'Etran-
ger par des Agents et
des Correspondants.



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

Bornibus

Sa
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la
Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE



Indochine – Levant – Extrême-Orient

MAI 1926

AU SIEGE DU COMITÉ
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. -- PARIS
TÉLÉPH. *Segur*, 32 84.

Le Numéro : 3 fr. 50

Appareillage
électrique **Genteur,**

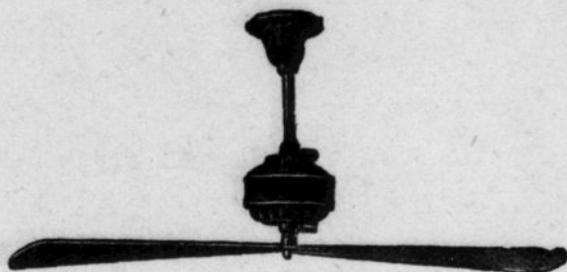
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38
ou 80-54

PARIS (XI^e)

R. C. Seine 60-210



VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

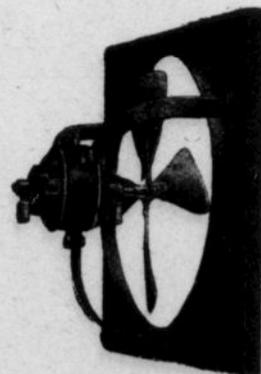
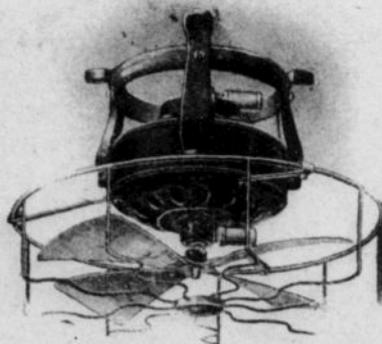
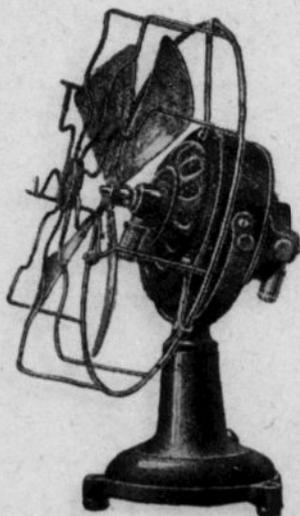
MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES



PETITS MOTEURS

ET

APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C^o
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE

PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES

R. C. Seine 148.193

DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

(1849)
Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.
R. C. Bx. 2.006 B

DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

(1962)
Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.
Saigon - Haiphong - Hanoï - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION
ET D'IMPORTATION
ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoï), de la C^o Française des Charbonnages du Tonkin, de la S^o Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Cy., de la S^o des Tabacs du Globe. — Gérants de la C^o Côtière de l'Annam.

SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch
Agents de la C^o Franco-Indochinoise
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs
25, Rue de la Pépinière, Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

En raison du succès obtenu par son organisation automobile de la Route du Littoral, la Compagnie P.-L.-M. continuera à mettre en circulation, jusqu'au 30 septembre, le Service d'autocars entre Marseille et Nice qui devait cesser le 5 mai. A ce service seront affectés des cars rapides à 14 places effectuant le parcours dans la même journée, par Toulon, Hyères, la Côte des Maures, l'Estérel et Cannes.

En outre, des excursions périodiques, au départ de Marseille, permettront, tout l'été, de visiter ses environs : la Sainte-Baume, les Martigues et l'Etang de Berre.

De même les principaux Services automobiles d'excursions organisés cet hiver au départ de Nice continueront à fonctionner jusqu'au 30 septembre.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Rétablissement du train express 50 les dimanches et jours de fête entre Tours et Paris-Quai d'Orsay

Le train express 50, entre Tours et Paris-Quai d'Orsay, sera rétabli les dimanches et jours de fête, du lundi de Pâques au 1^{er} novembre inclus (à l'exclusion du dimanche de Pentecôte et du dimanche 31 octobre, veille de la Toussaint) :

Principales gares desservies : Tours, départ 19 h. 36 — Amboise, départ 20 h. 06 — Blois, départ 20 h. 43 — Orléans, départ 21 h. 43 — Paris-Quai d'Orsay, arrivée 23 h. 55.

Ce train permet aux touristes désireux de visiter, dans le plus court laps de temps, quelques-uns des merveilleux châteaux de Touraine et du Blésois, et partis de Paris le matin, d'y rentrer le soir. (Circuits en auto-car au départ de Blois et de Tours.) Billets combinés, chemin de fer et auto-car, au départ de Paris-Quai d'Orsay.

Pour plus amples renseignements sur ce train, consulter le livret-horaires mis à la disposition du public dans les gares.

Billets combinés, chemin de fer et auto-car, de Paris aux Châteaux du Blésois et de Touraine

Pendant la période de fonctionnement des circuits en auto-car, organisés par la Compagnie d'Orléans au départ de Blois et de Tours du 1^{er} avril au 24 octobre 1926, il est délivré des billets spéciaux de toutes classes comportant un voyage aller et retour de Paris à Blois ou à Tours et, au choix du voyageur, le droit d'effectuer celui ou ceux des circuits en auto-car qu'il aura choisis au départ de ces deux villes.

Pour le parcours en chemin de fer, ces billets bénéficient, suivant le cas, de la réduction des billets aller et retour ordinaires ou des billets de familles nombreuses ou de réformés de guerre. Ils donnent, sans supplément de prix, des facultés d'arrêt à divers points du parcours; leur validité normale est augmentée d'un jour par circuit effectué.

Les coupons du trajet en auto-car bénéficient d'une réduction de 5 % sur le tarif normal.

Cette dernière réduction s'applique également aux coupons d'auto-car émis, conjointement avec les billets de famille, du tarif spécial intérieur G. V. 6 et commun G. V. n° 106 (voyageurs) de Paris à Blois ou à Tours. Ces billets, lorsqu'ils sont ainsi émis conjointement avec des coupons d'auto-car, donnent droit sans supplément aux facultés d'arrêt signalées ci-dessus.

BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

Siège Social : 16, rue Le Peletier, PARIS
Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE
SAIDA, ZAHLÉ, LATTAQUIÉ, ANTIOCHE

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

En France, en Syrie et à l'Étranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS

Adresse télégraphique : SYRIBANK { PARIS
MARSEILLE
BEYROUTH

R. C. Seine 52.297

COMPTOIRS

PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :
Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,
Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS
EN PRODUITS COLONIAUX
IMPORTATION — EXPORTATION
CONSIGNATIONS
AVANCES sur CONSIGNATIONS

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS

Siège Social :
8 Rue Vignon

Passages :
8 bis Rue Vignon

Services :
9 Rue de Séze

MARSEILLE

Agence générale :
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

Messageries Maritimes

SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE
LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE
L'ARABIE — LES INDES

L'INDO CHINE — LA CHINE — LE JAPON
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE

MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD
LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE
NOUVELLE ZÉLANDE — NOUVELLE CALÉDONIE

LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine
l'Extrême Orient.

VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Champollion " " Sphinx " " Lotus ", " Lamartine ",
" Pierre-Loti ".

VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation

Reg. du Com. Seine : 31.016. 176.390



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

Bornibus

Sa
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

VINGT-SIXIÈME ANNÉE.

N° 242

L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE



Indochine — Levant — Extrême-Orient

JUIN-JUILLET 1926

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS
TÉLÉPH. *Segur*, 32 84.

Le Numéro : 3 fr. 50

**Appareillage
électrique *Genteur***

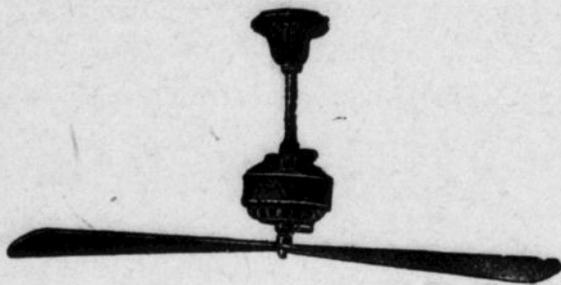
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38
ou 80-54

PARIS (XI^e)

R. C. Seine 60-210



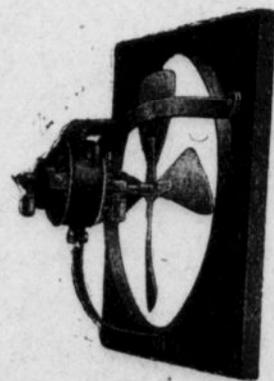
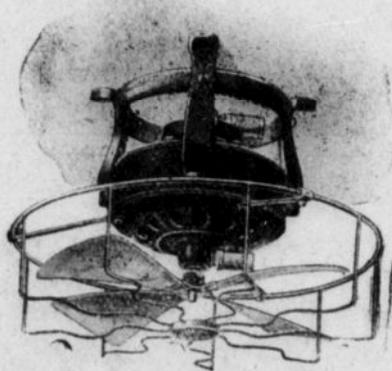
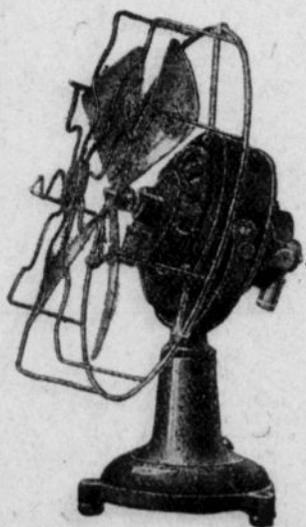
VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES

~~~~~  
**PETITS MOTEURS**

ET

**APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE**



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>o</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoi, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. G. Seine 148.193

## DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

(1849)

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs

Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.

R. C. Bx. 2.006 B

## DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

(1862)

Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres

Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.

Saigon - Haiphong - Hanoi - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION  
ET D'IMPORTATION  
ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoi), de la C<sup>o</sup> Française des Charbonnages du Tonkin, de la S<sup>o</sup> Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Cy., de la S<sup>o</sup> des Tabacs du Globe. — Gérants de la C<sup>o</sup> Côtière de l'Annam.

## SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.

Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch

Agents de la C<sup>o</sup> Franco-Indochinoise

Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs

23, Rue de la Pépinière, Paris.

## CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

ETE 1926

*Le Finistère en auto-car*

Circuits au départ de Quimper du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

Circuit I. — Tous les jours. — Départ à 8 h. 45. — Retour vers 18 h. 45. Prix du transport : 40 fr.

Plozevet, Pont-Croix, Audierne, Pointe-du-Raz, Saint-Thugen (Chapelle), Confors, Douarnenez, Locronan.

Circuit II. — Les lundi, mercredi et samedi. — Départ à 8 h. 45. — Retour vers 18 h. 45. Prix du transport : 45 fr.

Locronan, Sainte-Marie-du-Menez-Hom, Morgat, Pointe-des-Pois, Camaret, Le Faou, Châteaulin.

Circuit III. — Les jeudi et dimanche. — Départ à

8 h. 45. — Retour vers 18 h. 45. Prix du transport : 40 fr.

Châteauneuf-du-Faou, Saint-Herbot, Huelgoat, Roëhles-Trévezel, Pleyben.

Circuit IV. — Les mardi et vendredi. — Départ à 8 h. 45. — Retour vers 19 h. 15. Prix du transport : 55 fr.

Pont-Aven, Quimperlé, Forêt de Pont-Calleck, Kernascleden, Le Faouet, Rochers du Diable, Quimperlé, Rosporden.

Circuit V. — Tous les jours. — Départ à 13 h. 30. — Retour vers 18 h. 45. Prix du transport : 25 fr.

Loctudy, Phare d'Eckmühl, Saint-Guénolé, Penmarch, Pont-l'Abbé.

Circuit VI. — Tous les jours. — Départ 13 h. 30. — Retour vers 18 h. 45. Prix du transport : 25 fr.

Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant, Concarneau, Château de Kéryolet.

Prix spéciaux : Circuits I, V, VI et un autre au choix : 125 francs; Pour les 6 circuits : 210 francs.

Pour tous renseignements et billets, s'adresser à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines à Paris et aux Auto-cars de Cornouaille, 10, boulevard de Kerguelen, à Quimper.

Il existe également au départ de Quimper (d'avril à septembre), un service de canots automobiles pour la descente de l'Odet, la plus jolie rivière de France.

Pour tous renseignements s'adresser aux Transports maritimes de Cornouaille, 44, quai de l'Odet, à Quimper.

## Amélioration des Relations de Paris avec Bourges, Limoges et Montluçon

Rétablissement du train express 57 (toutes classes) sur Limoges et extension de sa période de circulation

Le train 57 sera mis en marche tous les jours entre Paris-Quai d'Orsay et Limoges du 1<sup>er</sup> juillet au 4 septembre inclus, les samedis et veilles de fête, du 29 mai au 26 juin inclus et du 11 septembre au 2 octobre inclus, les 30 octobre, 24 et 31 décembre ainsi que les samedis veilles de Pâques et de Pentecôte.

Paris-Quai d'Orsay, départ : 13 h. 00.

Vierzon, arrivée : 15 h. 57.

Limoges, arrivée : 19 h. 24.

Principales correspondances assurées :

A Vierzon, sur Tours, Romorantin par Villefranche-sur-Char, Bourges, Montluçon, Cosne, Saincaize et Argent, ainsi que pour toutes les gares comprises entre Vierzon et Limoges;

A Châteauroux, sur Montluçon et Tours;

A Argenton, sur La Châtre;

A Saint-Sulpice-Laurière, sur Busseau-sur-Creuse et Le Dorat.

## BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIÈGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS  
Téléphones : Louvre 44-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS  
HAMAHA, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE  
SAIDA, ZAHLÉ, LATTAKIÉ, ANTIOCHE

### TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

En France, en Syrie et à l'Étranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

### CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS

Adresse télégraphique : SYRIBANK } PARIS  
R. C. Seine 52.297 } MARSEILLE  
BEYROUTH

## COMPTOIRS

## PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe : Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage, Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTÉ — LA SYRIE

L'ARABIE — LES INDES

L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON

LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE

MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD

LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

NOUVELLE ZÉLANDE - NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Champol-  
lion " " Sphinx " " Lotus ", " Lamartine ",  
" Pierre-Loti ".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeète, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390

Pour renseignements s'adresser à :

### PARIS

Siège Social :  
8 Rue Vignon

### Passages :

8 bis Rue Vignon

### Services :

9 Rue de Sèze

### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Mari-  
times sont en outre  
représentées dans tous  
les ports desservis  
par leurs navires  
ainsi que dans les  
principales villes de  
France et de l'Étran-  
ger par des Agents et  
des Correspondants.



## GUILLEMINOT

PLAQUES  
PAPIERS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

# Bornibus

Sa  
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79 266

### SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques. 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

# L'Asie Française



*BULLETIN MENSUEL*  
DU  
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

AOÛT-SEPTEMBRE 1926

AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS  
TÉLÉPH. *Segur*, 32 84.<sup>00</sup>

Le Numéro : 3 fr. 50

**Appareillage  
électrique *Genteur,***

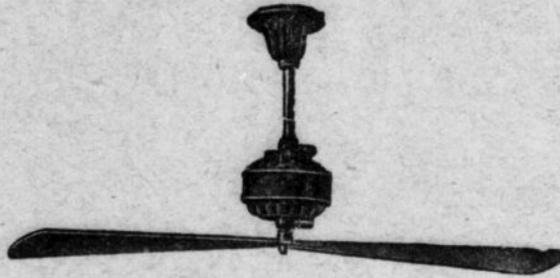
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38  
ou 80-54

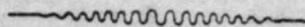
PARIS (XI<sup>e</sup>)

R. C. Seine



# VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

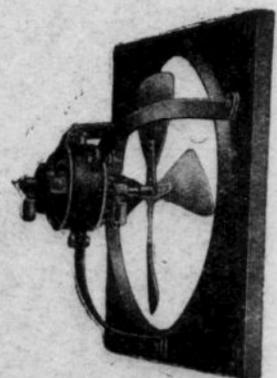
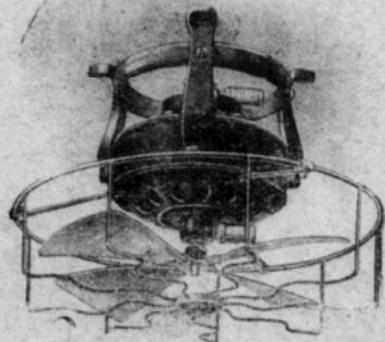
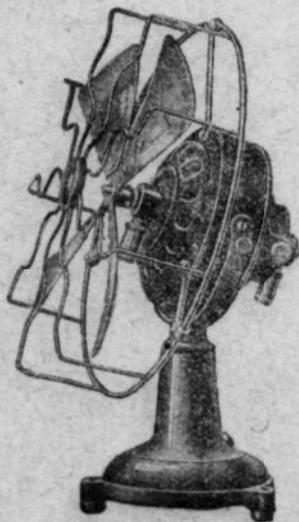
MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES



## PETITS MOTEURS

ET

## APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>o</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. C. Seine 148.193

## DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

(1849)  
*Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs*  
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.  
R. C. Bx. 2.006 B

## DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

(1882)  
*Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres*  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.  
Saigon - Haiphong - Hanoï - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

### COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoï), de la C<sup>o</sup> Française des Charbonnages du Tonkin, de la S<sup>o</sup> Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Cy., de la S<sup>o</sup> des Tabacs du Globe. — Gérants de la C<sup>o</sup> Côtière de l'Annam.

### SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

*Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.*  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch  
Agents de la C<sup>o</sup> Franco-Indochinoise  
*Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs*  
23, Rue de la Pépinière, Paris.

## CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS

*Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris*

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présenteront leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

## CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

*Billets combinés, chemin de fer et auto-car, de Paris aux Châteaux du Blésois et de Touraine*

Pendant la période de fonctionnement des circuits en auto-car organisés par la Compagnie d'Orléans au départ de Blois et de Tours du 1<sup>er</sup> avril au 24 octobre 1926, il est délivré des billets spéciaux de toutes classes comportant un voyage aller et retour de Paris à Blois ou à Tours, et, au choix du voyageur, le droit d'effectuer celui ou ceux des circuits en auto-car qu'il aura choisis au départ de ces deux villes.

Pour le parcours en chemin de fer, ces billets bénéficient, suivant le cas, de la réduction des billets aller et retour ordinaires ou des billets de familles nombreuses ou de réformés de guerre. Ils donnent, sans supplément de prix, des facultés d'arrêt à divers points du parcours; leur validité normale est augmentée d'un jour par circuit effectué.

Les coupons du trajet en auto-car bénéficient d'une réduction de 5 % sur le tarif normal.

Cette dernière réduction s'applique également aux coupons d'auto-car émis conjointement avec les billets de famille, du tarif spécial intérieur G. V. 6 et commun G. V. N° 106 (Voyageurs) de Paris à Blois ou à Tours. Ces billets, lorsqu'ils sont ainsi émis conjointement avec des coupons d'auto-car, donnent droit sans supplément aux facultés d'arrêt signalées ci-dessus.

### *Affiches illustrées*

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans rappelle au Public qu'elle continue à mettre en vente à son Service de Publicité, 1, Place Valhubert, Paris (XIII<sup>e</sup>), sa collection d'affiches illustrées.

Cette collection, d'un caractère très artistique, représente les grands Châteaux de la Loire, des Sites de la Côte Sud de Bretagne et des Paysages de l'Auvergne, du Centre de la France et des Pyrénées.

Le prix sera ainsi : jusqu'à 5 affiches, 7 fr. l'exemplaire (frais de port 0 fr. 40 par affiche en sus).

Toutefois, une réduction de 0 fr. 50 par exemplaire est consentie aux acheteurs qui demanderont les affiches par groupe de 6 à la fois.

Le prix sera ainsi : jusqu'à 5 affiches, 7 fr. l'exemplaire; pour 6 affiches et plus, 6 fr. 50 l'exemplaire (frais de port 0 fr. 40 par affiche en sus).

Aux membres de l'Enseignement et sur justification, les affiches seront cédées au prix exceptionnel de 5 fr. 75 l'exemplaire quel que soit le nombre commandé.

## BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIEGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS  
Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.  
SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS  
HAMAHA, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE  
SAIDA, ZAHLÉ, LATTAKIÉ, ANTIOCHE

### TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

En France, en Syrie et à l'Etranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

### CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS

Adresse télégraphique : SYRIBANK } PARIS  
R. C. Seine 52.297 } MARSEILLE  
BEYROUTH

## COMPTOIRS PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :  
Mésirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,  
Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



Pour tous renseignements s'adresser à :

#### PARIS

Siège Social :  
8 Rue Vignon

Passages :  
8 bis Rue Vignon

Services :  
9 Rue de Séze

#### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Etranger par des Agents et des Correspondants.

## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES

L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD

LA REUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie  
NOUVELLE ZÉLANDE — NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Champollion " " Sphinx " " Lotus ", " Lamartine ",  
" Pierre-Loti ".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390

## GUILLEMINOT



PLAQUES  
PAPIERS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

# Bornibus

Sa  
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

### SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL  
DU  
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE



Indochine – Levant – Extrême-Orient

OCTOBRE - NOVEMBRE 1926

AU SIÈGE DU COMITE  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS  
TÉLÉPH. *Segur* 32 84.

Le Numéro : 3 fr. 50

**Appareillage électrique Genteur,**

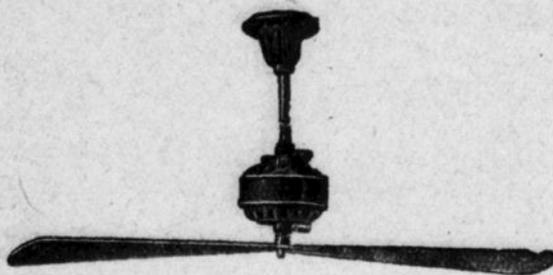
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

**SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste**

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38  
ou 80-54

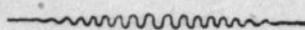
**PARIS (XI<sup>e</sup>)**

R. G. Seine



**VENTILATEURS ÉLECTRIQUES**

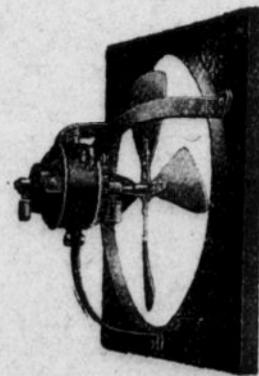
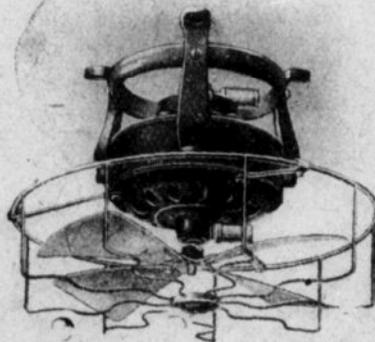
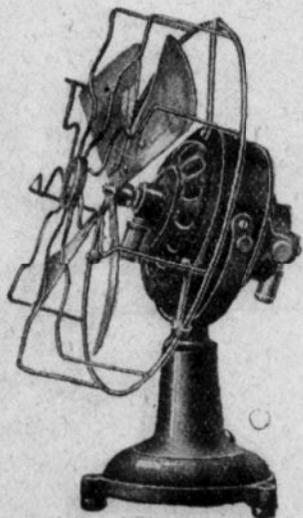
**MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES**



**PETITS MOTEURS**

**ET**

**APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE**



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. C. Seine 148.193

## (1849) DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs  
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.  
R. C. Bx. 2.006 B

## (1862) DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.  
Saigon - Haiphong - Hanoï - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

### COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoï), de la C<sup>ie</sup> Française des Charbonnages du Tonkin, de la S<sup>ie</sup> Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Cy., de la S<sup>ie</sup> des Tabacs du Globe. — Gérants de la C<sup>ie</sup> Côtière de l'Annam.

### SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch  
Agents de la C<sup>ie</sup> Franco-Indochinoise  
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs  
23, Rue de la Pépinière, Paris.

## CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS

Hiver 1926-1927

### COMMENT SE RENDRE AU MAROC

Il est rappelé qu'en utilisant le réseau d'Orléans, on peut se rendre au Maroc par divers itinéraires, savoir :

1<sup>o</sup>) Par Bordeaux-Casablanca. — Départ de Bordeaux trois fois par mois. Traversée en 3 jours. Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris Quai d'Orsay et de diverses gares du réseau d'Orléans.

2<sup>o</sup>) Par Gibraltar-Casablanca. — Billets directs et enregistrement des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Gibraltar. Service hebdomadaire (tous les mardis) de Gibraltar à Casablanca, 15 heures de mer environ.

3<sup>o</sup>) Par Algésiras-Tanger. — Billets directs et enregis-

trement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Algésiras. Sud-Express entre Paris et Madrid. Entre Madrid et Algésiras, train rapide quotidien (service tri-hebdomadaire de luxe). Traversée quotidienne Algésiras-Tanger en trois heures. De Tanger à Casablanca par Rabat, service automobile quotidien, trajet dans la même journée (billets à Paris : à la gare du Quai d'Orsay et à l'agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines).

4<sup>o</sup>) Par Toulouse-Casablanca (par avion). — Trajet en chemin de fer jusqu'à Toulouse, voie aérienne de Toulouse à Casablanca. Billets de chemin de fer et d'avion délivrés conjointement à la gare de Paris-Quai d'Orsay, à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines et dans diverses gares de son réseau.

5<sup>o</sup>) Par Port-Vendres-Oran-Oudjda. — Trajet en chemin de fer jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse ; service hebdomadaire (le lundi) par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca, trajet par voie ferrée ou par avion ; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

Pour tous renseignements, s'adresser :

A Paris : A l'agence spéciale de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines ; aux bureaux de renseignements de la gare du Quai d'Orsay et 126, boulevard Raspail.

Consulter le *Livret Guide officiel* de la Compagnie d'Orléans, en vente dans ses gares et bureaux de ville.

### Affiches illustrées

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans rappelle au Public qu'elle continue à mettre en vente à son Service de Publicité, 1, place Valhubert, Paris (XIII<sup>e</sup>), sa collection d'affiches illustrées.

Cette collection, d'un caractère très artistique, représente les Grands Châteaux de la Loire, des Sites de la Côte Sud de Bretagne et des Paysages de l'Auvergne, du Centre de la France et des Pyrénées.

Le prix de ces affiches est fixé à 7 francs l'exemplaire (frais de port 0 fr. 40 par affiche en sus).

Toutefois, une réduction de 0 fr. 50 par exemplaire est consentie aux acheteurs qui demanderont les affiches par groupe de 6 à la fois.

Le prix sera ainsi :

Jusqu'à 5 affiches : 7 fr. l'exemplaire.

Pour 6 affiches et plus : 6 fr. 50 l'exemplaire (frais de port : 0 fr. 40 par affiche en sus).

Aux membres de l'Enseignement et sur justification, les affiches seront cédées au prix exceptionnel de 5 fr. 75 l'exemplaire quel que soit le nombre commandé.

## BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIÈGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS  
Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.  
SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS  
— HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE  
SAIDA, ZAHLE, LATTAQUIÉ, ANTIOCHE

**TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE**  
En France, en Syrie et à l'Étranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

**CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS**

Adresse télégraphique : SYRIBANK } PARIS  
R. C. Seine 52.297 } MARSEILLE  
BEYROUTH

## COMPTOIRS

## PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :  
Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,  
Lieber's, etc.

**COURTIERS-AGENTS**  
**EN PRODUITS COLONIAUX**  
**IMPORTATION — EXPORTATION**  
**CONSIGNATIONS**  
**AVANCES sur CONSIGNATIONS**

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



Pour tous renseignements s'adresser à :

### PARIS

Siège Social :  
8 Rue Vignon

Passages :  
8 bis Rue Vignon

Services :  
9 Rue de Sèze

### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :  
LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES  
L'INDO CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD  
LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océan E  
NOUVELLE ZÉLANDE - NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ  
d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Champol-  
lion " " Sphinx " " Lotus ", " Lamartine ",  
" Pierre-Loti ".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390

## GUILLEMINOT



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

**Bornibus**  
Sa  
**MOUTARDE**

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

**SEUL CRÉSYL VÉRITABLE**

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

# L'Asie Française

*BULLETIN MENSUEL*

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

Indochine – Levant – Extrême-Orient

---

DÉCEMBRE 1926

---

AU SIÈGE DU COMITE

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. *Segur 32 84.*

---

*Le Numéro : 3 fr. 50*

X

# Appareillage électrique **Genteur**

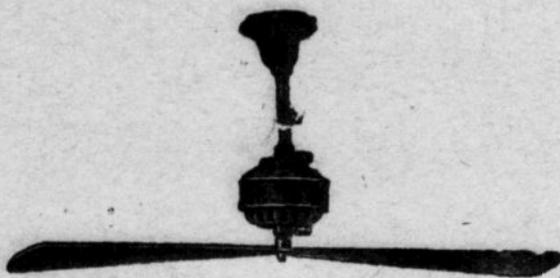
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38  
ou 80-54

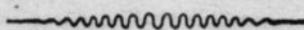
PARIS (XI<sup>e</sup>)

R. C. Seine



## VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

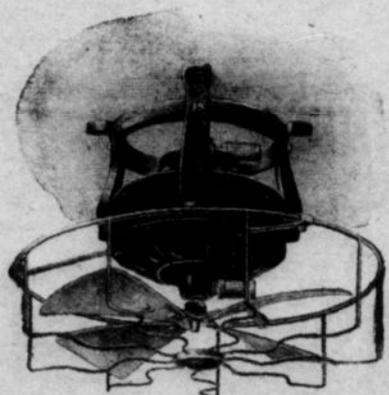
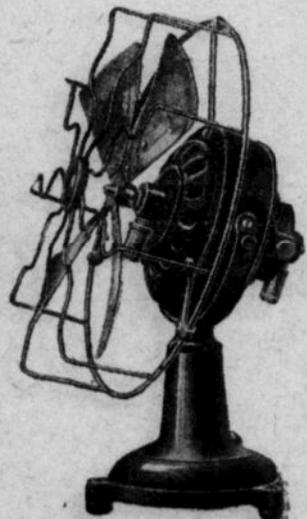
MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES



### PETITS MOTEURS

ET

### APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>o</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. C. Seine 148.193

(1849)

## DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs

Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.

R. C. Bx. 2.006 B

(1862)

## DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres

Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.

Saigon - Haiphong - Hanoï - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

### COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoï), de la C<sup>o</sup> Française des Charbonnages du Tonkin, de la S<sup>o</sup> Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Cy., de la S<sup>o</sup> des Tabacs du Globe. — Gérants de la C<sup>o</sup> Côtière de l'Annam.

### SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.

Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch

Agents de la C<sup>o</sup> Franco-Indochinoise

Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs

23, Rue de la Pépinière, Paris.

du Dimanche 12 Décembre, jour de départ du paquebot pour Alger (départ Paris-Quai d'Orsay le 11 décembre). décembre).

Il est rappelé que cette même facilité de transbordement direct existe déjà dans le sens Algérie sur France.

### L'AMÉRIQUE DU SUD

via Bordeaux

Il est rappelé au public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixé pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

### CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Agenda P.-L.-M. pour 1927

L'Agenda P.-L.-M. vient de paraître. Son texte, dû aux meilleurs écrivains, est accompagné de plus de 500 dessins originaux et reproductions photographiques. Une suite de 16 hors-texte en couleurs, signés de peintres en renom, enrichit cet ouvrage luxueux, où l'on trouve encore une page inédite de musique. Une pochette de 12 cartes postales illustrées est offerte à tout acheteur.

L'Agenda P.-L.-M. est en vente au prix de 10 francs, à l'agence P.-L.-M., rue Saint-Lazare, 88, à Paris, et dans les gares et bibliothèques du réseau. On peut se le procurer aussi dans les agences de voyages, grands magasins à Paris et les principales librairies.

Envoi franco à domicile contre mandat-poste (12 fr. 65 pour la France; 17 fr. 50 pour l'Étranger) adressé au Service de la Publicité P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, Paris.

CHEMINS de FER de PARIS à ORLEANS et du MIDI  
Hiver 1926-1927

NOUVELLES FACILITES POUR LES VOYAGEURS  
A DESTINATION DE L'ALGERIE  
par Port-Vendres

Jusqu'à présent les voyageurs se dirigeant sur Alger et Oran par la voie de Port-Vendres devaient quitter le train à cette dernière gare pour se rendre au quai d'embarquement.

A l'avenir, la voiture directe 1<sup>re</sup> cl. à couchettes et 2<sup>e</sup> cl. du train 67/167 quittant Paris-Quai d'Orsay 4 17 h. descendra jusqu'à Port-Vendres, ce qui permettra aux voyageurs de passer directement du wagon au bateau.

Cette nouvelle disposition aura son application à partir

# BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIÈGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS

Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS  
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE  
SAÏDA, ZAHLÉ, LATTAQUIÉ, ANTIOCHE

## TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

En France, en Syrie et à l'Étranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

## CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS

Adresse télégraphique : SYRIBANK  
R. C. Seine 52.297

PARIS  
MARSEILLE  
BEYROUTH

## COMPTOIRS

# PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :  
Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,  
Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



Pour tous renseignements s'adresser à :

### PARIS

Siège Social :  
8 Rue Vignon

Passages :  
8 bis Rue Vignon

Services :  
9 Rue de Sèze

### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES

L'INDO CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD

LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie  
NOUVELLE ZÉLANDE — NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion", "Sphinx", "Lotus", "Lamartine",  
"Pierre-Loti".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation

Reg. du Com. Seine : 31.016. 176.390

# GUILLEMINOT



PLAQUES  
PAPIERS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

# Bornibus

Sa

MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79 266

## SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la

Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

PARIS — 800. 8° D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSIN

N  
francs.

X  
ON  
NS

t une

45.060

NCs



DE

anne

B.

e

s

RETRO  
NEWS